

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / Janvier 2010

**Vers une politique concertée de  
numérisation et de valorisation en  
histoire coloniale**

**Cécile de Becdelièvre**

Sous la direction d'Aline Girard  
Directrice du département de la Coopération – Bibliothèque nationale de  
France



## **Remerciements**

*Je tiens à remercier ici Mme Aline Girard, directrice du département de la Coopération à la BnF, qui a dirigé ce mémoire, pour sa disponibilité, son soutien et ses conseils qui se sont révélés si précieux tout au long de l'élaboration de ce mémoire, ainsi que Mr. Julien Gueslin, Mr. Arnaud Dhermy et Mr. Lionel Maurel, dont les remarques et les précisions m'ont aidée à développer ma réflexion dans diverses directions.*

*Toute ma gratitude va également aux nombreux professionnels des bibliothèques qui ont accepté de me recevoir et de me faire part de leurs attentes sur cette étude prospective, mais aussi aux chercheurs, enseignants-chercheurs, collectifs de chercheurs, sociétés et associations dédiés à l'histoire coloniale pour leur disponibilité et la richesse des échanges et des problématiques évoquées dont on trouvera un témoignage au fil des pages. Je remercie également M. Jean-Jacques Donard, gestionnaire délégué du Fonds de solidarité prioritaire de Valorisation de l'écrit en Asie du Sud-Est auprès de la Bibliothèque nationale du Cambodge et des Services de coopération et d'action culturelle près les Ambassades de France au Cambodge, au Laos et au Vietnam pour les nombreuses indications et les contacts qu'il m'a transmis au cours de ce travail.*

## **Résumé :**

*Les enjeux nouveaux de la numérisation des ressources patrimoniales incitent les bibliothèques françaises à une meilleure concertation dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques et au développement de programmes de numérisation et de valorisation concertées, modélisés en réseaux interministériels. La résurgence de l'histoire coloniale engage à appréhender la médiation de ces sources au travers d'un tel programme. Or ses spécificités mémorielles en questionnent structurellement la mise en œuvre et la configuration. Les conclusions retirées de cette analyse prospective visent à fournir aux professionnels un canevas synthétique à partir duquel appréhender un programme concerté en histoire coloniale mais aussi à préciser une démarche adaptable à d'autres champs mémoriels.*

*Descripteurs :*

*Coopération entre bibliothèques*

*France -- Colonies*

*Francophonie – Coopération internationale*

*Numérisation*

## **Abstract :**

*New challenges brought about by the digitization of cultural contents prompt French libraries to develop cooperation within the framework of the recently launched national « Scheme for digital libraries ». Coordinated programs of digitalization and valorization of contents implying several departments are being developed at national level. The revival of the French history invites to promote a new mediation of its sources in libraries. Yet memorial controversies imply a previously analysis of their incidences on the setting up of a cooperative program of digitalization and valorization. A prospective analysis aims to provide*

*professionals with a synthetic view of its configuration in a way that could be extended to others memorial subjects.*

*Keywords :*

*Library cooperation*

*France – Colonies*

*Digitization*

### ***Droits d'auteurs***



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier  
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California  
94105, USA.



## **Table des matières**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>UN CONTEXTE PROPICE A UN PROGRAMME CONCERTÉ DE NUMERISATION ET DE VALORISATION EN HISTOIRE COLONIALE .....</b>	<b>13</b>
1. UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES DE NUMERISATION.....	13
1.1 <i>Multiplicité des initiatives de numérisation et repositionnement des acteurs de la numérisation</i> .....	13
1.2 <i>Nouveau concept de coopération numérique</i> .....	15
1.3 <i>Préconisations du Schéma numérique des bibliothèques</i> .....	17
2. POURQUOI L'HISTOIRE COLONIALE ?.....	18
2.1 <i>Retours de l'histoire coloniale</i> .....	18
2.2 <i>Numériser et diffuser, une réponse à l'oblitération de l'histoire coloniale</i> .....	19
2.3 <i>Une attente d'un renforcement des concertations</i> .....	20
2.3.1 <i>Réévaluation de l'histoire coloniale dans les programmes de numérisation de la BnF</i> .....	20
2.3.2 <i>Multiplicité des projets de numérisation en histoire coloniale</i> .....	23
3. LES PROGRAMMES CONCERTÉS : UNE DEMARCHE EN COURS DE MODELISATION ...	24
3.1 <i>Enjeux d'une association avec les communautés scientifiques et professionnelles</i> .....	25
3.2 <i>Des concertations déclinées</i> ... ..	26
3.2.1... sur les sélections .....	27
3.2.2... sur les accès .....	28
3.2.3 ... sur la valorisation.....	29
3.3 <i>Des dispositifs administratifs, scientifiques et juridiques modélisés</i> .....	29
<b>INCIDENCES DES SPECIFICITES DU CHAMP DE L'HISTOIRE COLONIALE .....</b>	<b>33</b>
1. UN CHAMP MEMORIEL CONTROVERSE .....	33
1.1 <i>Les bibliothèques entre histoire et mémoire</i> .....	33
1.2 <i>Principe de précaution</i> .....	35
1.3 <i>Flou épistémologique</i> .....	36
2. UN ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME PAR LA RECHERCHE ? .....	37
2.1 <i>L'oblitération de l'histoire coloniale ?</i> .....	38
2.2 <i>Un morcellement de l'écriture de l'histoire coloniale</i> .....	39
2.3 <i>Une hyperspécialisation de la recherche</i> .....	39
2.4 <i>Structures fédératives et associatives</i> .....	40
2.5 <i>Enjeu stratégique du conseil scientifique et technique et du comité directeur</i> ..	42
3. ATTENTES DES ACTEURS SCIENTIFIQUES .....	42
3.1 <i>Historiographie</i> .....	43
3.2 <i>La « bibliothèque coloniale »</i> .....	45
3.3 <i>Les publications officielles et la presse</i> .....	45
3.4 <i>Au-delà de l'imprimé</i> .....	47
3.5 <i>Œuvres sous-droit</i> .....	47
3.6 <i>Attentes techniques</i> .....	48
3.7 <i>Bilan</i> .....	48
<b>UN RESEAU DE NUMERISATION ET DE VALORISATION CONCERTÉES EN HISTOIRE COLONIALE? .....</b>	<b>51</b>

1. CARACTERISTIQUES SAILLANTES.....	51
1.1 <i>Un signalement à valoriser</i> .....	51
1.2 <i>État provisoire des gisements numérisables</i> .....	52
1.3 <i>Un programme à inscrire dans le temps et l'espace</i> .....	56
2. UNE MODELISATION SPECIFIQUE DU RESEAU EN HISTOIRE COLONIALE.....	57
2.1 <i>Quel co-pilotage ?</i> .....	58
2.2 <i>Propositions d'articulation du réseau</i> .....	59
2.3 <i>Une concertation sur les accès et la valorisation ?</i> .....	60
3. OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL : .....	61
3.1 <i>Presse et francophonie</i> .....	61
3.2 <i>Convergence des actions autour du programme VALEASE</i> .....	62
3.3 <i>Numérisation et valorisation de manuels de la période coloniale</i> .....	64
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>67</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE</b> .....	<b>71</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>86</b>



## Introduction

---

« Il importe bien sûr de critiquer la *bibliothèque coloniale*, mais encore faut-il rouvrir les ouvrages poussiéreux qui se trouvent sur ses rayons ».

Cette citation extraite de l'article récent de Sophie Dulucq et de Colette Zytnicki « Une histoire en marge. L'histoire coloniale en France »<sup>1</sup> met en lumière le fort retour de l'histoire coloniale au cœur des débats publics comme des controverses scientifiques. Cette résurgence d'un pan de l'histoire nationale longuement oblitéré et l'actualisation de ses relectures au travers de l'essor de *Postcolonial studies* françaises transcrit l'émergence significative d'une demande mémorielle. Une phase charnière s'esquisse en effet depuis les années 2000 qui favorise une réappropriation complexe du passé colonial à l'aune d'une clarification des interactions entre histoire et mémoire. Un accompagnement de ce processus collectif de remémoration se pose alors en termes de mission de service public – malgré des réticences certaines, exprimées au nom d'un respect du pluralisme et de la neutralité<sup>2</sup> – aux institutions patrimoniales en charge des sources de cette histoire coloniale, au risque d'un dévoilement compulsif qui serait source d'une confrontation des mémoires. Des programmes de numérisation et de valorisation de ces sources constituent dès lors une voie de médiation d'autant plus pertinente que les nouveaux enjeux posés par le numérique incitent à les penser en concertation, au sein de programmes disciplinaires déclinés à l'échelon national. Valérie Tesnière, alors inspecteur général des bibliothèques, en souligne ainsi l'enjeu dans l'ouvrage collectif *Histoire en bibliothèque* paru en 2009 : « la demande sociétale, [et] aussi bien les avancées d'Internet, suscitent la mise à disposition de tous d'ensembles documentaires considérables et fort peu coordonnés, impliquant de travailler en coopération. La médiation de l'histoire en bibliothèque est à ce prix »<sup>3</sup>.

L'annonce par la Bibliothèque nationale de France d'un programme concerté de numérisation et de valorisation en histoire coloniale aux 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération tenues à Paris les 25 et 26 juin 2009 est en effet à mettre en regard avec l'attente croissante d'un renforcement de la concertation sur les politiques sectorielles de numérisation, au niveau national. Une analyse de leurs objectifs stratégiques et opérationnels met de fait en exergue les lourdes contraintes induites par leur dispersion, de sorte que s'exprime un fort besoin d'orientation des principaux acteurs institutionnels de la numérisation. Il se manifeste avec d'autant plus d'acuité que se formalisent des programmes collaboratifs de numérisation et de valorisation, autour du concept émergent de « coopération numérique » sous-tendu par les développements de l'interopérabilité. Conçus dans une dynamique collective de non exclusivité des données numérisées, ils visent à créer, diffuser et valoriser des corpus complémentaires de ressources patrimoniales numérisées, quel que soit le statut des contributeurs. Actant de ce nouveau contexte, le conseil de Livre a alors chargé, en décembre 2008, un groupe

---

<sup>1</sup> DULUCQ, Sophie et ZYTNICKI, Colette. Une histoire en marge. L'histoire coloniale en France (années 1880 - années 1930). In *Genèses*. Juin 2003, n° 51, p. 114-128.

<sup>2</sup> COURTAUX, Luc. Constituer et organiser un fonds d'histoire en bibliothèque. In TESNIERE, Valérie (dir.) *Histoire en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2009, p. 54-55.

<sup>3</sup> TESNIERE, V. (dir.). *Histoire en bibliothèque...*, *op.cit.*, p. 15.

de travail interministériel d'une étude des conditions d'une meilleure coordination de ces politiques de numérisation, au sein d'un « Schéma numérique des bibliothèques » (SNB)<sup>4</sup>. Ses recommandations, restituées dans un *Rapport* du président de la Bibliothèque nationale de France, Bruno Racine<sup>5</sup>, remis le 22 mars 2010 au Ministre de la culture et de la communication, préconisent, comme une des réponses adéquates à l'ampleur nouvelle du numérique en bibliothèque, l'impulsion de concertations, déclinées en réseaux interministériels de numérisation, et ce, sur le modèle du programme *princeps* de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques initié en mars 2008<sup>6</sup>.

Dans cette optique, les enjeux soulevés par les résurgences de l'histoire coloniale, confortés par la récente réévaluation de sa place dans différents programmes de numérisation, en font un champ disciplinaire à même de relever d'un programme concerté de numérisation et de valorisation. Dès lors, en se positionnant dans une démarche résolument prospective, comment appréhender le montage d'un tel programme ? De multiples questions se posent : quels en seraient les partenaires ? *Quid* de leurs attentes ? Quels facteurs structurels seraient susceptibles d'avoir une incidence effective sur des concertations ? Sur quels critères établir des priorités sur les sélections de sources à numériser ? Quelles préconisations émettre pour tendre à une modélisation de l'initiative ? À son institutionnalisation ?

L'angle d'analyse retenu a alors consisté à revenir sur la démarche pro-active mise en œuvre par le programme concerté en sciences juridiques – démarche validée et préconisée par le SNB – en l'actualisant à l'aune des récents programmes concertés en histoire de l'art et en littérature pour la jeunesse, respectivement annoncés en juin 2009 et en octobre 2009, afin de pouvoir en questionner l'adaptabilité à un programme concerté en histoire coloniale. Ces programmes ont en effet déterminé une modélisation de leurs initiatives à partir de la notion de « réseau de numérisation et de valorisation concertées » fédérant des partenaires de statuts divers autour d'objectifs communs, étendus à toute la largeur du spectre d'une bibliothèque numérique – du signalement à la conservation pérenne. Malgré le peu de recul actuel sur ces initiatives, des facteurs stratégiques de facilitation d'une mise en réseau ont pu être mis en relief : association avec les communautés scientifiques en amont et en aval du programme, détermination de critères et d'axes prioritaires à même d'articuler scientifiquement les initiatives, déploiement des concertations sur les sélections mais aussi sur les accès et sur la valorisation, choix stratégique d'un co-pilotage porté par des partenaires relevant de tutelles différentes, et enfin formalisation de dispositifs administratifs, scientifiques et financiers validés conjointement par les différentes administrations de tutelles.

Or la mise en regard de ces facteurs avec les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale impose d'analyser en d'autres termes leur incidence, et, par conséquent, d'appréhender distinctement, en amont, la mise en œuvre d'un programme concerté en histoire coloniale. De fait, l'histoire coloniale constitue un champ disciplinaire encore controversé, où un travail de distanciation critique n'a pas pleinement abouti à une décrispation des tensions entre mémoire et histoire, entre repentance ou reconnaissance, sans qu'un apaisement significatif des regards puisse résulter de l'ambivalence des

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe 1. Liste des sigles.

<sup>5</sup> RACINE, Bruno. *Rapport : Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris, décembre 2009, 88 p. Mise à jour le 25 janvier 2010. [consulté le 24 mars 2010]. URL : <[http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB\\_Rapport\\_Racine.pdf](http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Racine.pdf)>.

GROUPE NUMERISATION : RECENSEMENT ET CONCERTATION. *Rapport final : Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris, 18 septembre 2009, 51 p. Mise à jour le 11 janvier 2010. [consulté le 24 mars 2010].

URL : <[http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB\\_Rapport\\_Numerisation\\_Recensement\\_concertation.pdf](http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Numerisation_Recensement_concertation.pdf)>.

<sup>6</sup> BNF. *La numérisation concertée en sciences juridiques : actes de la journée d'information et d'échanges*. [en ligne]. Paris, 28 mai 2008. Mise à jour le 09 juin 2009. [consulté le 10 décembre 2009].

URL : < [http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/jp\\_num\\_juridique.htm](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/jp_num_juridique.htm) >.

postures d'un État oscillant entre patrimonialisation et proposition de loi mémorielle. Un programme concerté de numérisation et de valorisation de sources sur l'histoire coloniale aura ainsi à se positionner dans un contexte autrement moins consensuel que celui des programmes en sciences juridiques ou en histoire de l'art. Il conviendra ainsi d'en questionner les implications sous différents angles : sur le rôle et la composition des instances scientifiques et décisionnelles en charge du réseau, sur l'adoption d'un principe de précaution, du moins à titre juridique, quant à la diffusion de données personnelles ou à la réappropriation du produit des numérisations, mais aussi sur l'apport fondamental de l'expertise scientifique de la recherche. C'est que le flou épistémologique d'une histoire coloniale qui peine à définir ses objets fait d'une association avec les acteurs de la recherche scientifique un facteur saillant d'un programme concerté en histoire coloniale. Or l'éparpillement des structures de recherche et l'hyperspécialisation de ses acteurs, consécutive à la réforme braudélienne par aires culturelles, conjugué avec un morcellement de l'écriture de l'histoire coloniale, constitue un biais certain à un accompagnement du programme par la communauté scientifique. Des pistes sur les modalités possibles de cette association seront ici esquissées au travers d'une étude des structures de recherches, mais aussi des associations et des sociétés dédiées à l'histoire coloniale française. Elles n'en questionnent qu'avec plus de pertinence le rôle de médiateur des bibliothèques, à même de synthétiser, dans la conservation et la communication des sources de l'histoire, distanciation critique et pluralisme des regards.

Le choix a alors été fait de cerner au plus près les besoins et les attentes prioritaires de ces acteurs de la recherche, dans le cadre d'une enquête qualitative, toutes mouvances scientifiques confondues, afin de dresser un premier état de la question embrassant un panel le plus large possible de positions historiographiques, dont les axes de convergences ont été résumés<sup>7</sup>. Reflet de l'élargissement actuel de la recherche à l'analyse de sources plurielles, ce sondage, qui cible des typologies de sources comme des corpus thématiques, des œuvres libres de droit comme des œuvres sous-droit, ne sera pas sans inviter un réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale à réviser certains critères de phasage et de sélection prioritaire établis par les programmes précédents.

À l'aune de ces attentes, il convenait dès lors, d'appréhender, dans la mesure du possible, les réponses que les bibliothèques sont à même d'y apporter. Un recensement des fonds documentaires numérisables en histoire coloniale a alors été effectué, qui, confronté aux silences des outils de signalement, s'est conforté de plus d'une trentaine d'entretiens et de nombreux échanges de courriels avec les partenaires potentiels du réseau<sup>8</sup>, de façon à évaluer les caractéristiques saillantes d'un futur réseau en histoire coloniale. Si l'éparpillement des fonds dans des institutions relevant de tutelles différentes ou encore la nécessité de mutualiser infrastructures comme compétences pour pallier collectivement à la barrière des coûts du numérique, sont des composantes communes aux différents programmes concertés de numérisation, les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale se projettent et influent notablement sur la modélisation de ce futur réseau, qui aura, pour son pilotage, ses dispositifs administratifs, scientifiques et financiers comme pour la conduite des concertations sur les sélections et les accès, à éprouver de nouvelles configurations. Des propositions, dont la formalisation sera à réviser avec le recul, ont alors été émises, qui suggèrent d'asseoir ces singularités sur une démarche prospective d'ouverture des concertations à

---

<sup>7</sup> Cf. Annexe 2 : listes des entretiens et échanges de courriels avec les acteurs de la recherche.

<sup>8</sup> Cf. Annexe 3 : listes des entretiens et échanges de courriels avec les acteurs du monde des bibliothèques.

l'échelon de la francophonie, de sorte à assurer une mission de service public qui ne saurait se contraindre aux frontières nationales.

La progression de cette démarche prospective a été restituée en trois temps, avec une mise en exergue des propositions émises. Une recontextualisation de l'initiative a tout d'abord été conduite au travers des nouveaux enjeux soulevés par la coopération numérique, le retour de l'histoire coloniale et la mise en œuvre de programmes concertés de numérisation et de valorisation (I), dont la modélisation est questionnée dans un second temps par une mise en regard avec les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale (II), afin de pouvoir esquisser des préconisations quant à la configuration d'un réseau en histoire coloniale (III).

# **Un contexte propice à un programme concerté de numérisation et de valorisation en histoire coloniale**

---

L'annonce d'un programme concerté de numérisation et de valorisation en histoire coloniale est à resituer dans le contexte évolutif du numérique, où l'ampleur nouvelle des enjeux de la numérisation de sources patrimoniales en bibliothèque invitent à une meilleure coordination des actions de numérisation à l'échelon national. Or l'expression de fortes attentes scientifiques et sociétales à l'égard d'une plus grande accessibilité aux sources de cette histoire coloniale, jointe à l'impulsion récente d'initiatives dispersées de numérisation de ses fonds, font de l'histoire coloniale un champ disciplinaire adéquat pour un programme concerté. Afin de l'appréhender de façon prospective, il a alors été choisi, dans une approche comparatiste, de mettre en lumière les principaux facteurs structurels de facilitation ou d'empêchement de la mise en œuvre de tels programmes, au travers de ceux récemment initiés en sciences juridiques, en histoire de l'art et en littérature pour la jeunesse.

## **1. UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES DE NUMERISATION**

Ce projet d'une concertation autour de la numérisation et de la valorisation de sources en histoire coloniale est en effet à mettre en perspective avec le souhait exprimé par les bibliothèques françaises d'un renforcement de la concertation au niveau national sur les politiques de numérisation.

### **1.1 Multiplicité des initiatives de numérisation et repositionnement des acteurs de la numérisation**

Un état des lieux de la numérisation en bibliothèques fait effectivement ressortir la multiplicité des principaux acteurs institutionnels de la numérisation, de sorte que la volonté de numériser le patrimoine culturel français, à des fins de conservation préventive comme de diffusion, se traduit par une dispersion et un éparpillement des actions de numérisation. Au niveau national, le ministère de la culture et de la communication (MCC), à travers l'action coordonnée par la mission de la recherche et de la technologie (MRT), la Bibliothèque nationale de France (BnF), établissement public sous la tutelle du MCC, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) à travers l'action de la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTERD), et les collectivités territoriales conduisent en effet leur politique de numérisation suivant des objectifs stratégiques et opérationnels, suivant des calendriers et des financements qui leur sont propres. Il faut leur ajouter d'autres acteurs qui opèrent suivant des objectifs moins formalisés, comme

les corps constitués<sup>9</sup>, les grands corps de l'État<sup>10</sup>, les différents ministères et des organismes de statuts divers – associations, fondations, sociétés, etc. Or les enjeux renouvelés de la numérisation<sup>11</sup> concourent à une reconfiguration significative du paysage national et à une redéfinition des responsabilités de ces opérateurs<sup>12</sup>. La BnF qui propose avec Gallica une bibliothèque numérique encyclopédique et de recherche, infléchit ainsi depuis 2007 son plan de numérisation en lien avec le projet de bibliothèque numérique européenne et s'engage dans un programme de numérisation à grande échelle de 300 000 documents imprimés sur trois ans. Cette réévaluation porte ainsi son offre en novembre 2009 à plus de 936 000 documents numérisés dont 8 200 proviennent de bibliothèques partenaires et 21 000, sous-droit, sont accessibles sur des plateformes d'e-distributeurs<sup>13</sup>. Une des priorités de son contrat de performance 2008-2011 : faire de Gallica « une bibliothèque numérique de référence », notamment au travers de l'action ciblée de la coopération numérique<sup>14</sup>, la conduit dès lors à réorienter progressivement sa politique de coopération, en infléchissant son soutien actif à des opérations d'acquisitions partagées vers des opérations de numérisation concertée, dans le cadre de ses pôles associés<sup>15</sup>. Le MCC, pour sa part, s'engage à accompagner collectivités locales, associations et institutions dans leurs efforts de numérisation par le biais d'un programme national de numérisation, décliné depuis 2006 en plusieurs programmes thématiques par la MRT, afin de mieux harmoniser les projets subventionnés<sup>16</sup>. Il contribue aussi à la visibilité du produit de ces numérisations, en fédérant leurs accès en ligne au sein d'un portail national, « Patrimoine numérique ». Enfin, le contexte de réforme de la Loi relative aux responsabilités et libertés des universités et la redéfinition des missions de la MISTERD en 2009 accompagnent une réorientation de la finalité des numérisations conduites par le MESR. Une mise en cohérence des actions qu'il soutient – tels les programmes en sciences humaines et sociales (SHS) Revues.org ou PERSEE – a ainsi été inscrite en décembre 2008 au sein d'une très grande infrastructure de recherche, la future « bibliothèque scientifique numérique »<sup>17</sup>. Ce bref tour d'horizon montre que ces acteurs publics s'orientent vers une meilleure articulation de leurs politiques de numérisation – inflexion qui les disposent à impulser des concertations élargies à l'interministériel. Cette multiplicité des initiatives, jointe aux coûts exponentiels du numérique, pose en effet des contraintes croissantes. Les travaux engagés par la BnF autour de la coopération numérique en 2008<sup>18</sup> ont ainsi pointé le manque de lisibilité des actions en cours ou programmées, la difficile soutenabilité des dépenses publiques comme le risque

<sup>9</sup> Tels l'Assemblée nationale ou le Sénat.

<sup>10</sup> Tels le Conseil d'État ou la Cour des comptes.

<sup>11</sup> Qu'il s'agisse notamment d'augmenter l'offre de ressources numérisées en ligne, de favoriser leur accessibilité à des publics diversifiés, de développer des usages innovants en réponse aux pratiques du web 2.0, ou d'assurer la conservation pérenne des données numériques.

<sup>12</sup> GIRARD, Aline. La politique de coopération nationale de la BnF : Les orientations du plan triennal 2009-2011. [en ligne] In *Actes des Journées ABES*. Montpellier. 27 mai 2009, p. 13. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : < [http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees\\_reseau/Aline\\_Girard\\_BnF\\_OK\\_Diffusion.pdf](http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees_reseau/Aline_Girard_BnF_OK_Diffusion.pdf) >.

<sup>13</sup> Gallica: expérimentation d'une offre numérique incluant des documents soumis au droit d'auteur [en ligne]. Mise à jour le 17 mars 2009. [consulté le 12 décembre 2009]. URL : < [http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2\\_experimentation.htm](http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2_experimentation.htm) >.

<sup>14</sup> GIRARD, A. *La politique de coopération nationale de la BnF...*, op. cit., p. 7.

<sup>15</sup> GIRARD, Aline et MARTIN, Frédéric. *Enjeux et moyens de la coopération numérique*. [en ligne]. 21 octobre 2009. p. 8 [consulté le 04 août 2009]. URL : < [http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/formations/bibnum\\_cooperation.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/formations/bibnum_cooperation.pdf) >. Le volume budgétaire dédié aux actions de numérisation est ainsi passé de 12% en 2008 à 33% en 2009.

<sup>16</sup> Entretien du 19 mai 2009 avec Thierry Claerr, chef du bureau des politiques documentaires à la DLL.

FRANCE. MCC. *Programme national de numérisation : Appel à projets 2010*. [en ligne]. Paris. 15 janvier 2009, 15 p. [consulté le 01 novembre 2010]. URL : < <http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/actualit/actualit.htm> >.

<sup>17</sup> Entretien du 18 mai 2009 avec Frédéric Blin, chargé de la numérisation et Marie-Odile Illiano, chargée du patrimoine à la MISTERD.

<sup>18</sup> BnF, *Rapport d'activité 2008 : le développement de la coopération numérique*. [en ligne]. Mise à jour le 02 décembre 2009. [consultée le 04 décembre 2009]. URL : < [http://www.bnf.fr/rapport/html/numerique/2\\_dev\\_coop\\_num.htm](http://www.bnf.fr/rapport/html/numerique/2_dev_coop_num.htm) >.

d'une appropriation différenciée des technologies numériques, dommageable à un développement harmonisé de l'offre à l'échelle nationale. Ils ont aussi souligné la complexité d'un cumul des dispositifs de financements – qu'il s'agisse de l'appel à projets annuel de la MRT, des subventions « pôles associés » de la BnF, des financements contractuels ou au titre des très grandes infrastructures de recherche du MESR, etc. Or les coûts de constitution d'une bibliothèque numérique sont tels, en termes de financements comme de ressources humaines, qu'une démarche de concertation et de mutualisation, à des fins d'économie d'échelle, s'impose<sup>19</sup>. Cette dispersion des initiatives se traduit aussi par des difficultés à juger de la pertinence des choix de contenus : l'absence de concertation induit en effet un risque de redondance des programmes de numérisation soutenus dans le cadre des pôles associés de la BnF et dans celui du programme national de numérisation. Il en résulte enfin un déséquilibre des typologies de documents numérisés. L'enquête de 2000, actualisée en 2007, sur la numérisation en bibliothèque municipale (BM), conduite par la Direction du livre et de la lecture (DLL), montre ainsi que les documents imprimés ne concernaient alors que 25% des numérisations, pour 55% de documents iconographiques<sup>20</sup>. Cette disparité, qui reflète de fait des priorités liées à l'histoire locale et à la valorisation d'un patrimoine rare et précieux, s'accompagne de surcroît d'un faible affichage des ensembles numérisés. S'il y a un effort effectif de numérisation, la diffusion en ligne de son produit reste problématique<sup>21</sup> : en 2007, seuls 43% des fonds numérisés en BM seraient consultables à distance. Il y aurait de fait « très peu de véritables bibliothèques numériques »<sup>22</sup> et un réel besoin d'évaluation.

Cet état des lieux succinct met ainsi en avant les enjeux d'une acception concertée de la numérisation, à même de rationaliser la programmation des actions de numérisation comme la mise à disposition de ressources publiques.

## 1.2 Nouveau concept de coopération numérique

Cette perspective est de surcroît confortée par l'essor d'un « concept nouveau de coopération numérique », formalisé depuis 2008 et sous-tendu par les développements des technologies du numérique<sup>23</sup>. Des actions de numérisation collaboratives entre bibliothèques de statuts divers sont en effet montées dans une logique de complémentarité des corpus numérisés, grâce aux possibilités offertes par le protocole d'interopérabilité OAI-PMH<sup>24</sup>. Le moissonnage de l'entrepôt OAI-NUM de la BnF<sup>25</sup> et des entrepôts de ses partenaires favorise une interopérabilité réciproque entre Gallica et les sites de ces bibliothèques numériques, sélectionnées pour leur complémentarité scientifique et leur compatibilité technique<sup>26</sup>. Les documents sont référencés sur Gallica,

<sup>19</sup> RACINE, B. *Rapport : Schéma numérique des bibliothèques*, op. cit., p.15.

<sup>20</sup> CLAERR, Thierry. *La numérisation dans les bibliothèques : état des lieux et perspectives*. [en ligne]. Nancy, 20 mars 2007, p. 12. [consulté le 12 décembre 2009]. URL : < <http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/claernumerisation.pdf> >.

<sup>21</sup> Entretiens du 19 mai 2009 avec T. Claerr et du 18 mai avec F. Blin et M-O. Illiano. L'enquête en cours sur le patrimoine documentaire des établissements d'enseignement supérieur lancé par le MESR en 2008 devrait permettre une évaluation plus fine de cette diffusion.

<sup>22</sup> CLAERR, Thierry. *La numérisation...*, op. cit., p. 11-13.

WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique, [en ligne] In *BBF*. 2009, n° 1, p. 28-35. [consulté le 04 décembre 2009]. URL : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003> >.

<sup>23</sup> GIRARD, Aline. *La politique de coopération...*, op. cit., p. 19.

GIRARD, Aline et MARTIN, Frédéric. *Enjeux et moyens de la coopération numérique...*, op.cit., p. 10.

<sup>24</sup> OAI-PMH : Open Archives Initiative-Protocol for Metadata Harvesting.

<sup>25</sup> BnF. *Les entrepôts OAI de la BnF*. [en ligne]. Mise à jour novembre 2009. [consulté le 15 décembre 2009].

URL : < <http://bibnum.bnf.fr/oai/index.html> >.

<sup>26</sup> GIRARD, Aline. La coopération numérique : priorité de la BnF. In *Premier congrès des milieux documentaires du Québec. Colloque Au-delà de la bibliothèque sans mur*. 12 novembre 2009, p. 15. Document interne. Gallica moissonnait au 10 novembre 2009 les documents de 6 bibliothèques numériques, avec une extension prévue à 6 bibliothèques au minimum en 2010.

qui évolue de fait en une « bibliothèque collective »<sup>27</sup>, mais restent accessibles sur le site du partenaire. Les points d'accès aux collections sont alors démultipliés et, grâce au moissonnage de Gallica par Europeana, celles-ci gagnent alors une visibilité européenne. La coopération numérique s'érige ainsi en « action collaborative, visant à créer, diffuser, et valoriser les ensembles de ressources patrimoniales numérisées les plus vastes et riches possibles, de sorte à construire ensemble un tout formé de parties qui appartient à tous et à chacun, quels que soient la localisation des collections et le statut des contributeurs »<sup>28</sup>.

L'interopérabilité numérique promeut de ce fait la notion de « non-exclusivité »<sup>29</sup> des collections numérisées et favorise la mise en œuvre de coopérations thématiques autour du regroupement virtuel de collections éclatées. Le programme de numérisation des Journaux de tranchées de la Guerre de 14-18<sup>30</sup> ou encore celui du fonds Philidor, fonds de manuscrits et de livrets de l'âge baroque<sup>31</sup> illustrent la possibilité de regrouper et de référencer un corpus documentaire cohérent sur tous les sites et d'en visualiser les documents sur le site d'origine. Ces programmes concertés sont dès lors déclinables non seulement sur des corpus patrimoniaux locaux ou régionaux, mais aussi sur des corpus thématiques ciblés et sur des corpus disciplinaires larges, au niveau national, au sein de réseaux interinstitutionnels de numérisation. Le projet de coopération autour des manuscrits du Roman de la Rose montre également qu'ils sont appelés à se déployer à l'international<sup>32</sup>.

Ce concept nouveau de « coopération numérique » auquel ces programmes concertés donnent réalité, renforce aussi les besoins de concertation en vue d'une mutualisation plus aboutie des compétences et des infrastructures au niveau national. Ces programmes sont en effet à recontextualiser au sein de la chaîne du numérique : ils se conçoivent en lien avec une politique de recensement des fonds numérisables, de signalement et de sélection de ces fonds mais aussi avec une politique d'accessibilité, de valorisation et de conservation pérenne des données numérisées<sup>33</sup>. Ils sont ainsi à repositionner dans toute la largeur du spectre d'une bibliothèque numérique et nécessitent donc d'évaluer et d'investir des maillons successifs qui soulèvent de lourds enjeux de coûts, de formations, de délais comme d'harmonisation des pratiques. Des outils de recensement et de description collaboratifs des fonds évoluent alors en « outils de pilotage »<sup>34</sup> : le Répertoire National des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD) qui contient la description de près de 1700 fonds a ainsi fait l'objet d'une mise à jour en septembre 2009 avec l'ajout de critères de recherche par « fonds numérisés »<sup>35</sup> tandis que le

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 3.

GROUPE NUMÉRISATION. *Rapport final...*, op. cit., p. 13.

<sup>28</sup> GIRARD, A. *La politique de coopération nationale de la BnF...*, op. cit., p. 19.

<sup>29</sup> BNF, Comptes-rendus des débats de l'après-midi. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, op.cit., p.4.

<sup>30</sup> Programme monté en concertation entre la BnF, la Bibliothèque de la documentation internationale contemporaine (BDIC), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) et la BM de Lyon.

Entretien du 29 septembre 2009 avec Marie-France Dumoulin, responsable numérisation à la BDIC : en partenariat avec la BnF, dans le cadre de son pôle associé documentaire fondé en 2003, la BDIC a mis 102 titres français de journaux du front, soit près de dix mille pages en ligne en septembre 2009.

BDIC, BNF, BDIC. Journaux de tranchées en ligne. [site en ligne]. Mise à jour le 20 novembre 2009. [consulté le 04 décembre 2009]. URL : < [http://www.bdic.fr/journaux\\_tranchees.html](http://www.bdic.fr/journaux_tranchees.html) >.

<sup>31</sup> Programme monté en concertation entre la BnF, et les BM de Versailles et de Toulouse.

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE VERSAILLES. Le fonds Philidor. [base en ligne]. Mise à jour le 26 mi 2009. [consulté le 21 décembre 2009].

URL : <<http://www.bibliothèques-versailles.fr/statique/pages/collections-numerisees/presentation.htm>>.

<sup>32</sup> DELCOURT, Thierry. Le projet Roman de la Rose : un projet de coopération BnF-BM-BU autour des manuscrits médiévaux. [en ligne] In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journée des pôles associés et de la coopération*. Paris, 26 juin 2009. [consulté le 09 décembre 2009]. URL : < [http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_roman\\_rose.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_roman_rose.pdf) >.

<sup>33</sup> GROUPE NUMÉRISATION. *Rapport final...*, op. cit., p. 12.

<sup>34</sup> RACINE, B. *Rapport : Schéma numérique des bibliothèques*, op. cit., p. 16.

<sup>35</sup> Entretien du 09 octobre 2009 avec Véronique Mullan, administratrice du RNBFD, CCFr, département de la Coopération, BnF.



MESR, l'ABES et le très grand équipement Adonis s'engagent dans la mise en œuvre de « Numes », l'inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation menés par les établissements et les organismes d'enseignement supérieur et de recherche, ouvert à la production en septembre 2009<sup>36</sup>. Interopérable avec « Patrimoine numérique » et l'inventaire européen « MICHAEL », ce nouvel outil est destiné à définir une carte documentaire numérique cohérente au niveau national afin de favoriser le repérage d'initiatives complémentaires et des partenariats scientifiques et techniques. Les opérations de numérisation, la mise en œuvre d'entrepôts OAI, comme l'impératif de conservation pérenne des données numérisées sont ainsi à appréhender dans une continuité qui engage la coopération numérique dans une dynamique de mutualisation. C'est une voie dans laquelle s'investit la BnF avec l'intégration, pour test en 2009, de documents de bibliothèques partenaires dans ses marchés de numérisation<sup>37</sup>, avec une offre de tiers-archivage dans son système de préservation et d'archivage réparti (SPAR) et, aux côtés de la MRT, avec une offre d'expertise en termes de formation et d'information sur la numérisation. Le CINES, pour sa part, missionné par le MESR pour assurer l'archivage pérenne des données numériques scientifiques, développe, avec sa plateforme PAC, une offre d'archivage en direction des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>38</sup>.

### 1.3 Préconisations du Schéma numérique des bibliothèques

En réponse à ce contexte renouvelé, la BnF a alors pris l'initiative de réunir un groupe de travail interinstitutionnel sur le numérique en 2007<sup>39</sup>. En décembre 2008, il a trouvé son prolongement dans la commande par le Conseil du Livre, véritable parlement du livre créé en juin 2008 à la suite du *Rapport Livre 2010 : Pour que vive la politique du livre*<sup>40</sup>, d'un « Schéma numérique des bibliothèques »<sup>41</sup> visant à « assurer la cohérence du projet BnF et des autres initiatives du secteur public (...) et à concevoir une organisation partagée et un développement cohérent des ressources numériques pour les bibliothèques françaises »<sup>42</sup>. Présidé par le président de la BnF, Bruno Racine, dont le *Rapport* a été remis le 22 mars 2010 en Conseil du livre, un groupe de travail, appuyé par quatre comités, s'est alors constitué. Le comité *Numérisation : recensement et concertation* s'est plus spécifiquement attaché à émettre des recommandations en vue « d'une plus grande harmonisation »<sup>43</sup> et d'une « meilleure coordination de la politique nationale de numérisation des bibliothèques »<sup>44</sup>.

<sup>36</sup> MESR, TGE Adonis, CNRS, ABES. *Numes* [site en ligne]. Consulté le 04 décembre 2009. URL : < <http://www.numes.fr> >.

<sup>37</sup> Entretien du 26 août 2009 avec Aline Girard, directrice du département de la Coopération. Test effectué en 2009-2010 avec 2 500 ouvrages de bibliothèques partenaires dont la BIU Cujas, l'INHA et les BM de Lyon, Compiègne et Alençon.

<sup>38</sup> ROUCHON, Olivier. Au CINES, plateforme d'archivage, projets et perspectives. [en ligne] In *Arabesques*. Janvier-février-mars 2009, n° 53, p 4-5. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : < <http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/Arabesques53.pdf> >.

<sup>39</sup> BnF, *Rapport d'activité 2008...*, op. cit.

<sup>40</sup> BARLUET, Sophie. *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre*. [en ligne]. Paris, juin 2007, 149 p. [consulté le 10 décembre 2009]. URL : < [http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport\\_Livre\\_2010\\_juin2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport_Livre_2010_juin2007.pdf) >. Cf. Proposition 25, p. 82 et proposition 43, p. 111.

<sup>41</sup> PLAZANNET, Fabien. Le Conseil du Livre : une concertation nationale sur le numérique. In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération...*, op. cit., 16 p.

SAMSON, Jacqueline. Le schéma numérique des bibliothèques. In *12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération...*, op. cit., p. 1-6

<sup>42</sup> BARLUET, S. *Rapport Livre 2010...*, op. cit., p. 46.

<sup>43</sup> GROUPE NUMÉRISATION. *Rapport final...*, op. cit. p. 4.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 45.

Ses travaux ont abouti à la formalisation de huit recommandations qui se déterminent selon la nouvelle acception de la coopération numérique : « l'enjeu du numérique dans les bibliothèques é[tant] d'une importance et d'une ampleur telles qu'il n'est possible d'y apporter une réponse adéquate que dans le cadre d'une approche collaborative et d'actions concertées, qui seules par ailleurs garantiront la bonne utilisation des ressources publiques, humaines et financières, et seront à la hauteur de l'ambition nationale »<sup>45</sup>. Dans cette optique, la cinquième recommandation propose de favoriser « l'impulsion de programmes coopératifs de numérisation »<sup>46</sup> qui « permettront de passer d'une logique institutionnelle à une logique documentaire et à chacun de se positionner dans une dynamique collective de numérisation »<sup>47</sup>. Ils seront appelés à se décliner « en concertation avec les politiques nationales déjà existantes », notamment au travers de programmes nationaux de numérisation, définis par axes thématiques larges ou par champ disciplinaire. L'initiative du programme concerté de numérisation et de valorisation en sciences juridiques, initiée en mai 2008, y est présentée comme un précédent susceptible de constituer un exemple modélisable et déclinable par disciplines. Il est ainsi préconisé que ces programmes associent le plus grand nombre de bibliothèques disposant de fonds spécifiques à valeur patrimoniale, autour d'un co-pilotage visant à obtenir un appui conjoint des institutions et administrations de tutelle. Ils auront à s'organiser autour d'une série d'actions chaînées dont le déroulement garantira la qualité de la démarche : en ressortiront nécessairement, en amont, le signalement des fonds, avec des programmes d'inventaires, de conversion rétrospective et de catalogage, et en aval, la préservation pérenne des données. C'est dans ce panorama de la numérisation, en reconfiguration à l'échelon national, et dans la lignée des prescriptions du SNB, qu'il convient de resituer l'annonce d'un programme concerté en histoire coloniale, champ disciplinaire dont il y a lieu de questionner le choix.

## 2. POURQUOI L'HISTOIRE COLONIALE ?

Si différents arguments concourent à sa justification, le principal, fondamental au regard de la mission de service public des bibliothèques, se fonde sur l'analyse d'une résurgence des attentes et des besoins, du grand public comme de la communauté scientifique, vis-à-vis de l'histoire coloniale. Il se double du constat d'une réévaluation de la place de l'histoire coloniale au sein d'initiatives de numérisation, en cours ou à venir, impulsées par les différents acteurs de la numérisation.

### 2.1 Retours de l'histoire coloniale

Un « retour de la question coloniale »<sup>48</sup> au cœur des débats publics et des débats savants s'observe en effet depuis les années 2000. Il se traduit par un renouvellement foisonnant des études critiques sur l'histoire et le fait colonial, mais aussi par l'essor d'une forte demande mémorielle de la part d'un nombre croissant d'acteurs liés à l'histoire coloniale. Colloques et collectifs pointent en effet une multiplication des études

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> COQUIO, Catherine. (dir.). *Retours du colonial? Disculpation et réhabilitation de l'histoire coloniale*. Nantes: L'Atalante, 2008, p. 9-43.

consacrées par la recherche, comme par les intellectuels, aux « relectures »<sup>49</sup> actualisées de l'histoire coloniale comme à ses « résurgences »<sup>50</sup>. Des *Post-colonial studies* tendent à rattraper le retard français en investissant significativement ce champ historiographique<sup>51</sup> – non sans polémiques autour de la notion de « postcolonialité »<sup>52</sup> – et l'on assiste à « l'expansion d'une véritable bibliothèque postcoloniale »<sup>53</sup> qui questionne continuités, héritages et legs de l'histoire coloniale française<sup>54</sup>. Outre cette production scientifique, des publications collectives de vulgarisation, du type du *Dictionnaire de la colonisation* dirigé en 2007 par Claude Liauzu<sup>55</sup>, visant à actualiser les connaissances dans un domaine « qui n'a pas encore la place qu'exige son importance dans l'enseignement scolaire et universitaire »<sup>56</sup>, trouvent un large écho auprès d'un « grand public » bien difficile à cibler de part sa diversité. Un constat s'impose ainsi : celui de la large réception de ce nouveau mouvement critique et autocritique sur l'histoire coloniale française<sup>57</sup>.

## 2.2 Numériser et diffuser, une réponse à l'oblitération de l'histoire coloniale

Éclairer les angles morts longuement occultés de ce pan de l'histoire nationale, revenir sur cet « éloignement »<sup>58</sup> de l'histoire coloniale afin de remettre en lumière et en perspective ce que certains historiens qualifient « d'oblitération » voire de « trou mémoriel par trop refoulé à la faveur de lois d'amnistie »<sup>59</sup>, s'érige alors en enjeu sociétal et scientifique. Un tournant se dessine actuellement dans l'écriture de l'histoire coloniale comme dans la portée de sa réception qu'il importe d'accompagner, au risque d'un dévoilement désordonné qui serait source d'une confrontation de mémoires concurrentes. Pour réinvestir les propos de Sophie Dulucq et Colette Zytnicki dans leur article « Penser le passé colonial français, entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », publié en 2005 : « Peut-être sommes-nous à un moment charnière où mémoire et histoire de la colonisation française entrent en interaction, où la réappropriation complexe du passé colonial est susceptible de constituer enfin, un demi-siècle après les décolonisations, un espace de discussion et d'analyse, en prise avec une

<sup>49</sup> Relectures d'histoires coloniales. [en ligne]. In *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique : dossier 99/2006*. Mise à jour le 01 avril 2009. [consulté le 10 décembre 2009]. URL : < <http://chrhc.revues.org/index88.html> >.

Retour sur la question coloniale, In *Cultures Sud*. Juin 2007, n° 165, 176 p.

<sup>50</sup> DULUCQ, Sophie et ZYTNIKI, Colette. Penser le passé colonial français, entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires, In *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 86, avril-juin 2005, p. 59-70.

<sup>51</sup> COHEN, Jim et BASTO, Maria-Benedita.. Quelles possibilités pour les études post-coloniales en France. In *Africulture*, n° 72, p. 78-80. URL : < [http://www.sudplanete.net/uploads/fichiers/fichiers/72\\_00\\_08.pdf](http://www.sudplanete.net/uploads/fichiers/fichiers/72_00_08.pdf) >.

<sup>52</sup> BAYART, Jean-François. Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? In *Sociétés politiques comparées : revue européenne d'analyse des sciences politiques*, avril 2009, n° 14, p 1-46.

SMOUTS Marie-Claude (dir.), *La Situation postcoloniale : les « postcolonial studies » dans le débat français*. Paris : Presses de Sciences Po, 2007, 451 p.

<sup>53</sup> COHEN, Jim. La bibliothèque postcoloniale en pleine expansion, In *Mouvements*, 2007, n° 51, p. 166-170.

<sup>54</sup> BAYARD, Jean-François et BERTRAND, Romain. De quel legs colonial parle-t-on ? [en ligne], 24 p. [consulté le 19 novembre 2009]. URL : < [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/0901\\_Bayart-Bertrand-fr.rtf.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/0901_Bayart-Bertrand-fr.rtf.pdf) >.

LIAUZU, Claude (dir.), *Colonisation : droit d'inventaire*. Paris : A. Colin, 2004, 451 p.

<sup>55</sup> LIAUZU, Claude (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*. Paris : Larousse, 2007, 646 p.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 4-8.

<sup>57</sup> On rappellera que 2010 est marquée par l'anniversaire des indépendances africaines.

<sup>58</sup> RIVET, Daniel. L'histoire coloniale : l'histoire d'un éloignement. In *Vingtième siècle, revue d'histoire coloniale*. Janvier-mars 1992, n° 33, p. 127-138.

<sup>59</sup> Le trou de mémoire colonial, In *Hommes et libertés*, 2005, n° 131, 65 p.

BANCEL, Nicolas et BLANCHARD, Pascal. Les pièges de la mémoire coloniale. In *Les Cahiers français*, Juillet-août 2001, n° 303, p. 75-82.

BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal et LEMAIRE, Sandrine. La fracture coloniale : une crise française. In BLANCHARD, P., BANCEL, N. et LEMAIRE, S. (dir.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : la Découverte, 2005, p. 9-30.

demande sociale émergente ? »<sup>60</sup>. De nombreux acteurs liés à l'histoire coloniale – rapatriés, harkis, anciens colonisés, anciens combattants de la guerre, Pieds Noirs d'Algérie, descendants des vagues d'immigration ayant accompagné les décolonisations, ou encore Français des DOM-TOM, etc. – sont en effet légitimement demandeurs d'un accès renouvelé aux sources de cette histoire coloniale. Cette conjonction d'intérêts hétéroclites et hétérogènes pour une histoire « déjà ancienne qui n'a cessé d'être en retrait, presque invisible et comme déconnectée de la demande sociale »<sup>61</sup> investit dès lors différentes institutions patrimoniales françaises d'un rôle stratégique dans ce processus collectif de remémoration. Dans cette optique, des programmes de numérisation et de valorisation, à l'instar de celui porté depuis 2003 par les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) sur les registres d'état civil dit européen, conservés en Algérie<sup>62</sup>, constituent une voie privilégiée de réponse à ces attentes.

## 2.3 Une attente d'un renforcement des concertations

De fait, un état provisoire des numérisations des sources de l'histoire coloniale montre que le retour dans l'espace public des débats sur cette histoire coloniale trouve sa traduction dans la réévaluation progressive de sa place au sein de Gallica, mais aussi dans la programmation par différents acteurs publics de nouvelles initiatives de numérisation. Un besoin effectif de concertations commence ainsi à s'exprimer.

### 2.3.1 Réévaluation de l'histoire coloniale dans les programmes de numérisation de la BnF

Le lancement d'une politique de numérisation à grande échelle a en effet incité la BnF à réévaluer dans Gallica la part des numérisations de sources sur l'histoire coloniale qui avait fait l'objet en 2005 d'une attention spécifique dans le cadre des dossiers *France en Amérique*<sup>63</sup> et *Voyages en Afrique*<sup>64</sup>. Le département Philosophie Histoire Sciences de l'homme (PHS) ayant retenu les sources imprimées de l'histoire coloniale pour alimenter les chaînes de numérisation, l'examen systématique des collections, d'après la classification par lettrage de Nicolas Clément, porte et est appelé à porter sur les cotes L, Histoire de France (cotes Lk8 à Lk12 et cote Lk19)<sup>65</sup>, O2, Histoire de l'Asie (cotes O2 à O2s), O3, Histoire d'Afrique (cotes O3 à O3v, qui d'après le *Catalogue de l'histoire de l'Afrique* contiennent principalement des relations et récits de voyages dans des séries closes<sup>66</sup>), P, Histoire d'Amérique avec le Canada (cote Pa), les Antilles (cote Pt), Haïti (cote Pu), la Guyane (cote Pv) et P2, Histoire de l'Océanie<sup>67</sup>. Le volume 8 du *Catalogue de l'histoire de France*, dans sa deuxième section intitulée « France coloniale »,<sup>68</sup> rend compte de la diversité des sources imprimées potentiellement numérisables conservées dans les cotes Lk8 à Lk12, qui couvrent aussi bien le premier

<sup>60</sup> DULUCQ, S. et ZYTNIKI, C., *Penser le passé...*, op cit., p. 59.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> ANOM. État civil, Algérie: inventaire détaillé. [Base de données en ligne]. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : < <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ALGERIE> >.

<sup>63</sup> BNF. *La France en Amérique*. [Site en ligne]. Mise à jour le 03 janvier 2005. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : < <http://gallica.bnf.fr/html/dossiers/FranceAmerique/fr/default.htm> >.

<sup>64</sup> BNF. *Voyages en Afrique*. [Site en ligne]. Mise à jour le 10 juin 2008. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : < <http://gallica.bnf.fr/html/dossiers/VoyagesEnAfrique/> >.

<sup>65</sup> Entretien du 20 mai 2009 avec Frédéric Manfrin, chef du service histoire, BnF.

Les cotes Lk8 à Lk12 couvrent respectivement l'Algérie, les généralités des colonies françaises autres que l'Algérie, les colonies d'Asie, les colonies d'Afrique, les colonies d'Amérique et la cote Lk19, les publications officielles.

<sup>66</sup> BNF, DEPARTEMENT DES IMPRIMES, *Catalogue de l'histoire de l'Afrique*, Paris : Bibliothèque nationale, 1969, 308 p.

<sup>67</sup> Entretien du 20 mai 2009 avec F. Manfrin.

<sup>68</sup> BNF, DEPARTEMENT DES IMPRIMES, *Catalogue de l'histoire de France*, Paris, 1969, vol. 8, p. 660-757.

empire colonial français que ses expansions ultérieures. De nombreux récits de voyages du XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme le *Voyage à Saint Domingue pour les années 1788, 1789 et 1790* du baron de Wimpfen y jouxtent des relations, des essais politiques ou civils telles les *Descriptions* de Moreau de Saint-Méry, des précis historiques, des mémoires et des souvenirs, tandis que les pièces classées, dans chaque cote, sous la rubrique « détails de l'histoire », mettent en regard des statuts et règlements, des états de finances, des requêtes comme celle présentée aux États Généraux du royaume le 8 juin 1789 par les députés de la colonie de Saint Domingue, de nombreux discours, des extraits de minutes et de réquisitoire, ou encore des listes de propriétaires colons. S'y ajoutent des sources rares et fragiles comme des brochures, des tracts et des pétitions multiples de la période révolutionnaire. La cote Lk19, dont la numérisation se termine, recouvre quant à elle les publications officielles des conseils coloniaux et des gouvernements, et constitue de ce fait la plus grosse volumétrie à traiter, avec 1 673 unités de conservation sélectionnées, soit un peu plus de 861 000 pages, dont près de 70% étaient déjà consultables en ligne en mai 2009<sup>69</sup>. Enfin, il faudrait pouvoir leur adjoindre la numérisation de sources très riches d'informations mais encore peu exploitées du fait de leur repérage difficile dans la classification Clément, comme les recueils thématiques. Leur traitement est pour l'heure différé, les filières de numérisation ne pouvant actuellement assurer le traitement en lots<sup>70</sup>.

Le processus de numérisation de masse induit en effet un ensemble de contraintes, de sorte que si l'examen des fonds est systématique, leur numérisation est loin d'être exhaustive. Une méthodologie de « tamisage » des collections, suivant des critères documentaires, tel le respect de la législation sur le droit d'auteur, et matériels, comme l'état physique du document, contraint à exclure certains documents et à effectuer un « lissage » documentaire *a posteriori*. Ainsi, un état de mai 2009 des sélections pour la cote Lk8 sur l'Algérie et le Maghreb français, montre que pour 4 733 unités de conservation considérées, seules 995, soit 21% ou 96 416 pages pouvaient être validées pour envoi au prestataire<sup>71</sup>, le taux de rejet étant moindre pour les Colonies et Territoires français d'Amérique avec, pour 2 482 unités de conservation examinées, 725 unités, soit 30% ou 47 285 pages de « validées ». Les critères matériels entrent pour beaucoup dans ce tamisage : ces fonds coloniaux souffrent en effet de l'acidité des papiers à base de pâte de bois, présentent de nombreuses déchirures, et contiennent de nombreux papiers calques ou des feuillets détachés destinés à illustrer les récits par des cartographies. Certaines collections ont fait l'objet d'une reliure qui pose le problème de marges intérieures trop restreintes et d'une ouverture difficile à 90°. Avec l'utilisation d'alphabets non latins ou comportant un grand nombre de signes diacritiques comme le vietnamien, se pose celui de l'océrisation<sup>72</sup>. Dans cette optique, une « complétude » des ensembles documentaires ne saurait s'envisager sans concertation, si bien que la numérisation à grande échelle induit la coopération numérique et ouvre la voie aux partenariats.

Il faut aussi ajouter à cette réévaluation significative de la part de l'histoire coloniale dans Gallica les numérisations conduites dans le cadre du plan pluriannuel de numérisation de la presse qui porte sur 31 titres de la presse quotidienne nationale et régionale de leur origine à 1944, soit à terme 3,5 millions de pages numérisées à des fins

<sup>69</sup> Entretien du 20 mai 2009 avec Valérie, Louison, chargée de numérisation au département PHS. Point sur la numérisation à PHS des collections de la France coloniale.

<sup>70</sup> Entretien du 20 mai 2009 avec F. Manfrin.

<sup>71</sup> Entretien du 20 mai 2009 avec V. Louison

<sup>72</sup> Entretien du 26 août 2009 avec Arnaud Dhermy, coordinateur scientifique pour Gallica, responsable du programme *BnF* de numérisation des publications des sociétés savantes.

de sauvegarde et de diffusion<sup>73</sup>. La « presse coloniale » s'entend en effet au sens large : elle recouvre une presse politique et d'information générale, une presse plus spécifiquement « colonialiste », une presse « anticolonialiste », et ce pour la presse métropolitaine comme pour la presse des anciens pays colonisés, dite aussi « presse d'outre-mer », laquelle se partage entre presse des colons et presse des indigènes<sup>74</sup>. Ce chantier pluriannuel qui porte sur des titres nationaux comme *Le Matin* ou *Le Temps* mais aussi sur de la presse populaire et d'échos, en couvre ainsi différentes facettes. De surcroît, il est appelé à des extensions vers des corpus thématiques parmi lesquels figurent « la presse des anciens territoires et colonies »<sup>75</sup> et, dans sa continuité, la « presse des immigrations » autour de titres comme la *Voix des Nègres* ou la *Dépêche africaine*<sup>76</sup>.

Y concoure aussi le programme concerté de numérisation des publications des « Sociétés savantes »<sup>77</sup> avec la numérisation en cours d'un premier corpus qui comprenait dès juin 2009 des bulletins, tels ceux de l'Académie d'Hippone ou de la Société de Géographie d'Alger et d'Afrique du Nord, mais aussi des revues, comme la *Revue africaine* de la Société historique algérienne ou encore la *Revue tunisienne* de l'Institut de Carthage<sup>78</sup>.

Enfin, des sources iconographiques et cartographiques sur l'histoire coloniale font l'objet d'opérations de numérisation appelées à se développer dans le cadre du nouveau contrat de numérisation des départements spécialisés de la BnF. Le département des Cartes et plans en conduit ainsi sur le fonds d'Anville, sur le fonds de la Société de géographie, sur ses propres collections entrées par Dépôt légal. À partir de la collection d'Anville, ce sont quelques 330 documents concernant l'Amérique du Nord qui ont été numérisés, reflétant l'évolution de l'image cartographique de la Nouvelle France. Le fonds de la Société de géographie déposé en 1942, riche d'albums, de carnets d'explorateurs<sup>79</sup>, de cartes, de photographies avec de nombreuses « scènes ethnographiques » et « types anthropologiques »<sup>80</sup>, fait quant à lui l'objet d'une campagne pluriannuelle de numérisation. Enfin les fonds de cartographie du XIX<sup>ème</sup> siècle, entrés au titre du dépôt légal et fort sollicités par la recherche, constituent un riche ensemble documentaire potentiellement numérisable<sup>81</sup>.

Cette évolution significative de la part des sources sur l'histoire coloniale dans la politique de numérisation de la BnF se doit d'être mise en regard avec de nouveaux programmes thématiques, ciblés sur certaines facettes de cette histoire coloniale, portés par différents acteurs de la numérisation, en attente d'une coordination de leurs actions.

---

<sup>73</sup> MEZZASALMA, Philippe. La numérisation de la presse à la BnF. [en ligne]. In *Actes des Journées d'études La presse écrite au tournant d'Internet*. Nancy, 28-29 mai 2008. p.1-17. [consulté le 05 décembre 2009]

URL : < <http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/philippemezzasalma.pdf> >.

<sup>74</sup> Entretien du 28 septembre 2009 avec Philippe Mezzasalma, chef du service Presse, département Droit, économie et politique, BnF.

<sup>75</sup> MEZZASALMA, P. La numérisation de la presse..., *op.cit.*, p. 26.

<sup>76</sup> MEZZASALMA, P. Sauvegarder et numériser la presse des immigrations en France à la BnF, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles. [en ligne] In *74<sup>th</sup> IFLA General Conference and Council*. Québec, 10-14 Août 2008. Mise à jour le 31 juillet 2008. [consulté le 05 décembre 2009]. URL : < <http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/097-Mezzsalma-fr.pdf> >.

<sup>77</sup> DHERMY, Arnaud, Les revues savantes dans Gallica. [en ligne] In *Blog Gallica*. Paris, 5 juin 2009. [consulté le 15 septembre 2009]. URL : < <http://blog.bnf.fr/gallica/?p=245#more-245> >.

<sup>78</sup> Entretien du 26 août 2009 avec A. Dhermy.

<sup>79</sup> LOISEAUX, Olivier et DUCLOS, France. *L'Afrique au cœur : carnets d'explorateurs français au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Paris : Seuil, 2005, 188 p.

<sup>80</sup> LOISEAUX, Olivier. Le fonds photographique de la Société de géographie In Loiseaux, Olivier (dir.). *Trésors photographiques de la Société de géographie*, Paris : BnF, 2006, p. 195.

<sup>81</sup> Entretien du 28 septembre 2009 avec Hélène Richard, directrice du département des Cartes et plans.

### 2.3.2 Multiplicité des projets de numérisation en histoire coloniale

Des convergences, au risque de recouvrements, se dessinent en effet avec le programme national de numérisation, décliné par la MRT dans l'appel à projets de numérisation 2010 en six programmes thématiques<sup>82</sup>. Le programme 1 sur les « Territoires » porte en effet sur le thème de l'histoire nationale au travers des documents emblématiques de l'histoire de France, incluant la mémoire de l'esclavage, tandis que le programme 2 sur les « Personnes » traite de la société au travers de la mémoire des groupes dont la mémoire de l'immigration. Le *Rapport* du groupe « Numérisation : Recensement et numérisation » pointe ainsi le recoupement potentiel de ces axes documentaires sur « l'histoire coloniale, la colonisation, l'esclavage, l'immigration »<sup>83</sup> et souligne l'intérêt stratégique de leur meilleure articulation. Il en est de même avec des programmes comme celui sur les Expositions universelles<sup>84</sup> porté par le Conservatoire numérique des Arts et Métiers (CNUM) ou encore celui sur les manuels scolaires sur l'Algérie, parus entre 1830 et 1962, monté en concertation par plusieurs structures<sup>85</sup> à partir du fond du Centre d'Étude, de documentation et de Recherche en histoire de l'Éducation (CEDRHE) de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Montpellier<sup>86</sup>. D'autres acteurs sont aussi porteurs de projets et sollicités de leur programmation articulée avec l'existant de la numérisation. C'est ainsi le cas de la Bibliothèque de la Documentation française dont la Direction est rattachée au service du Premier ministre, qui se montre désireuse de numériser et de valoriser le fonds « Bibliothèque Afrique Outre-mer » (BAOM). Hérité en 1961 du Comité de la France d'Outre-mer et de l'Agence économique, il est riche d'environ 60 000 ouvrages et de plus de 1 800 titres de périodiques<sup>87</sup>. Une étude interne a été conduite pour évaluer le taux de recouvrement avec les collections de la BnF estimé, pour la période coloniale, sur l'Afrique, à environ 70%<sup>88</sup>. Des axes de numérisation sont ainsi en cours d'étude, croisant critères de recouvrement, de conservation préventive et statistiques de consultation. Les publications officielles, avec les bulletins et les journaux officiels, seraient ainsi à privilégier, tandis qu'un axe thématique s'esquisse autour de l'ethnologie et de la sociologie<sup>89</sup>. La création d'un pôle associé documentaire (PAD) « Bibliothèque de la Documentation française », en juin 2008, s'est alors présenté comme un levier pour favoriser un rapprochement avec la BnF. Son objectif, après la conduite d'un chantier de rétroconversion et de signalement des fonds sur le Catalogue collectif de France (CCFr), vise à monter une coopération numérique autour de « la valorisation des collections patrimoniales, notamment par le biais d'opérations de numérisation dans le domaine de l'histoire coloniale »<sup>90</sup>. Une démarche similaire a également été initiée entre la BnF et la bibliothèque des Affaires étrangères depuis septembre 2008, autour de la numérisation

<sup>82</sup> FRANCE. MCC. *Appel à projets 2010...*, op. cit.

<sup>83</sup> GROUPE NUMERISATION. *Rapport final...*, op. cit., p. 24.

<sup>84</sup> CNUM. Thèmes : les expositions universelles [site en ligne] [consulté le 10 décembre 2009].

URL : < <http://cnum.cnam.fr/RUB/finfo.html> >.

<sup>85</sup> L'équipe Dipralang-Didaxis, de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier et l'Association des Amis de la Mémoire Pédagogique (AAMP).

<sup>86</sup> Entretien du 01 août 2009 avec Pierre Boutan, directeur de l'AAMP, maître de conférences honoraire en sciences du langage, IUFM Montpellier.

<sup>87</sup> CARRIER, Céline. *Le fonds « Afrique outre-mer » de la bibliothèque de la Documentation française : étude des collections sur l'Afrique subsaharienne et perspectives de mise en valeur*. [en ligne]. 2002, 77 p. Mémoire d'étude DCB : ENSSIB, p. 8. [consulté le 05 décembre 2009]. URL : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-786> >.

<sup>88</sup> *Ibid*, p. 45 : pour un échantillon de 100 ouvrages et une date antérieure à 1959.

<sup>89</sup> Entretiens du 19 mai 2009 avec Françoise Meunier, responsable du Département des centres documentaires, avec Agnès Lavagna, responsable de la bibliothèque et Dominique Humeau, responsable des périodiques.

<sup>90</sup> BNF ET DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Convention-cadre* : PAD n°2008-297/423. Paris, 25 juin 2008, p. 3.

de la collection de 277 livres jaunes, couvrant la période 1861-1947<sup>91</sup>. Ces sources, originales par la lecture diplomatique qu'elles proposent, traitent, quoique non exclusivement, de nombreuses crises de l'histoire coloniale, spécifiquement sur la période 1870-1914. Le dépouillement de 15 à 20 volumes soit environ 29 000 pages a ainsi conduit à la vérification des recouvrements avec les collections de la BnF et à la définition d'un premier volet de numérisation en juillet 2009. Il serait intéressant d'y voir les premiers jalons d'une numérisation concertée des divers fonds touchant à l'histoire coloniale que conservent la bibliothèque des Archives étrangères et la bibliothèque historique du centre des archives de Nantes<sup>92</sup>.

Des sollicitations s'expriment aussi en aval, autour des potentialités de l'OAI-PMH. Une approche plurielle des sources numérisées sur l'histoire coloniale est en effet appelée à s'exprimer au travers de projets collaboratifs, tel celui à venir d'une interopérabilité numérique entre Gallica et « Manioc », bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, Plateau des Guyanes, qui inclut notamment, dans une approche régionaliste, une somme significative de sources rares et spécialisées sur une histoire coloniale porteuse localement de facteurs identitaires forts<sup>93</sup>. Dans une même optique, un projet de partenariat entre la Bibliothèque nationale du Brésil et la BnF autour d'une sélection de contenus, d'une fédération d'accès et d'une valorisation éditoriale vient d'aboutir à l'ouverture du portail France-Brésil en novembre 2009, riche, entre autres, de nombreuses sources sur les expéditions coloniales françaises, accompagnées d'un appareil critique sur les « logiques coloniales »<sup>94</sup>.

Cette reconfiguration à l'œuvre du panorama des ressources numérisées en histoire coloniale et l'expression d'attentes autour de dispositifs concertés, qui, pour certaines, trouvent une réponse bilatérale dans les conventions de PAD de la BnF, conduisent ainsi à voir dans l'histoire coloniale un champ disciplinaire adéquat pour un programme concerté de numérisation et de valorisation. Il est à souligner que ces initiatives sont soit récentes, soit en programmation, et si « Numes » ne permet pas encore de repérer, « Patrimoine numérique » ne recense que de rares fonds numérisés, le plus souvent photographiques, comme le fonds de la médiathèque de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), issu du partage du fonds de la BAOM. Un tournant est donc perceptible et l'annonce dès juin 2009 d'un programme concerté permet de déployer les concertations très en amont – configuration initiale distincte de celle des programmes concertés en sciences juridiques ou en histoire de l'art.

### **3. LES PROGRAMMES CONCERTES : UNE DEMARCHE EN COURS DE MODELISATION**

Pour appréhender ce programme de façon prospective, il a alors été choisi de privilégier une approche comparatiste. L'analyse de la démarche mise en œuvre par le programme

---

<sup>91</sup> Échanges de courriels en août 2009 avec Isabelle Lefort, conservateur de bibliothèque, Direction des Archives-Bibliothèque. Ministère des Affaires étrangères.

<sup>92</sup> Entretien du 25 juillet 2009 avec Françoise Maxence, chargée d'études documentaires, bibliothèque historique du centre des archives de Nantes.

<sup>93</sup> Entretien du 15 décembre 2009 avec Aline Girard, directrice du département de la coopération, BnF.

MESR, SCD DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET DELA GUYANE, CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (*et al.*). Manioc : bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, Plateau des Guyanes. [site en ligne]. Mise à jour le 04 décembre 2009. [consulté le 26 décembre 2009].

URL : < <http://www.manioc.org/> >.

<sup>94</sup> BNF ET BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BRESIL. La France au Brésil. A Franca no Brasil. [portail]. Ouvert et mis à jour le 13 novembre 2009. [consulté le 26 décembre 2009]. URL : < <http://bndigital.bn.br/francebr/frances/index.htm> >.



*princeps* en sciences juridiques, validée par le SNB et actualisée par les retours d'expériences des récents programmes concertés en histoire de l'art et en littérature pour la jeunesse, permet en effet d'en questionner l'adaptabilité à l'histoire coloniale. C'est que la réévaluation de la place du patrimoine juridique français dans l'effort national de numérisation, au travers du programme de numérisation de masse de la BnF<sup>95</sup> et des nombreux projets portés par des bibliothèques de statuts divers, a incité la BnF et son PAD, la BIU Cujas, à mutualiser les efforts de ces porteurs de projets, en examinant, lors d'une journée d'étude le 28 mai 2008 les modalités d'une concertation nationale, modélisée autour de la notion de « réseau de numérisation et de valorisation concertées ». Cette démarche « pro active »<sup>96</sup> a ainsi contribué à définir une méthodologie pour la conduite d'un programme concerté, de sorte que des facteurs structurels dans la mise en œuvre des concertations et la mise en réseau peuvent être mis en relief, malgré le peu de recul actuel. Ils se déterminent principalement par une association, en amont et en aval du programme, avec les communautés scientifiques et professionnelles, de sorte à répondre au plus près de leurs besoins, mais aussi par la déclinaison des concertations sur toute la largeur du spectre d'une bibliothèque numérique avec un accent sur les sélections, les accès et la valorisation. Ils se caractérisent enfin par la formalisation de dispositifs administratifs, scientifiques et financiers de pilotage du réseau, validés conjointement par les partenaires et les administrations de tutelle<sup>97</sup>.

### 3.1 Enjeux d'une association avec les communautés scientifiques et professionnelles

L'association avec le monde de la recherche et des professionnels s'est ainsi avérée stratégique afin de pouvoir, en amont, dresser un panorama de leurs besoins et, en aval, les adjoindre à la valorisation scientifique. Ce programme *princeps* en sciences juridiques s'est en effet fixé pour objectif de mettre à leur disposition une bibliothèque numérique virtuelle qui soit un instrument de recherche parmi les plus importants, à même de proposer un corpus adéquat avec leurs attentes. Cette démarche d'ouverture s'impose d'autant plus que chercheurs comme professionnels se positionnent comme des acteurs de la numérisation des sources du droit : le département des SHS du Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) développe ainsi depuis 2007 le Très Grand Équipement Adonis autour de projets pilotes dont celui « d'une bibliothèque numérique d'histoire du droit »<sup>98</sup>.

Dans cette optique, deux actions ont été déployées pour cibler leurs besoins et déterminer des priorités dans leurs domaines d'expertise. La première a consisté à solliciter l'expertise d'enseignants-chercheurs pour opérer une sélection sur la base de listes bibliographiques, dont la mutualisation favorise la coordination des programmes

---

<sup>95</sup> MAUREL, Lionel. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne: la contribution des bibliothèques françaises dans le cadre de l'initiative de numérisation concertée en sciences juridiques. [en ligne] In *Les nouveaux traitements électroniques de l'information juridique*. 11 novembre 2008. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : < <http://www.legalaccess.eu/spip.php?article64> >.

MAUREL, Lionel et ILLIANO, Marie-Odile. Les contenus de la numérisation en sciences juridiques à la BnF. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>96</sup> ALIX, Yves. La numérisation concertée en sciences juridiques. [en ligne] In *BBF*. 2008, n° 5, p. 93-94. [consulté le 05 décembre 2009]. URL : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0093-007> >.

<sup>97</sup> BALLEY, Noëlle. Perspective d'émergence d'un réseau autour de la numérisation en sciences juridiques. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>98</sup> TGE ADONIS. *Bibliothèque numérique en histoire du droit*. [en ligne]. 02 février 2009. [consulté le 05 décembre 2009]. URL : < <http://www.tge-adonis.fr/?Bibliotheque-numerique-en-histoire> >.

de numérisation<sup>99</sup>. Une « *Liste raisonnée des ouvrages de droit publiés avant 1945* », composée de plus de 2 500 références couvrant tous les champs disciplinaire du droit a ainsi été sollicitée en 2007 par la BnF à une équipe d'enseignants-chercheurs dirigée par le professeur Yann Kerbrat, de l'université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III<sup>100</sup>. Élaborée collectivement, par diffusion au sein de la communauté scientifique, afin d'atténuer les subjectivités, cette liste « Kerbrat » fait consensus et la BnF s'y réfère pour compléter ses sélections de numérisation<sup>101</sup>. Outil de référence, son recoupement avec la liste dite « Pfister-Roumy » établie en octobre 2005 par les professeurs Laurent Pfister de l'Université Versailles Saint Quentin et Franck Roumy de l'Université Paris II Panthéon-Assas pour accompagner la sélection de sources du fonds ancien de la BIU Cujas<sup>102</sup> a favorisé une couverture qualitative du domaine<sup>103</sup> et permis la vérification des doublons ainsi qu'une répartition des titres communs<sup>104</sup>. La seconde voie a consisté en un échange avec les porteurs de projets de numérisation sur les attentes prioritaires de la recherche, relayées par Isabelle de Lamberterie, directrice de recherche et membre du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie auprès du MESR<sup>105</sup>. Ce point de vue s'est enrichi de celui des professionnels qui, à l'instar de l'association Juriconnexion, ont pointé l'écueil qui consisterait à écarter des recensements des ressources numérisables des œuvres sous-droit, épuisées, dont l'usage leur est quotidien<sup>106</sup>.

En aval, l'apport des chercheurs, pour l'heure prospectif, serait susceptible de porter sur la valorisation scientifique, par le biais de présentations éditoriales de corpus numérisés – qu'il s'agisse d'ensembles documentaires remarquables au sein de parcours thématiques ou d'expositions virtuelle, ou de corpus plus larges, fédérés par une indexation harmonisée des sets OAI<sup>107</sup>.

### 3.2 Des concertations déclinées...

À l'aune de ces attentes et de l'existant des numérisations, une modélisation du programme en un réseau à même de coordonner ces initiatives dispersées de numérisation et à les fédérer autour d'axes prioritaires de numérisation s'est alors esquissée. Les concertations se sont ainsi focalisées sur les critères de sélections des corpus, sur les modalités de leur accès et de leur valorisation, mettant en avant les enjeux scientifiques comme politiques de ces logiques documentaires transverses.

---

<sup>99</sup> MAUREL Lionel. La numérisation concertée en sciences juridiques : une nouvelle approche de la coopération nationale. [en ligne] In *Trajectoire, la lettre interne de la BNF*. Octobre 2008. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : < [http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/num\\_sciencesjur.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/num_sciencesjur.pdf) >.

<sup>100</sup> KERBRAT, Yann. Liste raisonnée d'ouvrages de droits publiés avant 1945 établie pour la Bibliothèque nationale de France et ses portails « Gallica » et « Europeana ». [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques ...*, op. cit.

<sup>101</sup> MAUREL, L. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne..., op. cit.

<sup>102</sup> PFISTER, Laurent et ROUMY, Franck. Bibliothèques Cujas, Projet de numérisation d'ouvrages : les fondamentaux du droit. [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, op. cit.

<sup>103</sup> BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Élise, et MARTIN, Frédéric, Tous les chemins mènent au numérique. [en ligne] In *BBF*. 2008, n° 6, p. 34-39. [consulté le 16 octobre 2009]. URL : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0034-006> >.

<sup>104</sup> BIU Cujas, *Rapport d'activité*, Paris, 2008. Document interne.

<sup>105</sup> LAMBERTERIE, Isabelle. Les ressources numérisées en sciences juridiques et la recherche : attentes des chercheurs, apports des chercheurs. [en ligne] In *La numérisation en sciences juridiques...*, op. cit.

<sup>106</sup> GASNAULT, Jean. Numérisation concertée des documents juridiques. In *Documentaliste - sciences de l'information*. Août 2008, vol. 45, n° 3, p. 39.

BNF. Échanges autour des attentes et projets des participants. [en ligne] In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, op. cit., p. 2.

<sup>107</sup> MAUREL, L. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne..., op. cit.

### 3.2.1... sur les sélections

Actant du rôle pionnier de Gallica et de l'émergence d'initiatives de numérisation sur des niches non couvertes, ou peu couvertes, par cette bibliothèque numérique, une articulation du réseau s'est formalisée autour d'axes thématiques complémentaires, dans une perspective de « partage des rôles, dans lequel chacun, avec son identité propre, en fonction de son public et de son cœur de collection viendrait enrichir un dispositif collectif, l'épicentre se situ[ant] sur ce qui est déjà en ligne sur Gallica et qui va monter en puissance sur ce portail »<sup>108</sup>, la notion de « non-exclusivité » promue par l'interopérabilité favorisant ce mode de coordination. Pour les sciences juridiques, six domaines de regroupements thématiques se sont dégagés, définissant quatre programmes principaux (« lois et débats parlementaires », « coutumiers et droit coutumier », « crimes, peines et prison », « histoire de l'enseignement et de la recherche en droit ») et deux programmes secondaires<sup>109</sup>, ouverts à l'international, autour des « influences réciproques de la France et de l'Allemagne » et de « l'émergence d'un droit européen »<sup>110</sup>. Ils sont conçus comme « l'armature » de la politique documentaire de numérisation du domaine des sciences juridiques et leur définition se devait d'être évaluée à l'aune d'enjeux scientifiques comme documentaires. L'ampleur d'un tel programme concerté de numérisation, qu'il s'agisse du nombre d'acteurs comme de la masse documentaire couverte, a donc impliqué une segmentation du champ disciplinaire, qui permette d'assurer son pilotage et son évaluation, de donner une lisibilité à ses contours et d'assurer une couverture pertinente de chaque thématique.

Suivant cette partition, a alors été effectué le recensement systématique des fonds documentaires potentiellement numérisables, des programmes et des projets de numérisation en sciences juridiques, d'après quatre critères validés et préconisés par le SNB pour les futurs programmes concertés :

- un phasage en deux temps, avec dans un premier temps une priorité au recensement et au traitement des documents imprimés,
- un recensement portant sur des collections qui ont vocation à faire l'objet d'une numérisation à fins de diffusion,
- une absence de limite chronologique afin de ne pas écarter d'emblée les collections qui ne sont pas encore dans le domaine public,
- un seuil de volumétrie, dont le niveau reste à définir, sans toutefois exclure des fonds restreints quantitativement mais rares et précieux.<sup>111</sup>

Des outils de programmation ont alors été élaborés par le département de la coopération de la BnF, sous la forme de tableaux synthétisant et triant les données par axes thématiques, qui constituent des outils collaboratifs de numérisation concertée<sup>112</sup>, adaptables aux différents champs disciplinaires considérés.

En regard, les programmes concertés en histoire de l'art et en littérature patrimoniale pour la jeunesse montrent que d'autres modélisations d'un réseau de numérisation

<sup>108</sup> BNF. Intervention de J.-E. Tosello-Bancal, directeur de la BIU Cujas In Comptes-rendus des débats de l'après-midi, [en ligne] In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, op. cit., p.4.

<sup>109</sup> GIRARD, Aline. Modalités administratives, scientifiques et techniques de coopération : quelques pistes. [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, op. cit., p.2.

SANZ, Pascal et TOSELLO-BANCAL, Jean-Émile. *Le programme de numérisation et valorisation concertées en sciences juridiques*. [en ligne]. In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération...*, op. cit. [consulté le 05 décembre 2009]. URL :< [http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_concertee\\_jurid.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_concertee_jurid.pdf) >.

<sup>110</sup> MAUREL, L. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne..., op. cit.

<sup>111</sup> GROUPE NUMERISATION. *Rapport final...*, op. cit., p. 38-41.

<sup>112</sup> *Ibid.*

concertée sont possibles, en ce que les logiques documentaires et scientifiques destinées à segmenter un domaine leur sont spécifiques. Une analyse de l'existant des numérisations conduites en histoire de l'art par la BnF<sup>113</sup> d'une part et par l'INHA<sup>114</sup> d'autre part a en effet impliqué une déclinaison des axes du réseau en histoire de l'art par « typologies documentaires » : périodiques, livrets de salons, catalogues de musées et galeries, catalogues d'expositions, catalogues de vente et monographies d'artistes<sup>115</sup>. Ce domaine implique également que le phasage prioritaire sur les imprimés soit réévalué à l'aune d'un second programme consacré à l'iconographie. Le programme littérature pour la jeunesse, encore prospectif, pourrait, quant à lui, se structurer autour d'« un cœur de numérisation [défini] à partir des collections des bibliothèques de référence » élargi par des sous-programmes sériés par « types de documents » (abécédaires, almanachs, etc.), par « thématiques » (avec les classiques, les corpus de personnages, etc.) et par « éditeurs » (Hetzl, Pellerin, etc.)<sup>116</sup>. Ces diverses approches constituent ainsi autant de pistes d'analyse pour l'histoire coloniale.

### 3.2.2... sur les accès

La concertation sur les accès se pose dès lors, certes en termes documentaires et techniques, mais aussi en termes politiques. Si le protocole d'interopérabilité OAI-PMH favorise en effet leur dissémination au niveau du site des bibliothèques partenaires, du site de Gallica, mais aussi d'Europeana, un accès direct et fédéré à l'ensemble des ressources numérisées d'un champ disciplinaire répondrait également à diverses attentes du grand public et de la recherche telles les recherches bibliométriques sur corpus, etc. Une première solution réside dans le regroupement de l'ensemble des ressources numérisées dans Gallica, par moissonnage des entrepôts des bibliothèques partenaires, et par intégration dans SPAR et dans Gallica des documents des partenaires numérisés dans le cadre des marchés de dématérialisation de la BnF. Cet accès dit « groupé », dont il a été décidé de lancer une première initiative avec un projet « Gallica Presse », implique en amont un important travail scientifique d'indexation, avec un encodage harmonisé des notices, permettant d'obtenir des sets OAI cohérents et moissonnables, qui pourraient se structurer par arborescence, de sorte à respecter un seuil critique de volumétrie<sup>117</sup>. Un accompagnement éditorial pourrait alors s'ajouter à l'accès fédéré au corpus. Une seconde voie plus controversée résiderait dans la mise en œuvre d'un portail disciplinaire national, avec agrégation de contenus, sur le modèle de ViFa Recht, portail du réseau thématique allemand en sciences juridiques porté par la Bibliothèque d'État de Berlin<sup>118</sup>. Basée sur des logiques de transversalité, cette solution se heurte à l'éclatement du paysage administratif et institutionnel français des bibliothèques : quelle administration ou institution serait de fait légitime pour porter ce portail national ? Comme le souligne Aline Girard, directrice du département de la Coopération, « il paraît cependant difficile, dans l'optique [du respect de l'utilisateur], d'envisager la création de

---

<sup>113</sup> Entretien du 19 mai 2009 avec Lucile Trunel, chef du service du secteur Art et Littératures classiques, Département Littérature et Art, BnF.

TRUNEL, Lucile. Aperçu du paysage de la numérisation en histoire de l'art : les programmes de la BnF et de l'INHA. [en ligne] In *74<sup>th</sup> IFLA General Conference and Council*. Québec, 10-14 août 2008. Mise à jour le 17 juin 2008. [consulté le 05 décembre 2008]. URL : < <http://ifla.queenslibrary.org/IV/ifla74/papers/102-Trunel-fr.pdf> >.

<sup>114</sup> TRUNEL, Lucile et WEBER, Anne. La numérisation concertée en art : premières orientations. In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération... op. cit.*, p. 10-12.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>116</sup> GIRARD, Aline. La numérisation concertée : une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse. In *Journée d'étude : la conservation partagée des fonds jeunesse*. Marseille. 8 octobre 2009, p. 22.

<sup>117</sup> Entretien du 18 novembre 2009 avec A. Dhermy.

<sup>118</sup> STAATSBIBLIOTHEK ZU BERLIN. Virtuelle Fachbibliothek Recht. [site en ligne]. Mise à jour le 05 octobre 2009. [consulté le 16 décembre 2009]. URL : < <http://www.vifa-recht.de/index.php> >.

portails séparés selon les institutions »<sup>119</sup> et c'est là une des questions politiques que soulèvent les programmes concertés de numérisation.

### 3.2.3 ... sur la valorisation

Cette même notion de « non exclusivité » des données numérisées a aussi permis d'appréhender les modalités de leur valorisation dans une optique collective où il sera loisible aux partenaires de valoriser sur leurs sites leurs propres ressources mais également celles mises à disposition par le réseau, de sorte à multiplier les approches, tout en respectant les identités d'établissements. Une valorisation scientifique en lien avec le monde de la recherche évoquée *supra*, serait à compléter par une valorisation technique, qui pourrait porter sur les caractéristiques techniques de la numérisation afin que les données numérisées puissent contribuer à la constitution de bases de données et d'outils de recherche. Les investissements pourraient porter sur la finesse de l'indexation ou sur une conversion en mode texte de documents numérisés en mode image, par OCR de Haute Qualité et au format XML Alto, de sorte à obtenir une granularité accrue du découpage XML. De très nombreuses pistes de concertation autour de la valorisation sont à ouvrir qui inscrivent ces programmes concertés dans une réelle démarche prospective.

## 3.3 Des dispositifs administratifs, scientifiques et juridiques modélisés

Pour monter, animer et piloter ce premier réseau en sciences juridiques, ses acteurs se sont alors avancés dans la voie de son institutionnalisation, *via* une modélisation de dispositifs administratifs, scientifiques et financiers<sup>120</sup>. Un pré-requis résidait en effet dans la formalisation d'une concertation entre les bibliothèques pilotes du réseau et leurs administrations de tutelles, de sorte à ce que leurs efforts portent conjointement sur le même type d'opérations et que soient minimisées les tensions entre des logiques de numérisation sectorielles et des logiques documentaires transversales. La BnF et la BIU Cujas ont ainsi saisi leurs tutelles afin de parvenir à un accord-cadre<sup>121</sup> validé en septembre 2009. Y sont définis les objectifs stratégiques du réseau ainsi que ses objectifs opérationnels à caractère scientifique et à caractère technique<sup>122</sup>. Il fixe son cadre de pilotage qui s'articule sur deux instances :

- un Comité directeur, responsable de la mise en œuvre du programme concerté et de son évaluation triennale, qui se compose de représentants de la BnF, de la BIU Cujas et de leurs tutelles, le MCC et le MESR. La configuration retenue favorise ainsi un co-pilotage institutionnel du réseau: « la BIU Cujas ayant une légitimité comme pôle d'excellence en sciences juridiques, et la BnF, la légitimité patrimoniale de ses fonds »<sup>123</sup>. Ce co-pilotage, qui affirme la dimension coopérative de l'initiative, est conforté par le partenariat qui les lie depuis 1995 dans le cadre du PAD pour les sciences juridiques.

<sup>119</sup> BnF. Intervention d'Aline Girard. In Comptes-rendus des débats de l'après-midi, [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>120</sup> Girard, A. *Modalités administratives, scientifiques et techniques de coopération : quelques pistes...*, *op.cit.*, p. 4.

<sup>121</sup> Entretien du 09 avril 2009 avec Julien Gueslin, coordinateur scientifique Gallica/pôles associés, BnF.

ALIX, Y. *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, *op. cit.*

<sup>122</sup> Cf. Annexe 4. Accord cadre pour la mise en œuvre du programme de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques.

<sup>123</sup> Entretien du 13 octobre 2009 avec A. Girard.

- un Conseil scientifique et technique chargé de proposer au Comité directeur les axes thématiques du programme, d'examiner les projets, de participer à la définition des recommandations et des spécifications techniques, à l'animation et à une veille actualisée. La BnF et la BIU Cujas en sont membres de droit ; à leurs côtés siègent trois collèges de quatre membres : un collège représentant les bibliothèques et la documentation, un autre l'enseignement et la recherche, un dernier les professions du droit. Ils pourront être assistés ponctuellement d'experts extérieurs. C'est donc une démarche d'expertise élargie qui est favorisée.

Enfin une coordination de dispositifs financiers appuie sa mise en œuvre, dans le cadre d'un appel à projets annuel : la BnF attribuant des subventions imputées sur les crédits annuels attribués par la DLL au titre de sa mission de coopération, qui pourront couvrir en moyenne 50% des dépenses de projets portés par tous types d'organismes documentaires, et le MESR, soutenant les projets portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche par le biais des contrats quadriennaux. Il s'agit donc davantage d'une adaptation de dispositifs pré-existants, mieux articulés, que d'une création d'un dispositif dédié, avec des financements fléchés, ce qui induit une certaine fragilité du soutien à ces réseaux concertés interministériels – argument qui plaiderait en faveur de l'identification ou de la création d'une instance nationale collective de numérisation, effectivement dotée des moyens d'une politique concertée.

Si cette modélisation fait ressortir l'enjeu de l'appui conjoint des tutelles et celui de l'expertise du Conseil scientifique et technique, elle met également en lumière le facteur « temps ». Compte-tenu des masses documentaires impliquées, ces programmes sont en effet appelés à être pluriannuels : ils s'inscrivent sur le long terme et dans des délais parfois difficiles à appréhender. Le calendrier prévisionnel du programme de sciences juridiques initié en mai 2008, qui prévoit un appel à projet en janvier 2010 avec un premier retour d'expérience courant 2011<sup>124</sup>, montre qu'avant tout phasage des opérations de numérisation, des délais spécifiques sont à prendre en compte en amont : qu'il s'agisse pour les partenaires de s'approprier l'idée d'un programme concerté, de concevoir les formes de leur participation et de les formaliser, au risque de « décalages » entre l'annonce du programme et les adhésions qu'elle peut soulever et sa mise en œuvre effective dans un cadre institutionnalisé<sup>125</sup>. Elle met également en avant l'importance d'outils d'échanges et de veille au service du pilotage et de l'animation du réseau. Pour le programme pluriannuel de sciences juridiques, un outil de communication a ainsi été créé, sous la forme d'un espace dédié à la numérisation en sciences juridiques, sur la liste de diffusion et de discussion [poles.associes@bnf.fr](mailto:poles.associes@bnf.fr), avec un référent chargé d'apporter soutien et expertise aux partenaires. Dans son prolongement, un projet de blog ou de wiki intitulé « Jurinum » a été annoncé aux 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération.

Cette analyse, encore conjoncturelle, des facteurs structurels d'un programme concerté de numérisation et de valorisation et des enjeux de sa modélisation en réseau, permet ainsi, malgré le peu de recul, d'appréhender, dès en amont, un programme concerté de numérisation et de valorisation en histoire coloniale au travers d'une évaluation prospective de leur incidence sur sa mise en œuvre. Or leur mise en regard avec les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale induit de la poser en des termes distincts

<sup>124</sup> SANZ, P. et TOSELLO-BANCAL, J.-E. *Le programme de numérisation et valorisation concertées en sciences juridiques...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>125</sup> Entretien du 13 octobre 2009 avec A. Girard.

**Un contexte propice à un programme concerté de numérisation et de valorisation en histoire coloniale**  
des précédents programmes concertés en sciences juridiques, en histoire de l'art et en littérature pour la jeunesse.





# Incidences des spécificités du champ de l'histoire coloniale

---

L'histoire coloniale constitue en effet un champ mémoriel encore controversé, où un travail de distanciation critique n'a pas pleinement abouti à une décripation des tensions entre mémoire et histoire ni à un apaisement significatif des interactions entre repentance et reconnaissance, tant dans les postures historiographiques qu'étatiques. Un programme concerté de numérisation et de valorisation de sources sur l'histoire coloniale se configure ainsi dans un contexte relationnel où toute concertation aura à anticiper la définition d'un socle consensuel pour aboutir à une phase opérationnelle<sup>126</sup>. Cette spécificité mémorielle invite ainsi à questionner en amont son incidence sur les facteurs structurels d'un programme concerté, avant que d'appréhender toute concertation en réseau. L'expression de mémoires concurrentes engage en effet à l'adoption d'un principe de précaution dans la diffusion du produit des numérisations, du moins à titre juridique. Elle concourt aussi à une réévaluation significative du rôle des instances en charge du programme ainsi qu'à une meilleure appréhension de l'apport scientifique des acteurs de la recherche, rendu saillant par le flou épistémologique de l'histoire coloniale. Or l'éparpillement des structures de recherche, l'hyperspécialisation de ses acteurs, et le morcellement actuel de l'écriture de cette histoire peuvent être perçus comme un biais à une association avec la communauté scientifique, de sorte que des pistes sont ici esquissées pour en prévenir les modalités. Dans cette optique, le choix a été fait de cerner au plus près les besoins et les attentes prioritaires de ces acteurs scientifiques, entendus dans un sens élargi aux associations et sociétés d'histoire coloniale française, toutes mouvances historiographiques confondues, afin de déterminer des critères prioritaires de numérisation, qui ne sont pas sans questionner les préconisations du SNB.

## 1. UN CHAMP MEMORIEL CONTROVERSE

### 1.1 Les bibliothèques entre histoire et mémoire

La portée mémorielle de l'histoire coloniale constitue en effet une spécificité du champ qui se doit d'être appréhendée dès en amont d'un programme concerté par les partenaires potentiels. Si « d'évidence évoquer la colonisation aujourd'hui n'est plus une affaire délicate engageant le pays dans ses choix d'avenir et [se présente] comme un fait d'histoire un peu refroidi »<sup>127</sup>, une distanciation critique sur l'histoire coloniale n'a pas encore fait aboutir un travail « de deuil » qui questionne de nombreux référents de l'identité politique et citoyenne française<sup>128</sup>. L'histoire coloniale s'inscrit dans une

---

<sup>126</sup> Condition qu'il partage avec le projet de programme concerté de numérisation et de valorisation de sources sur l'histoire sociale et ouvrière.

<sup>127</sup> DULUCQ, S. et ZYTNICKI, C., *Penser le passé...*, *op cit.*, p. 70.

<sup>128</sup> BLANCHARD, Pascal, LEMAIRE, Sandrine et BANCEL, Nicolas (dir.). *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*. Paris : CNRS édition, 2008, p. 61-62.

période charnière où s'expriment de concert « repentance et patrimonialisation »<sup>129</sup>, ce dont témoignent, dans son écriture actuelle, les débats autour de la colonisation positive<sup>130</sup>, des guerres de mémoire<sup>131</sup> ou encore des excès de la repentance coloniale<sup>132</sup>, mais aussi un certain silence officiel de l'État, dont la posture plus ambivalente que pour des champs mémoriels comme ceux de Vichy, de la Shoah ou de l'esclavagisme, a laissé le champ libre à une concurrence des mémoires. Sa politique oscille en effet entre l'édification d'espaces touchant à une mémoire coloniale qui peine à dire son nom, au travers de musées et de mémoriaux<sup>133</sup>, et l'émission de déclarations officielles et de textes de loi proclamant une vision normative de l'histoire coloniale. La loi du 23 février 2005 qui stipule « la reconnaissance de la nation aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine (...) » et qui émettait des directives très claires sur l'enseignement de l'histoire coloniale au travers de « programmes scolaires reconnaiss[ant] en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer (...) » a ainsi déclenché une vigoureuse polémique sur les lois mémorielles, suscitant la création d'un Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire.

Ce contexte pose dès lors la question de la médiation de l'histoire en bibliothèques en des termes qui impliquent leur positionnement de fait. Ces enjeux viennent d'être soulignés par Luc Courtaux, conservateur en chef à la BIU Sorbonne, dans l'ouvrage collectif *Histoire en bibliothèques* : « Actualité, mémoire, histoire : ces trois « mots » employés sans discernement à longueur d'année dans les médias perturbent souvent les bibliothèques qui, pour ne pas risquer des reproches de la part de leur public et des élus, évitent le sujet, au nom de plusieurs principes, respect du pluralisme et neutralité »<sup>134</sup> et de constater que « dans un certain nombre de bibliothèques publiques, l'actualité politique, comme les débats publics sur le négationnisme, la colonisation, suivis de ceux relatifs aux lois mémorielles, ne sont pas vraiment présents dans les collections, *a fortiori* dans la politique de médiation et d'animation »<sup>135</sup>. Les partenaires d'un programme concerté en histoire coloniale auront ainsi à appréhender en amont cette confusion des concepts « d'actualité », de « mémoire » et « d'histoire » pour offrir une médiation coordonnée, de la sélection des sources à leur valorisation, et ainsi favoriser, sur les remémorations, leurs relectures critiques. Il en résulte une accentuation de la portée des prescriptions d'un Conseil scientifique et technique à un Comité directeur, de sorte que leur composition ne sera pas sans incidence sur la mise en œuvre et les inflexions d'un programme concerté en histoire coloniale. Il apparaît ainsi pertinent de faire sien un principe de précaution qui engage à étayer le programme sur l'expertise scientifique des acteurs de la recherche.

---

<sup>129</sup> MERLE, Isabelle et SIBEUD, Emmanuelle. Histoire en marge ou histoire en marche ? La colonisation entre repentance et patrimonialisation. [en ligne] In Actes du colloque *La politique du passé : constructions, usages et mobilisation de l'histoire dans la France des années 1970 à nos jours*. Paris, 25 et 26 septembre 2003, p. 1. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : < <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/Merle.pdf> >.

<sup>130</sup> MICHEL, Marc. *Essai sur la colonisation positive. Affrontements et accommodements en Afrique noire (1830-1930)*. Paris : Perrin, 2009, 417 p.

<sup>131</sup> STORA Benjamin et LECLERE Thierry. *Guerre de mémoire. La France face à son passé colonial*. Paris, 2007, 107 p.

<sup>132</sup> LEFEUVRE, Daniel. *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Paris : Flammarion, 2006, 229 p.

<sup>133</sup> On citera ainsi la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ouverte dans un lieu emblématique : l'ancien Musée des Colonies à la Porte Dorée et le Musée du Quai Branly sur les « Arts Premiers ».

<sup>134</sup> COURTAUX, L. *Constituer et organiser un fonds d'histoire...., op. cit.*, p. 54.

<sup>135</sup> *Ibid.*

## 1.2 Principe de précaution

C'est aussi à titre juridique, dans la perspective d'une diffusion du produit des numérisations, que ce principe de précaution n'est pas à sous-évaluer. Qu'il s'agisse du respect de la législation sur la protection des données personnelles comme de la réutilisation des données numérisées, une démarche pro-active en direction de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) devrait s'imposer plus spécifiquement à un réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale.

Ses controverses mémorielles incitent en effet à la prudence vis-à-vis du respect de la protection des données personnelles telle que l'établit la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978. En comparaison, le Mémorial de la Shoah, musée, centre de documentation juive contemporaine ne peut diffuser qu'une partie des numérisations conduites sur ses fonds d'archives et d'imprimés<sup>136</sup>. La délibération n° 01-057 du 29 novembre 2001 de la CNIL portant recommandation sur la diffusion des données personnelles sur Internet par les banques de données de jurisprudence<sup>137</sup>, a en effet fondé l'anonymisation des décisions de justice librement consultables. Cette anonymisation se pose ainsi *a fortiori* pour la diffusion du produit d'opérations de numérisation et le programme concerté en sciences juridiques s'y est en effet trouvé confronté au sujet du *Bulletin* des arrêts de la cour de cassation, contenant de nombreuses données nominatives. La CNIL saisie par la BIU Cujas, s'est alors officiellement prononcée pour l'application d'un délais de 100 ans à respecter avant toute mise en ligne, restreignant la diffusion des données numérisées jusqu'à 1909 et contraignant à l'attente, ou à une anonymisation techniquement difficile, des données après 1909. Les chantiers de numérisation de publications officielles comme le *Journal officiel* pour la partie « Lois et Décrets » ont alors également nécessité une saisine de la CNIL, dont le coût est non négligeable – qu'il s'agisse d'engager la procédure, de suivre l'instruction des dossiers, de redéfinir des corpus, ou d'engager des frais pour leur anonymisation<sup>138</sup>. De nombreux projets de numérisation de sources sur l'histoire coloniale sont ainsi susceptibles d'entrer dans cette configuration. Le fonds de la Ligue des Droits de l'Homme déposé à la BDIC, très sollicité par les chercheurs, en constitue un exemple éclairant. Il comprend en effet, pour la période 1898-1940, un ensemble de dossiers relatifs aux interventions de la Ligue en faveur d'affaires collectives ou individuelles – avec des sources imprimées et archivistiques sur la répression des mouvements de libération nationale, la censure de la presse, le droit des indigènes, les conditions de travail ou des rapports de discrimination<sup>139</sup> – que sa convention de dépôt en date de 2000 autorise à numériser à des fins de conservation préventive et d'accessibilité à distance<sup>140</sup> : une saisine prospective de la CNIL aurait de fait toute sa pertinence.

Par ailleurs, la numérisation de sources primaires de l'histoire coloniale d'une inévitable teneur colonialiste soulève avec acuité le problème de la disparité des pratiques en matière de réutilisation des données numérisées. C'est une question qui se pose de manière plus globale au niveau national et qui gagnerait à être plus spécifiquement

<sup>136</sup> MEMORIAL DE LA SHOAH. *Rechercher une personne (victime, résistant, Juste)*. [site en ligne]. [consulté le 06 décembre 2009.] URL : <[http://www.memorialdelashoah.org/b\\_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=170&type=1](http://www.memorialdelashoah.org/b_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=170&type=1)>.

<sup>137</sup> CNIL. *Délibération n° 01-057 du 29 novembre 2001 portant recommandation sur la diffusion de données personnelles sur internet par les banques de données de jurisprudence*. [en ligne]. 29 Novembre 2001. [consulté le 10 novembre 2009]. URL : <<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/deliberations/deliberation/delib/17/>>.

<sup>138</sup> Échanges de courriels du 04 novembre 2009 avec Lionel Maurel, coordinateur scientifique Gallica/Pôles associés, BnF.

<sup>139</sup> CINGAL, Grégory. *Ligue des droits de l'homme : Inventaire*. [en ligne]. 30 septembre 2002, 128 p. Mise à jour le 21 juillet 2004. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : <<http://www.bdic.fr/pdf/LDH.pdf>>. Numéros d'inventaire 75 à 95 et 431 à 440.

<sup>140</sup> Entretiens du 29 septembre 2009 avec Irène Paillard, directrice adjointe et Anne-Marie Blanchenay, responsable du Département des Archives, BDIC.

évoquée entre les partenaires d'un programme concerté en histoire coloniale. La complexité du cadre juridique de la réutilisation des informations publiques conduit en effet les bibliothèques à un réel embarras pour la traduire concrètement en termes de « conditions d'utilisation »<sup>141</sup>. Une journée d'étude organisée le 4 juin 2009 par l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation (IABD) au CNAM a ainsi questionné les pratiques des bibliothèques françaises, autour de la question de la définition de modèles en matière de diffusion des œuvres patrimoniales numérisées<sup>142</sup>. L'analyse par Lionel Maurel, coordinateur scientifique Gallica à la BnF, des mentions légales de 122 bibliothèques numériques françaises montre qu'un tiers au moins des établissements ne donne pas d'indications sur le statut des documents numérisés qu'il diffuse, que le fondement juridique des mentions légales repérées est inexistant ou mal assuré et que pour 88%, ces mentions ne permettent pas un usage en ligne des fichiers<sup>143</sup>. Une harmonisation des pratiques, sinon l'amorce d'une réflexion entre les partenaires d'un futur réseau en histoire coloniale, relèverait ainsi d'une responsabilité à assumer collectivement.

### 1.3 Flou épistémologique

Une autre caractéristique de ce champ mémoriel, à même de singulariser la mise en œuvre d'un programme concerté en histoire coloniale, réside dans le flou épistémologique de la notion même « d'histoire coloniale », sujette à controverse. Loin d'être formelle, cette spécificité a toute sa pertinence pour les partenaires potentiels du réseau : la trentaine d'entretiens menés auprès d'institutions de conservation en charge de fonds coloniaux ont en effet fait ressortir systématiquement des interrogations sur les acceptions de cette notion d'« histoire coloniale », voire des réticences, au profit des notions « d'histoire de la colonisation », « d'histoire du fait colonial » ou « d'histoire de la situation coloniale », dans la lignée des travaux de Georges Balandier<sup>144</sup> réinvestis par les historiens Claude Liauzu, Isabelle Merle ou Emmanuelle Sibeud. Une même ligne de partage scinde les positions historiographiques de la communauté scientifique : qu'entendre en effet par « histoire coloniale » ? Si elle fait partie de ces catégories qui découpent l'histoire en grands domaines, au même titre que l'histoire économique ou l'histoire sociale, il y a lieu de s'interroger sur ce qu'elle recouvre : l'étude de la geste coloniale ? De l'administration des territoires colonisés ? L'histoire faite au temps de la colonisation ? L'histoire des peuples colonisés ? Sophie Dulucq et Colette Zytnicki pointent ainsi dans un article de 2003, son hésitation et sa difficulté persistante à déterminer ses objets et sa chronologie<sup>145</sup> – un constat qu'elles mettent en regard avec la méfiance de l'institution universitaire, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, vis-à-vis de l'extension comme secteur de l'histoire d'un savoir colonial élaboré principalement par des historiens non-professionnels : instituts coloniaux, sociétés d'histoire maritime et géographiques financées par le lobby colonial, amateurs éclairés, administrateurs coloniaux, etc.

---

<sup>141</sup> WESTEEL, Isabelle. Numériser les œuvres du domaine public, et après. [en ligne] In *BBF*. 2009, n° 5, p. 82-83. [consulté le 02 novembre 2009]. URL : < <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0082-010> >.

<sup>142</sup> IABD. Numériser les œuvres du domaine public, et après ? Diffusion, réutilisation, exploitation : des objectifs contradictoires ? [en ligne] In *Actes de la journée d'études du 4 juin 2009*. Paris. Mise à jour le 04 décembre 2009. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : < <http://www.iabd.fr/spip.php?article76> >.

<sup>143</sup> WESTEEL, I. Numériser..., *op.cit.*

<sup>144</sup> BALANDIER, George. La situation coloniale : approche théorique, In *Cahiers internationaux de sociologie*, 1951, vol. 11, p. 44-79.

<sup>145</sup> DULUCQ, S. et ZYTICKI, C. Une histoire en marge..., *op.cit.*

Cet enjeu épistémologique interroge ainsi fondamentalement, dès en amont, les objets et la portée d'un programme concerté en histoire coloniale. Un exemple en est donné par la distinction, établie par la BnF, dans la construction de ses programmes concertés de numérisation, entre un champ « histoire coloniale » et un champ « sciences coloniales » décliné en deux axes, « Espaces et territoires de l'empire colonial français : les milieux naturels et leur transformation » et « santé et médecine coloniale »<sup>146</sup>. On peut y lire une partition calquée sur le recours à des sources différenciées entre recherche en SHS et recherche en sciences dures<sup>147</sup>, ou y voir un outil de pilotage adapté à de vastes corpus documentaires, dont les contours sont ainsi précisés auprès des différents partenaires. Elle se justifie néanmoins plus difficilement dans une optique historiographique qui aurait à rendre compte de la portée systématique des politiques coloniales. Elle induit ainsi d'écarter du programme concerté en histoire coloniale des partenaires dont les fonds plus spécialisés sur les sciences coloniales, comme ceux des bibliothèques de ParisTech (Ponts et Chaussées, Mines, Polytechnique, Arts et Métiers), de l'Institut national de la recherche agronomique ou du Muséum nationale d'histoire naturelle, se rattachent désormais au programme concerté sur les sciences coloniales. Dès lors, il serait pertinent qu'une concertation entre les acteurs de ces deux programmes fût conduite conjointement sur les accès et la valorisation de ces corpus documentaires.

## 2. UN ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME PAR LA RECHERCHE ?

Ce contexte de crispation mémorielle, joint à l'imprécision des contours de l'histoire coloniale, engage ainsi à un rapprochement avec les acteurs de la recherche : leur association à un programme concerté aura ainsi une incidence significativement plus forte que celle effective pour les autres programmes concertés, et en amont, au niveau des sélections, et en aval, au niveau de la valorisation. Or toute concertation avec les acteurs de la communauté scientifique se heurte, pour l'histoire coloniale, à un éclatement structurel du paysage universitaire français : il n'y a pas en effet de chaire d'histoire coloniale, ni même de laboratoire d'histoire coloniale ou d'association d'histoire coloniale à même de fédérer les différents courants de la recherche. Ce constat conduit ainsi certains historiens à parler « d'inexistence officielle de l'histoire de la colonisation française à l'Université »<sup>148</sup>. Un retour sur les causes de cette marginalisation institutionnelle met en effet en lumière la portée de l'héritage de la réforme braudélienne par aires culturelles sur l'émiettement des structures de recherche, sur le morcellement actuel de l'écriture de l'histoire coloniale, mais aussi sur l'hyperspécialisation des chercheurs. Il incite dès lors à questionner les termes de leur accompagnement d'un programme concerté en histoire coloniale et *a fortiori* l'acceptation de service public que recouvre la médiation des sources d'une histoire mémorielle en bibliothèque. Des pistes pour en appréhender les modalités seront ici esquissées à titre prospectif.

<sup>146</sup> Girard, A. *La politique de coopération nationale de la BnF...*, op. cit., p. 27.

<sup>147</sup> Partition qui se retrouve au SCD de Provence entre les sites d'Aix-en-Provence et de Marseille.

<sup>148</sup> GANTES, Gilles de. De l'histoire coloniale à l'étude des aires culturelles : la disparition d'une spécialité du champ universitaire français. In *Revue française d'histoire d'outre mer*. 2003, t. 90, n° 338-339, p. 7-21.

## 2.1. L'oblitération de l'histoire coloniale ?

Dès 1992, Daniel Rivet dans son article « L'histoire coloniale : histoire d'un éloignement »<sup>149</sup>, s'interrogeait en effet sur l'origine d'une brutale rétractation de l'institution universitaire à partir des années 1960, qui aurait conduit à « l'estompement et à l'escamotage »<sup>150</sup> de l'histoire coloniale dans le savoir des sciences humaines. La colonisation se serait dissoute en tant « qu'objet d'histoire spécifique disposant d'une nomenclature propre »<sup>151</sup> au sein d'une histoire de l'outre-mer, fondue ensuite dans une histoire des mondes extra-européens. La cause principale en serait la réorganisation des sciences humaines autour du concept « d'aires culturelles ». Cette réforme impulsée par Fernand Braudel, sur les principes du rapport Longchambon de 1957, s'est fondée sur le rassemblement de spécialistes de sciences différentes – sociologues, historiens, géographes, ethnologues, anthropologues, etc. – autour de l'étude de telle ou telle aire géographique, sur le modèle conceptuel américain et anglais d'aire culturelle, de sorte que l'histoire coloniale, fragilisée par son ancrage dans le monde des lobbys et le conservatisme de ses méthodes<sup>152</sup>, ne pouvait trouver sa place dans la réorientation des programmes de recherches. Ceux-ci ont tendu à omettre le moment colonial au profit de l'histoire immédiate avec le développement des *Post colonial Studies* et de l'histoire pré-coloniale, contribuant alors à une impasse historiographique sur l'histoire coloniale<sup>153</sup>. Il devenait ainsi difficile pour la recherche française de la penser dans la complexité de ses rapports métropole-colonie, de l'étudier en tant que système, mais aussi d'opérer des comparaisons entre aires culturelles distinctes<sup>154</sup>. La réforme a de fait clos un mouvement lent d'institutionnalisation de l'histoire coloniale, amorcé à partir des années 1890, qui avait conduit à la création de quelques chaires dédiées à la géographie coloniale et à l'histoire de la colonisation<sup>155</sup>.

Cette césure majeure a alors induit une refonte profonde des structures de recherche qui s'est traduite par un « émiettement sur le plan scientifique de l'étude des empires »<sup>156</sup> – une fragmentation qui s'est pérennisée et dont les effets sont toujours d'actualité, faisant des historiens contemporains les héritiers d'une marginalisation dommageable de l'histoire coloniale en France. Le recentrage sur des aires culturelles extra-européennes s'est en effet institutionnalisé entre 1962 et 1970 au travers de la requalification, voire la création, de chaires consacrées à l'Asie, à l'Afrique, au Maghreb, et de structures de recherches dont les historiens actuels de l'histoire coloniale ressortent encore. Ainsi, dès 1961, la chaire d'histoire coloniale de la Sorbonne disparaissait au profit de deux chaires d'histoire de l'Afrique, tandis qu'était ouvert un poste d'histoire africaine à la VI<sup>e</sup> section de l'EPHE<sup>157</sup>. À Aix-en-Provence, se créait aussi un Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne, complété en 1965 par l'inauguration de l'Institut pour l'Histoire d'Outre-mer (IPHOM), organisé par Jean-Louis Miège sur la base d'une partition géographique.

---

<sup>149</sup> RIVET, D. L'histoire coloniale : l'histoire d'un éloignement..., *op. cit.*, p. 127.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> DULUCQ S, et ZYTNIKI, C. Une histoire en marge..., *op. cit.*, p. 114-115.

<sup>153</sup> BANCEL, Nicolas. *L'histoire difficile : esquisse d'une historiographie du fait colonial et postcolonial* In. BLANCHARD, P., BANCEL, N. et LEMAIRE, S. (dir.), *La fracture coloniale* ..., *op. cit.*, p. 83-92.

<sup>154</sup> LIAUZU, Claude. Interrogations sur l'histoire française de la colonisation. In *Genèses*. Mars 2002, n° 46, p. 44-59.

<sup>155</sup> GANTES. G. de., *De l'histoire coloniale...* *op. cit.*

<sup>156</sup> DULUCQ S, et ZYTNIKI, C. *Penser le passé colonial...*, *op. cit.*

<sup>157</sup> GANTES. G. de., *De l'histoire coloniale...* *op. cit.*, p. 20-22.

## 2.2 Un morcellement de l'écriture de l'histoire coloniale

Cet éclatement scientifique de l'étude de l'histoire coloniale s'est alors accompagné d'un morcellement de son écriture en différents courants qui concourent à animer de leurs controverses les polémiques mémorielles. Solliciter ces acteurs à des fins d'expertise, pour accompagner un programme concerté de numérisation implique alors, pour la rigueur scientifique et la qualité de la médiation proposée par les bibliothèques dans leur mission de service public, d'avoir une claire appréhension de leur positionnement dans le champ. L'association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC), collectif de chercheurs et d'enseignants-chercheurs fondé en 1989, dont les champs d'investigation portent sur les représentations et les imaginaires coloniaux et post-coloniaux, la culture coloniale en France, l'idéologie coloniale, et enfin l'immigration des Suds en France<sup>158</sup>, bénéficie, par exemple, d'une forte visibilité. Résultat d'une politique partenariale active, au travers de manifestations scientifiques comme pédagogiques en direction de centre de recherches, d'universités et d'institutions patrimoniales, elle a ainsi développé un *habitus* de concertation avec les bibliothèques, par la participation à des colloques organisés en collaboration avec la BnF ou à des expositions en ligne telle *Le Temps des colonies à Lyon*, réalisée en 2007 avec le concours des partenaires du programme « Lyon, capitale des outre-mers ». La communauté scientifique est néanmoins significativement partagée sur la nature de ses travaux « oscillant entre une critique érudite de nature historiographique et une logique politique de dénonciation »<sup>159</sup>, notamment dans ses publications collectives à destination du grand public, qui témoigneraient d'un processus de remémoration tenant davantage du « devoir de mémoire » et d'une « exigence de repentance » que d'une démarche historique critique<sup>160</sup>. Dès lors, il importerait, qu'au niveau du pilotage du futur programme en histoire coloniale, soient définies les conditions d'une concertation élargie aux différents courants de la recherche, dans une visée la plus consensuelle possible<sup>161</sup>.

## 2.3 Une hyperspécialisation de la recherche

Un autre biais induit par la réorganisation des SHS par aire culturelle réside dans l'« hyperspécialisation » des historiens du fait colonial. Cette réforme a en effet affecté leur formation académique en leur imposant une double spécialisation: d'une part, celle de la civilisation et de la langue de l'aire culturelle choisie et d'autre part, celle des techniques de l'histoire, de sorte que leur parcours les conduit à se spécialiser sur un aspect précis de la colonisation – impact de la politique scolaire, études des politiques de santé, etc. – au détriment d'une vue d'ensemble du phénomène colonial<sup>162</sup>. De la dizaine d'entretiens conduits auprès d'historiens, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en histoire coloniale dans le cadre de cette étude<sup>163</sup>, il est systématiquement

<sup>158</sup> ACHAC. Groupe de recherche ACHAC : Colonisation, immigration, post-colonialisme. [site en ligne]. [consulté le 16 décembre 2009] URL : < <http://www.achac.com/> >.

<sup>159</sup> MERLE, I. et SIBEUD, E. Histoire en marge ou histoire en marche..., *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> Des outils comme l'Annuaire des membres de la société française d'histoire d'outre-mer, consultable à l'URL : <<http://sfhom.free.fr/Annuaire.php>> ou le répertoire hypermédia des historien(nes) du temps colonial, établi par Michel Renard, en lien l'association Études coloniales, réactualisé au 13 mars 2009 et consultable à l'URL : <<http://letempscolonial.canalblog.com/>> peuvent permettre un repérage de ces orientations.

<sup>162</sup> GANTES. G. de., De l'histoire coloniale... *op. cit.*, p. 20-21.

<sup>163</sup> Cf. Annexe 2 : listes des entretiens et échanges de courriels avec les acteurs de la recherche.

ressorti l'expression d'une réserve quant à leur contribution à un programme concerté en histoire coloniale : la sensation de « parler pour sa chapelle » et dans sa sphère d'expertise est perçue comme une entrave à une vision d'ensemble des priorités à établir pour la sélection des sources. Le recours à l'avis des conservateurs en charge de fonds coloniaux serait à privilégier, étant perçu comme plus consensuel et global que celui des chercheurs<sup>164</sup>. Un tel programme concerté en histoire coloniale questionne ainsi avec acuité la mission de service public des bibliothèques, à même de synthétiser, dans la conservation et la médiation scientifique des sources de l'histoire, contextualisation critique et pluralisme des regards.

## 2.4 Structures fédératives et associatives

Ce morcellement de l'écriture de l'histoire coloniale et l'hyperspécialisation des acteurs de la recherche engage alors à prévenir leur association au programme sur les bases d'une concertation élargie : les structures fédératives que sont les unités mixtes de service et de recherche (USR), héritières de la réforme des aires culturelles, seraient susceptibles de la favoriser. Le Centre d'études des mondes africains (CEMAF) réunit ainsi des spécialistes de l'histoire coloniale et post-coloniale de l'aire africaine, ressortissant de trois unités mixtes de recherche (UMR) – l'Institut d'Études Africaines, le Systèmes de pensée en Afrique noire et les Mutations africaines dans la longue durée – placées sous la tutelle quadripartite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de l'EPHE, de l'Université de Provence et du CNRS. La Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), département de recherche de l'Université de Provence appuyé en convention avec l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III et le CNRS sur une USR, constitue également une structure fédérative d'appui à la recherche pluridisciplinaire. Spécialisée sur la connaissance du monde méditerranéen, elle rassemble et abrite des chercheurs spécialisés sur l'histoire de la colonisation et des protectorats français au Maghreb. Pour l'aire asiatique, la Maison Asie Pacifique constitue une unité mixte de service (UMS) qui fédère l'Institut de recherches sur le Sud-Est Asiatique (IRSEA) et le Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO). Ouverte à la pluridisciplinarité, elle accueille des chercheurs du CNRS, de l'EHESS comme de l'université de Provence et favorise les recherches sur la présence coloniale française en Indochine, en Inde et en Océanie<sup>165</sup>.

Ce dernier exemple montre que ces structures, clairement lisibles dans un champ scientifique éclaté, s'organisent autour de bibliothèques ou de centres de documentation susceptibles de constituer un vecteur privilégié pour initier des concertations avec chercheurs et enseignants-chercheurs de l'USR : ainsi au sein du CEMAF, la bibliothèque des recherches africaines serait à même d'investir ce rôle d'attraction et de coordination, qu'impulse déjà la médiathèque de la MMSH dans le cadre de sa participation au réseau concerté de numérisation en sciences juridiques. Autour de ses collections, riches de la bibliothèque de l'Institut de recherche sur le monde arabe et musulman (IREMAM), elle déploie en effet depuis 2009 une dynamique de concertation sur la thématique du droit musulman en direction des chercheurs et enseignants-chercheurs de la MMSH, afin de définir collectivement un corpus prioritaire à numériser<sup>166</sup>. Elle favorise ainsi le cumul et la confrontation des

---

<sup>164</sup> Entretiens du 18 mai 2009 avec Pascal Blanchard, directeur d'ACHAC, du 31 juillet 2009 avec Gilles de Gantes, chercheur associé à l'Institut de recherche sur le Sud-Est Asiatique, Francis Simonis, maître de conférences en histoire contemporaine, université de Provence et directeur de l'AMAROM et avis d'Emmanuelle Sibeud, maître de conférences en histoire, université de Paris 8 (Vincennes-Saint Denis), transmis le 09 septembre 2009.

<sup>165</sup> Il ne s'agit pas ici de brosser un tableau exhaustif de ces structures, mais de proposer une méthodologie.

<sup>166</sup> Entretiens du 31 juillet 2009 avec Olivier Dubois, co-responsable de la bibliothèque, responsable Département Monde occidental et études thématiques et Hassan Moukhliisse, responsable de la bibliothèque et du Département des études arabes, à la médiathèque de la MMSH.



expertises. Dans cette optique, son association au programme concerté en histoire coloniale s'avèrerait enrichissante à double titre : d'une part, elle permettrait de bénéficier de l'expertise scientifique de chercheurs de la MMSH, qui se sont rendus disponibles pour des entretiens dans le cadre de cette étude prospective<sup>167</sup>, et d'autre part, une articulation avec la thématique du droit musulman contribuerait à valoriser ces collections sur le monde arabe et musulman sous l'angle des régimes et des codes d'indigénat.

Une réserve est néanmoins à émettre : il conviendrait qu'un réseau concerté de numérisation en histoire coloniale ne reporte pas exclusivement cette partition institutionnelle par aires géographiques sur la définition et l'articulation de ses programmes afin de ne pas conforter cet héritage segmenté d'une histoire coloniale éclatée en aires culturelles. Cette attention irait dans le sens des souhaits réitérés des historiens de voir se développer une démarche comparatiste dans la recherche.

Enfin, en réponse à cet émiettement des structures de recherches, différents collectifs, associations et sociétés, outre ACHAC déjà citée, se sont créés qui, actuellement, soit gagnent en visibilité, soit connaissent, avec l'éloignement des décolonisations, de profondes inflexions de leur politique de recherche, si bien que leur association aux concertations serait à même de favoriser un accompagnement pluriel d'un programme concerté en histoire coloniale. Une démarche prospective a alors consisté à préciser et à sérier les apports qu'une ouverture d'un tel programme à trois de ces structures scientifiques les plus en vue pourrait induire. L'association des amis des archives d'outre-mer (AMAROM) qui élargit significativement depuis 2008 le cercle de ses activités et de ses partenariats<sup>168</sup>, associe ainsi en son sein chercheurs et étudiants, mais aussi généalogistes, historiens amateurs et grand public averti, aux côtés des ANOM, de sorte qu'elle constitue une instance privilégiée pour relayer une réelle diversité de points de vues sur les priorités de numérisation à établir par type de publics cibles. La société française d'histoire d'outre-mer, issue de la société d'histoire des colonies françaises créée en 1912 par l'administrateur colonial Alfred Martineau, et dont le cœur de l'activité est tourné vers la publication de la revue *Outre-mers. Revue d'histoire*, s'engage également dans une démarche d'ouverture vers des historiens de métier aux positions académiques plus diversifiées<sup>169</sup>. Elle pourrait ainsi se faire le vecteur d'un élargissement des concertations auprès de chercheurs et enseignants-chercheurs relevant de structures de recherche peu visibles. Son association pourrait aussi s'envisager sous l'angle d'une numérisation de sa revue *Outre-mers. Revue d'histoire*, publication historique qui reflète l'évolution des grandes tendances de l'historiographie coloniale française au XX<sup>ème</sup> siècle, que ni Persée, ni Cairn ne proposent, et que sollicitent différents chercheurs. Il importerait ainsi, à l'instar du programme concerté en sciences juridiques, de ne pas écarter du recensement des gisements potentiellement numérisables en histoire coloniale, des œuvres qui pourraient bénéficier de négociations à fins de numérisation auprès des ayants droit. Enfin, la société française d'histoire coloniale, société indépendante dont le siège est dans l'État de l'Illinois et qui soutient la recherche consacrée à la colonisation française et à l'histoire des colonies françaises<sup>170</sup> constituerait un autre foyer scientifique pour élargir les concertations à l'international. Elle contribue en effet à rassembler des chercheurs canadiens, américains et français autour de la tenue de conférences internationales, de listes de discussion<sup>171</sup> et de la

<sup>167</sup> Entretiens du 31 juillet 2009 avec Gilles de Gantes, Jean-Robert Henry, directeur de recherche à l'IREMAM (CNRS) et Francis Simonis, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Provence, membre de l'équipe d'Aix-en-Provence du CEMAF.

<sup>168</sup> Entretien du 31 juillet 2009 avec Francis Simonis, président de l'AMAROM et directeur de la Revue *Ultramarines*.

<sup>169</sup> SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER. L'histoire et la vocation de la société française d'histoire d'outre-mer. [site en ligne]. [consulté le 17 décembre 2009]. URL : < <http://sfhom.free.fr/Presentation.php?rubrique=3> >.

<sup>170</sup> THE FRENCH COLONIAL HISTORICAL SOCIETY. [site en ligne]. Mise à jour le 29 novembre 2009. [consulté le 16 décembre 2009]. URL : < <http://www.frenchcolonial.org/> >.

<sup>171</sup> THE FRENCH COLONIAL HISTORICAL SOCIETY. H-French colonial. [liste de discussion en ligne]. [consulté le 17 décembre 2009]. URL : <http://www.h-net.org/~frenchco/> >.

diffusion de listes bibliographiques commentées. Dans le cadre de cette étude prospective, elle a témoigné de son intérêt pour une concertation large et suivie de ses membres et a favorisé une première prise de contact avec des chercheurs français comme américains<sup>172</sup>.

## 2.5 Enjeu stratégique du conseil scientifique et technique et du comité directeur

Cet enjeu d'une assise large des concertations avec ces acteurs de la recherche se reporte enfin sur la composition d'un Conseil scientifique et technique, avec d'autant plus d'acuité que la portée de ses prescriptions à un Comité directeur sera accentuée par le contexte actuel de tensions mémorielles. Il convient en effet de donner voix aux appréhensions des chercheurs, qui escomptent une instance consultative ouverte à une large représentativité des différents courants de la recherche, sinon à ses différents types d'acteurs, et attachée à la notion de « consensus »<sup>173</sup>. En position de « régulateur » vis-à-vis de l'expression des diverses attentes et besoins scientifiques comme sociaux, ce Conseil devra pouvoir embrasser une vision globale des enjeux de l'histoire coloniale comme de la numérisation et de la diffusion de ses sources, en évitant l'écueil d'un regard par trop spécialisé. La probabilité d'une inflexion des orientations des programmes de recherche, sous l'effet de la mise à disposition de sources numérisées, d'une volumétrie significative, ciblées sur une thématique ou une typologie documentaire, est en effet perçue en termes de risques par différents chercheurs. Une telle incidence d'un programme concerté de numérisation, si elle est difficile à évaluer, ne doit pas être négligée – le programme concerté en sciences juridiques l'a effectivement soulignée lors de l'établissement de la liste Kerbrat qui faisait « espérer que la numérisation des ouvrages anciens redonnera aux juristes contemporains, parfois trop attachés à une approche positiviste, le goût d'aller découvrir ou redécouvrir les auteurs anciens »<sup>174</sup>. Une approche plurielle des thèmes comme des types documentaires de sources sur l'histoire coloniale sera ainsi à privilégier dans la coordination des actions de numérisation d'un programme concerté en histoire coloniale.

## 3. ATTENTES DES ACTEURS SCIENTIFIQUES

Ces forts enjeux scientifiques et épistémologiques d'une consultation large des différents acteurs de la recherche scientifique incitaient ainsi à cerner leurs besoins et leurs attentes prioritaires, toutes mouvances confondues, afin de mettre en relief leurs convergences et de cibler leurs recouvrements. La démarche a alors consisté à conduire des entretiens en présentiel et à distance, avec d'une part, des chercheurs et enseignants-chercheurs relevant de différentes universités et USR telles la MMSH et le CEMAF, et d'autre part, avec des sociétés et associations d'histoire coloniale : avec les présidents d'ACHAC, de l'AMAROM et de l'AAMP et avec des chercheurs français et américains de la Société d'histoire coloniale<sup>175</sup>. Il s'agit d'un premier état de la question, qui se limite à ouvrir des pistes, et résulte d'une approche qualitative qui s'est attachée à faire

---

<sup>172</sup> Échanges du 11 septembre 2009 avec Elisabeth Foster, assistant professor, Tufts university, School of Arts, Sciences, (USA) and Engineering et des 04 et 09 septembre 2009 avec Emmanuelle Sibeud, maître de conférences à l'université de Paris 8.

<sup>173</sup> Enjeux évoqués lors des entretiens du 31 juillet 2009 avec Francis Simonis et Jean-Robert Henry, du 11 septembre 2009 avec Sophie Dulucq et Colette Zytnicki, professeurs à l'université de Toulouse II le Mirail, et du 30 septembre 2009 avec Sylvie Thénault, chargée de recherche CNRS au Centre d'histoire sociale du XX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>174</sup> KERBRAT, Y. et ROUMY, F. La contribution des chercheurs au niveau de la sélection. In *La numérisation concertée en sciences juridiques...*, *op. cit.*

<sup>175</sup> Cf. Annexe 2.

un tour d'horizon des différentes postures historiographiques. Les entretiens ne seront donc pas ici retranscrits mais restitués en une synthèse pointant les attentes communes des enquêtés. Il serait pertinent que cette démarche soit reprise par les co-pilotes du programme, dans une perspective plus systématique que les délais ne le permettaient, afin qu'elle bénéficie de leur poids institutionnel – donnée essentielle dans ce panorama éclaté de la recherche pour établir des contacts et conduire les entretiens<sup>176</sup>. Il apparaît nécessaire que des moyens y soient consacrés, en vue d'un suivi des concertations, avec mise à disposition d'un référant. Il serait également opportun d'ouvrir et d'animer des espaces de d'information et de discussion, à l'instar des outils créés pour le programme concerté en sciences juridiques. Un autre biais est aussi à souligner : la méthodologie d'enquête eût voulu tenir compte des chronologies, afin ne pas conforter le hiatus de l'historiographie française entre une première phase de colonisation sous l'Ancien Régime et la Révolution et une seconde phase impérialiste au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, mais la forte dissociation de ces études n'a pas permis d'obtenir de retours de spécialistes français des colonisations des XVIII<sup>ème</sup> et début XIX<sup>ème</sup> siècle. Enfin, s'il a été choisi dans le déroulé de cette étude de se centrer sur les attentes et les besoins d'acteurs scientifiques, il eût été également légitime, quoique méthodologiquement plus difficile à mettre en œuvre, de questionner ceux d'un « grand public » difficile à circonscrire.

Ces entretiens ont ainsi permis de cibler des attentes plurielles, plus complexes que celles exprimées pour les programmes concertés en sciences juridiques et en histoire de l'art en ce qu'elles portent conjointement sur des thématiques précises comme l'historiographie coloniale et sur des typologies très diversifiées de sources, sans omettre un accent sur les œuvres sous-droit couvrant la fin de la colonisation et la transition des décolonisations. S'esquisse ainsi un panorama des besoins qui reflète l'élargissement actuel des centres d'intérêt de la recherche à de nouveaux types de sources comme à des relectures problématisées de corpus documentaires d'une volumétrie significative.

### 3.1 Historiographie

« L'historiographie coloniale » ou l'écriture de l'histoire coloniale au travers de la construction d'un discours et d'un savoir historique constitue une des sources imprimées dont la numérisation est perçue comme nécessaire pour accompagner le recentrage des études dont elle fait l'objet depuis les années 2000. Appréhendée avec la distance critique de l'historien, elle tend en effet à être étudiée comme un objet d'histoire. La numérisation et la diffusion en ligne de corpus historiographiques participeraient en effet d'une étape des plus attendue de la conversion du regard qu'on lui porte. Car si l'époque des décolonisations politiques a jeté l'opprobre sur une histoire coloniale dont les aspects proprement « colonialistes » portaient le flanc à la critique, « le temps est venu toutefois de rouvrir le dossier et de s'interroger sur ce champ de l'histoire qui a eu l'ambition de se constituer comme un savoir. Aux historiens incombe la tâche d'étudier les conditions de sa production, d'en identifier les protagonistes et de mettre en évidence l'évolution de la production historique coloniale, sa diversité et son hétérogénéité (...)»<sup>177</sup>. De nouveaux axes d'étude de cette production historiographique la démontre en effet plus complexe que ne l'a stigmatisée le rejet post-colonial et non réductible aux seules pressions des lobbys ou à l'amateurisme. Ses apports à la connaissance historique

<sup>176</sup> Seules 15% de réponses par rapport au panel initial d'enquêtés.

<sup>177</sup> DULUCQ, S. et ZITNICKI, C. Une histoire en marge..., *op. cit.* p. 128.

et le caractère pionnier de ses objets et de ses méthodes sont en cours de réévaluation, notamment à travers l'étude de la production d'historiens-ethnographes du début du XX<sup>ème</sup> siècle comme Maurice Delafosse<sup>178</sup>. Dans cette optique, c'est tout un corpus historiographique, autour de figures phares comme Henri Deschamp, Georges Hardy, Paul Gaffarel ou encore Gabriel Hanoteaux, qui nécessite d'être revisité et valorisé : leur numérisation pourrait ainsi se faire le vecteur de ces relectures. *La Bibliographie générale : Premier Congrès d'histoire coloniale. Bibliographie d'histoire coloniale (1900-1930)*, aboutissement des travaux du premier congrès international d'histoire coloniale réuni à Paris en 1931 à l'occasion de la Grande exposition coloniale, a alors été préconisée comme support pour la définition d'un premier corpus à numériser. Consécration du savoir colonial et de l'engouement métropolitain, elle dresse, par zone géographique, un inventaire de l'historiographie coloniale. Elle se centre néanmoins exclusivement sur une production universitaire peu abondante.

De fait, l'histoire coloniale s'écrit également ailleurs : dans les sociétés savantes, dans les instituts coloniaux et les académies avec les contributions de chercheurs indépendants, d'administrateurs coloniaux, etc.<sup>179</sup> Ce sont là des sources référentielles pour les historiens, dont l'étude est réévaluée au travers de récents articles<sup>180</sup>. Une demande de numérisation de cette production est ainsi systématiquement ressortie des entretiens conduits – qu'il s'agisse des bulletins des instituts coloniaux de Marseille, de Bordeaux, de Nice, etc., des bulletins des sociétés de géographie de Paris, d'Alger et d'Afrique du Nord, mais aussi des bulletins, revues, rapports, comptes-rendus de séances et annuaires produits par des sociétés, telles la Société historique algérienne ou la Société archéologique de la province de Constantine, par des académies telle l'Académie d'Hippone, et par des instituts tel l'Institut de Carthage. Cette production, élaborée dans une perspective d'accumulation et de construction scientifique des savoirs, est loin de se limiter à une approche historiographique, si bien que la pluralité et la transversalité de ses objets constitue un critère de numérisation prioritaire pour certains chercheurs qui l'appréhendent comme un palliatif à la forte spécialisation de leur regard. Elle est de surcroît d'accès difficile, que les collections soient lacunaires, ou qu'elles pâtissent de la dégradation de papiers fabriqués à base de pâte à bois, suscitant ainsi une forte demande de numérisation et de diffusion. En témoigne le succès rencontré par la numérisation du *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, conduite par la Nouvelle Association des Amis du Vieux Hué en collaboration avec l'Université de Hué et l'École Française d'Extrême-Orient en 1998, pourtant diffusé uniquement sur CD rom<sup>181</sup>.

Enfin, la numérisation de cette historiographie coloniale permettrait de favoriser la recherche sur corpus, fortement sollicitée, de sorte qu'une analyse comparative des différents courants de cette historiographie – pour l'heure schématiquement partitionnés en trois ensembles, « écrits de non spécialistes », « écrits de propagandistes » et « écrits universitaires » – puisse être conduite. On peut reprendre avec à propos les enjeux mis en exergue par l'article du Groupement français de l'industrie de l'information (GFII) au

<sup>178</sup> FREMAUX, Jacques. Des bureaux arabes à Maurice Delafosse : contribution à une étude de l'historiographie coloniale, In AMSELLE J.-L. et SIBEUD. E (éd.), *Maurice Delafosse : entre orientalisme et ethnographie, l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1998, p. 193-209.

TRIAUD, Jean-Louis. Haut-Sénégal-Niger, un modèle « positiviste » ? De la coutume à l'histoire. Maurice Delafosse et l'invention de l'histoire africaine. In AMSELLE J.-L. et SIBEUD. E (éd.), *Maurice Delafosse ...op. cit.*, p. 210-232.

<sup>179</sup> BANCEL, Nicolas. *L'histoire difficile : esquisse d'une historiographie...op. cit.*, p. 83-92.

<sup>180</sup> SUREMAIN, Marie-Albane, de. L'histoire coloniale dans le Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOIF-IFAN, 1916-1960. In DULUCQ, S. et ZYTNICKI, C. (dir.), *Décoloniser l'histoire ? De « l'histoire coloniale » aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*. Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2003, p. 39-57.

<sup>181</sup> *Bulletin des Amis du vieux Hué : période 1924-1944*. [Ressource électronique-CD rom]. Võ Di Dân, Nguyễn Hồng Trân, Philippe Papin, Philippe Le Failler (éd.). Hanoi, 1997.

sujet de la numérisation concertée. L'existence même de ces corpus numérisés y est analysée comme la possibilité d'introduire une rupture épistémologique dans la pratique des SHS, dans le sens où ils permettent de faire porter l'interrogation non plus sur le seul document mais sur un « univers d'information »<sup>182</sup>. Le corpus se prêterait dès lors à de nouvelles analyses méthodologiques ; que l'on pense aux études sémantiques *via* du plein-texte, à des traitements bibliométriques ou statistiques, etc.

### 3.2 La « bibliothèque coloniale »

Sous cette appellation générique, il convient d'entendre l'ensemble des publications et écrits sous forme de souvenirs, récits de voyages, relations d'expéditions, mémoires et précis d'histoire, de géographie, de cartographie, de topographie ou les descriptions civiles et politiques qui, aux cotés des bulletins et revues des académies et sociétés savantes, ont participé de la construction d'un savoir colonial, entendu au sens de toutes connaissances ayant part à l'histoire coloniale. On retrouve ici des ensembles de sources très hétéroclites, semblables à ceux conservés dans les cotes Lk8 à Lk12 de la BnF et surtout O3, que sollicitent les Africanistes attachés à renouveler leurs approches sur les étapes et les formes de la colonisation en A.O.F. et A.E.F. S'y ajoutent la somme des publications à destination des administrateurs, médecins et cadres coloniaux émises par les agences des fédérations coloniales, les lobbys coloniaux ou encore l'École coloniale, constituées de guides de conduite, de manuels d'apprentissage de la langue, de mémentos des civilités en usage, etc. Les manuels scolaires en ressortent également et leur étude accompagne un renouveau du regard sur les rapports colons-colonisés, sur la construction de l'imaginaire colonial et sur la diffusion d'une « culture coloniale ». Leur numérisation fait l'objet de fortes sollicitations dont témoignent colloques<sup>183</sup> et projets de numérisation tel celui porté par l'AAMP et l'équipe Dipralang-Didaxis de l'Université de Montpellier III. Il faut aussi leur associer une veine essentielle de la littérature pour la jeunesse, à la marge du parascolaire, que sont les livres de prix qui contribuaient à diffuser une image très contrôlée de l'idée coloniale<sup>184</sup>. Une autre source, plus secondaire, mais néanmoins transversale aux différents champs de la recherche et dont la numérisation serait à même de susciter l'attention d'un « grand public », se compose de l'ensemble des guides pratiques, guides du voyageur et guides touristiques tel le *Guide Bleu*. Ce sont des outils généralistes pour l'historien qui font plus spécifiquement l'objet d'études de la part d'un récent courant de la recherche spécialisé sur l'histoire du tourisme dans les colonies. Enfin, les publications des missions – rapports, relations, correspondances imprimées, etc. – ont été citées ponctuellement comme des sources encore peu repérées et exploitées.

### 3.3 Les publications officielles et la presse

Outre ces thèmes, les publications officielles et la presse constituent les deux types de sources imprimées systématiquement sollicitées dans les entretiens conduits. Ces publications officielles recouvrent les bulletins, rapports, statistiques et tous documents édités par

<sup>182</sup> GFII. La numérisation des ouvrages de droit au cœur d'une coopération amorcée par la BnF et la bibliothèque Cujas, In *La Dépêche du GFII*, 17 juillet 2008, n° 1012.

<sup>183</sup> MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE MONTPELLIER (et al.), *Colloque : Échanges humains et culturels en Méditerranée dans les manuels scolaires*. Montpellier. 12-14 novembre 2009. Actes en attente de publication.

<sup>184</sup> HENRY, Jean-Robert. Littérature de jeunesse et décolonisation In *De L'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial*. Paris : La Découverte, 2003, 17 p.

HENRY, Jean-Robert., MARTINI. Lucienne, et ANOM. *Littératures et temps colonial : métamorphoses du regard sur la Méditerranée et l'Afrique*. Aix-en-Provence, 1989, 344 p.

l'administration coloniale : gouvernements généraux, conseils coloniaux, organismes et services qui en dépendent – directions, inspections, agences économiques, compagnies et grandes écoles, etc. – sans omettre les bulletins des chambres de commerce et les annuaires. Ainsi, de la pratique administrative aux affaires économiques, c'est une masse considérable d'archives officielles imprimées qui a été produite dans l'empire colonial français. Elles sont perçues comme indispensables en ce qu'elles couvrent un éventail très étendu de sujets, et, au-delà, en ce qu'elles favorisent la connaissance des faits non seulement « d'en haut », mais aussi au plus proche de la réalité du terrain<sup>185</sup>. Or elles s'avèrent d'un accès difficile pour les acteurs de la recherche, du fait, d'une part, de leur moindre lisibilité, « la hiérarchie des pouvoirs coloniaux multipliant les intitulés et fragmentant les représentations »<sup>186</sup>, et d'autre part, de l'histoire de leur conservation qui, en amont, a pâti d'un fonctionnement imparfait du dépôt légal des ouvrages édités dans l'empire colonial et, en aval, a abouti à leur répartition inégale dans différents dépôts. L'état lacunaire de certaines collections, pourtant partiellement complémentaires entre dépôts, est ainsi perçu comme un frein pour la recherche, de sorte qu'une diffusion concertée de corpus numérisés de ces publications officielles est fortement sollicitée.

La consultation de la presse pose le même genre de difficultés : cette presse est pourtant « indispensable sur le plan factuel, malgré son usage difficile à cause de la dispersion actuelle des fonds, frustrant du fait des lacunes, et souvent indigeste vue la qualité des périodiques »<sup>187</sup>. C'est certes une source primaire pour les chercheurs français, mais aussi pour ceux des anciens pays colonisés, dont les demandes fréquentes de reproduction et de consultation témoignent de l'état lacunaire ou dégradé des collections conservées localement. La numérisation concertée de ces titres, comme la *Revue Liaison* ou *Le Réveil de Madagascar*, constituerait ainsi une réponse à des besoins qui se situent à l'échelon de la francophonie. Le terme de « presse coloniale », on l'a vu, est entendu par la recherche dans un sens large, si bien que pour la presse métropolitaine, les attentes portent aussi bien sur de grands titres de la presse nationale comme le *Temps* ou le *Télégraphe* et sur des journaux provinciaux comme *L'Estaffette* ou *Le Sémaphore de Marseille* que sur une presse à teneur plus colonialiste – presse populaire ou presse d'échos comme *La presse coloniale* ou *La semaine coloniale*, vecteurs privilégiés des topos sur l'image du colonisé. La numérisation d'une presse alternative, volontiers satirique et de propos anticolonialiste, à l'instar de *l'Assiette au beurre*, est aussi souhaitée en lien avec le renouveau des études anticolonialistes<sup>188</sup>, de sorte à favoriser les lectures croisées au sein de corpus numérisés. Des attentes spécifiques portent ainsi sur des titres comme *Le Paria* ou *La Roue Nègre* qui ont alors fait l'objet de saisies policières, ou encore *l'Étudiant Noir*, célèbre revue créée par Senghor, Césaire et Damas. Pour la presse d'outre-mer, la numérisation de la presse des colons mais aussi la presse des indigènes, avec de la veine de la caricature, permettrait de rendre accessible des ensembles où « les fragments et éclats de la quotidienneté instillés dans les annonces et disséminés dans les avis »<sup>189</sup> contribuent à des relectures du phénomène colonial. L'approche par corpus aurait de surcroît tout son sens : les journaux quotidiens d'information française, véritable facteur de cohésion culturelle des Français aux colonies, se limitant à quelques titres principaux, une certaine exhaustivité pourrait être recherchée. Pour

---

<sup>185</sup> GAZQUEZ, Denis et LARCHER-GOSCHA, Agathe. *Publications officielles de l'Indochine coloniale : Inventaire analytique (1859-1954)*. Préf. Pierre Brocheux et Charles Fourniau. Paris, 2004, 259 p.

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> GANTES, Gilles de. Médiocrité et influence : la presse française dans l'Indochine coloniale (1902-1928). In *Pays d'Outre-mer, Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*. Aix-en-Provence, 1993, n° 24, p.69-82.

<sup>188</sup> LIAUZU, Claude. *Histoire de l'anticolonialisme en France*. Paris, 2007, 302 p.

BIONDI, Jean-Pierre. *Les anticolonialistes (1881-1962)*. Paris, 1992, 388 p.

<sup>189</sup> RIVET, D. *Histoire coloniale...op.cit.*

l'Indochine, seuls cinq titres seraient ainsi à sélectionner prioritairement<sup>190</sup> : *L'Avenir du Tonkin*, *Le courrier d'Haiphong*, *Le courrier Saigonnais*, *la France Indochine* et *La France d'Asie*, augmentés de deux « feuilles de chantage » *L'impartial* fondé en 1917 et *l'Opinion* dirigée par Lucien Hélyoury. Enfin, au travers de ces feuilles politiques, ce sont aussi les tracts, brochures, libelles et avis, mal repérés et encore peu étudiés dont la numérisation a été préconisée.

### 3.4 Au-delà de l'imprimé

Une forte attente porte par ailleurs sur les sources iconographiques et cartographiques, dont la numérisation peut aller jusqu'à être perçue comme prioritaire sur celle des imprimés : c'est là une spécificité qui impliquera de réexaminer le phasage en deux temps établi par le programme concerté en sciences juridiques et préconisé par le SNB. L'iconographie, au travers des estampes, de la photographie dont le développement a été concomitant des phases d'exploration du second XIX<sup>ème</sup> siècle, mais aussi des affiches et des cartes postales, des plaquettes et brochures illustrées ou encore des albums d'images d'explorateurs, tient en effet une place centrale dans le renouveau des études sur les représentations coloniales, l'idée et l'imaginaire colonial – qu'il s'agisse d'analyser des portraits photographiques de colons ou les affiches sur l'engagement des troupes coloniales durant la première guerre mondiale<sup>191</sup>. Leur numérisation est appelée à trouver un fort écho auprès des acteurs scientifiques mais aussi auprès d'un public élargi. Ce serait également le cas des cartes et plans qui constituent des outils fondamentaux de visualisation des découpages administratifs successifs, de l'évolution des marges et frontières, mais aussi de la mise en exploitation d'un territoire. On notera ici que la numérisation de ressources audiovisuelles n'a pas fait l'objet de demandes spécifiques sur ce panel d'enquêtés, mais n'en nécessitera pas moins d'être examinée par un Conseil scientifique et technique.

### 3.5 Œuvres sous-droit

Enfin, la césure induite par la barrière mobile du respect du droit d'auteur est appréhendée comme un obstacle aux relectures actuelles de l'histoire coloniale qui tendent à l'inscrire dans des temps longs. Il s'agit en effet de revenir sur des lectures segmentées héritées de la réorganisation par aires culturelles au profit d'une analyse des continuités et des articulations entre période coloniale et post-coloniale. Le risque d'une numérisation exclusive des ouvrages libres de droit serait de favoriser une lecture trop univoque et simplificatrice de l'histoire coloniale. Marc Ferro, directeur d'études à l'EHESS, dans un entretien du 08 avril 2005, souligne ainsi qu'à « découper l'histoire en rondelles, selon l'expression de Fernand Braudel, on empêche de comprendre la colonisation dans sa totalité »<sup>192</sup>. Et de pointer la « place aberrante de l'histoire coloniale dans l'enseignement, parce qu'elle décompose toujours l'histoire coloniale en deux périodes : *Conquête et colonisation* et, ensuite, *Mouvements d'indépendance*. [...] La

<sup>190</sup> GANTES, Gilles de. *Liste des principaux quotidiens d'information français d'Indochine (1900-1930)*. Document de travail commenté et complété lors l'entretien du 31 juillet 2009.

<sup>191</sup> BLANCHARD, Pascal et CHATELIER, Armelle. *Images et colonies : nature, discours et influence de l'iconographie coloniale liée à la propagande coloniale et à la représentation des Africains et de l'Afrique en France, de 1920 aux indépendances*. Paris. 1993, 157 p.

<sup>192</sup> BANCEL, N. et LEMAIRE. S. La colonisation française : une histoire inaudible, entretien avec Marc Ferro. In *La fracture coloniale...*, op., cit. p. 129-135.

vision est donc tronquée et fausse »<sup>193</sup>. Il serait dommageable qu'une initiative concertée de numérisation ne tente pas d'accompagner ce renouveau du regard. Pour ce faire, il est recommandé de ne pas écarter les œuvres sous-droit du recensement des gisements documentaires potentiellement numérisables, afin de pouvoir envisager des négociations avec les ayants droit – d'autant plus que certaines des œuvres postérieures à 1940 sont d'un accès difficile, étant épuisées et exclues des circuits commerciaux, au détriment des avancées de la recherche.

Cette préconisation, formulée par le programme concerté en sciences juridiques et préconisée par le SNB, s'accompagnait aussi de la proposition d'ouvrir aux éditeurs juridiques contemporains l'expérimentation en cours d'une offre d'ouvrages sous-droit dans Gallica. La BnF, le Centre national du Livre et la DLL se sont en effet associés au Syndicat national de l'édition en mars 2008 pour développer une offre de documents récents, accessibles *via* Gallica sous forme d'extraits, et disponibles à l'achat sur des plateformes d'e-distributeurs<sup>194</sup>. À l'issue d'une année, ce modèle de partenariat public/privé qui trouve son prolongement dans un élargissement de l'offre documentaire d'Europeana, s'est effectivement avéré attractif pour les éditeurs juridiques<sup>195</sup>. La liste des éditeurs partenaires de l'expérimentation au 07 mars 2008 montre que certains grands éditeurs de l'histoire coloniale<sup>196</sup> y figurent déjà : ainsi l'Harmattan, La Découverte, Albin Michel, Le Cavalier Bleu Éditions, Bayard Éditions et les Éditions Le Manuscrit. Si une extension de l'offre en histoire coloniale devait être envisagée, une concertation serait alors à engager prioritairement avec Karthala, les Éditions Maisonneuve et Larose, les Éditions Amsterdam et Présence Africaine Éditions<sup>197</sup>.

### 3.6 Attentes techniques

Outre l'expression d'attentes scientifiques, des besoins techniques ont été brièvement exprimés, portant sur une numérisation avec océrisation de qualité, en vue de la recherche plein texte, sur une indexation fine couplée avec de nouveaux critères de recherche avancés pour les documents imprimés (notamment par « manuels scolaires » ou « livres de prix ») mais aussi sur une qualité de zoom pour la consultation des cartes et plans et sur une définition de 300 ou 400 dpi pour la numérisation de la presse.

### 3.7 Bilan

La synthèse de ces attentes permet ainsi de mettre en exergue certains critères – il conviendrait mieux de parler de repères en l'attente d'une concertation inscrite sur la durée – à partir desquels conduire prospectivement un recensement plus ciblé des fonds documentaires potentiellement numérisables en histoire coloniale et émettre des remarques en vue d'une articulation des projets de numérisation au sein d'un futur réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale :

- la pluralité de ces attentes, reflet d'une diversification des objets de la recherche en histoire coloniale, rendra certes plus complexe et moins lisible la coordination d'un

---

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> BnF. *Gallica: expérimentation d'une offre numérique incluant des documents soumis au droit d'auteur*. [en ligne]. 17 mars 2009. [consulté le 06 décembre 2009]. URL :< [http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2\\_experimentation.htm](http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2_experimentation.htm) >.

<sup>195</sup> MAUREL, L. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne..., *op. cit.*

<sup>196</sup> BnF. *Liste des éditeurs partenaires de l'expérimentation* [en ligne]. 07 mars 2008. [consulté le 06 décembre 2009]. URL :< [http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2\\_editeurs.htm](http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2_editeurs.htm) >.

<sup>197</sup> Entretiens avec Frédéric Manfrin, chef du service histoire, BnF et Philippe Mezzasalma, chef du service Presse, BnF.



réseau, mais doit être appréhendée comme un gage de transversalité, évitant l'écueil d'une simplification des lectures de l'histoire coloniale et le biais des spécialisations,

- elle invite à envisager le cumul de logiques de numérisation de masse, appliquées à des sources de grande volumétrie comme les publications officielles ou la presse et des logiques de micro-corpus pour des sources spécifiques comme des guides ou des livres de prix,
- elle engage aussi, du fait des attentes sur les sources iconographiques et cartographiques à réévaluer les phasages préconisés par le SNB,
- elle souligne également l'obstacle que constitue la césure induite par la barrière mobile du respect du droit d'auteur, de sorte qu'il conviendra d'investir dans des négociations ciblées avec des ayants-droit comme avec les éditeurs contemporains,
- enfin, elle témoigne de l'insuffisance de l'existant de la numérisation des sources sur l'histoire coloniale – sources d'un accès difficile du fait de leur dispersion comme de leur état de conservation – confortant ainsi la nécessité d'un programme concerté.



# Un réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale?

---

À l'aune de l'expression de ces attentes sur une numérisation et une diffusion concertées des sources de l'histoire coloniale, une démarche prospective se devait d'appréhender, dans la mesure du possible, les réponses que les bibliothèques, quelque soit leur statut, seraient à même d'y apporter. Un recensement des fonds documentaires potentiellement numérisables en histoire coloniale a alors été effectué selon les préconisations du SNB : confronté aux silences des outils de signalement, il s'est conforté de la conduite de plus d'une trentaine d'entretiens et de nombreux échanges avec les partenaires potentiels du réseau. Cette approche, de fait pragmatique, ne saurait ainsi induire une exhaustivité du recensement, mais a permis de mettre en lumière les caractéristiques saillantes, de l'avis de professionnels, d'un futur programme concerté en histoire coloniale. Si des facteurs communs aux différents programmes en ressortent accentués, tels l'éparpillement des fonds dans des institutions relevant de tutelles différentes ou encore la nécessité de mutualiser infrastructures comme compétences pour pallier collectivement à la barrière des coûts du numérique, ce sont bien les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale qui se projettent et influent notablement sur une modélisation en réseau. De nouvelles configurations seront en effet à éprouver, tant pour son pilotage et les dispositifs administratifs, scientifiques et financiers qui le portent, que pour l'impulsion de concertations sur les sélections, les accès et la valorisation. Des propositions ont été émises, à titre prospectif, qui suggèrent de resituer le réseau dans un contexte plus large, celui de la francophonie, de sorte à inscrire pleinement sa mission de service public dans le legs de l'histoire coloniale.

## 1. CARACTERISTIQUES SAILLANTES

### 1.1 Un signalement à valoriser

Un recensement des fonds numérisables en histoire coloniale a été conduit à partir du RNBFD, sur la base des critères déterminés *supra* comme prioritaires pour la recherche, augmentés des préconisations du SNB, à savoir : inclure tous types de partenaires, quelque soit leur statut pour avoir un panorama le plus large possible des ressources, ne pas fixer en amont de seuil de volumétrie pouvant induire l'exclusion de fonds précieux, rares ou spécialisés, et ne pas exclure du recensement des gisements les œuvres sous-droit<sup>198</sup>. Or cette démarche, pertinente pour les autres programmes concertés, s'est heurtée à un silence, pour des requêtes portant sur les termes « histoire coloniale », « colonial » ou « colonies »<sup>199</sup>. On soulignera néanmoins, qu'au cours de cette étude, la refonte du RNBFD s'est traduite par une amélioration significative du nombre de réponses à ces requêtes, pointant ainsi l'intérêt de poursuivre les investissements sur ces outils de signalement qui conditionnent le repérage des fonds, préalable à tout

---

<sup>198</sup> GROUPE NUMERISATION. *Rapport final...*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>199</sup> Au 06 décembre 2009, sur le RNBFD une requête « colonial » dans « recherche globale » ne donne que 7 réponses : 5 institutions et 2 fonds, et une requête « histoire coloniale », 9 réponses : 4 institutions et 5 fonds.

programme de numérisation. Une des causes semble tenir à l'oblitération du qualificatif « colonial » au profit d'une description des fonds par aires géographiques. Une requête sur « Asie » se révèle ainsi beaucoup plus riche qu'une requête sur « Indochine » et la possibilité de « recherche sujet guidée » désormais proposée par le RNBFD au moyen d'une nouvelle Dewey adaptée tend à conforter cette partition par espaces géographiques. Faut-il y voir, en bibliothèque, un mouvement de marginalisation de l'histoire coloniale parallèle à celui qui a pu affecter la recherche, ou l'expression de réticences vis-à-vis de cette notion ? Au-delà de ce questionnement, les partenaires d'un programme concerté en histoire coloniale auront ainsi à s'attacher à une harmonisation du signalement de leurs fonds et de leurs actions de numérisation, de façon à leur donner une réelle visibilité.

Le recensement des fonds s'est alors étayé sur une démarche pragmatique, si bien qu'il ne saurait prétendre à une exhaustivité, mais traduit davantage un état provisoire des principaux fonds à associer dès le début des concertations. Sa mise en œuvre révèle de nouveau la nécessité de disposer d'une volonté forte et de moyens pour assurer le pilotage d'un tel programme concerté. Elle s'est en effet appuyée sur la consultation de nombreuses bibliographies, sur l'outil très complet que constituent les signets du SCD d'Aix-en-Provence, CADIST en « histoire de la colonisation française »<sup>200</sup> et surtout sur la prise de contacts et la conduite d'entretiens avec des conservateurs, sur la base d'un questionnaire, dans les délais impartis à cette étude<sup>201</sup>, de manière à cerner leurs besoins en termes de coopération numérique. Cet état provisoire se veut ainsi un « sondage prospectif » visant à mettre en lumière les caractéristiques saillantes d'un programme concerté en histoire coloniale et leurs incidences sur une modélisation en réseau.

## 1.2 État provisoire des gisements numérisables

Il complète le recensement des principales initiatives de numérisation en bibliothèques portées ou coordonnées par la MRT, la BnF, le MESR, les bibliothèques de la Documentation française, des Affaires étrangères, de la Défense ou du CEDRHE et a permis le repérage de fonds d'une richesse et d'une diversité typologique à même de répondre aux attentes de la recherche, impliquant ainsi de déterminer des axes à partir desquels articuler cet existant de la numérisation et formaliser de nouveaux projets. Des volumineux ensembles bibliographiques mais aussi iconographiques sont ainsi conservés aux ANOM, à la bibliothèque administrative de la ville de Paris (BAVP), à la médiathèque du quai Branly, à la BDIC, aux bibliothèques de la Défense, au SCD d'Aix-en-Provence et à l'Académie des sciences d'outre-mer. Des fonds plus spécialisés, rares ou précieux ont aussi pu être repérés à la MMSH, au SCD de Nice, à la Chambre de commerce et d'industrie d'Aix-Marseille (CCIMP), aux bibliothèques municipales d'Alençon et de Marseille, à l'ECPAD, aux bibliothèques du musée de l'homme, de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) sans omettre les départements spécialisés de la BnF. L'intérêt d'une numérisation de fonds audiovisuels tels qu'en conservent l'Institut national de l'audiovisuel, la BnF et la médiathèque du quai Branly, serait également à considérer dans une double optique de diffusion et de conservation préventive.

---

<sup>200</sup> ABES, CERIMES, MESR. *Signets : liens sélectionnés par les BU*. [Base en ligne] [Consulté le 06 décembre 2009].

URL : < <http://www.signets-universites.fr/fr/les-signets/bdd/eta/8718> >.

Entretiens des 28 mai et 04 juin 2009 avec Nelly Kunzmann, conservateur en chef, département des collections et de la coopération, SCD de Provence et Maylis Dulois, responsable CADIST, SCD de Provence.

<sup>201</sup> Cf. Annexe 3 : listes des entretiens et échanges de courriels avec les acteurs du monde des bibliothèques.

Les ANOM, service à compétence nationale, se positionnent comme un partenaire à privilégier du fait de la richesse de ses fonds bibliographiques mais également de son investissement dans une politique active de numérisation portant, d'une part, sur ses fonds d'archives, avec les programmes en cours « Nouvelle-France, Horizons nouveaux : Histoire d'une terre française en Amérique »<sup>202</sup>, « Registres de l'état civil des Français d'Algérie », et le projet « Correspondances à l'arrivée en France en provenance de la Martinique »<sup>203</sup>, et d'autre part sur ses collections d'iconographie et de cartographie accessibles depuis 2002 dans sa base Ulysse<sup>204</sup>. Un partenariat bénéficierait de surcroît de l'*habitus* de coopération avec la BnF, déployé dans le cadre du PAD « Échanges en méditerranée » qui a contribué à faire aboutir en 2009 un projet de conversion rétrospective. Des projets concertés de numérisation pourraient ainsi se définir à partir de trois ensembles bibliographiques couvrant toute l'histoire de l'Empire français, hérités du ministère des colonies, de l'École coloniale et de Moreau de Saint Méry, administrateur colonial du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>205</sup>. La bibliothèque de l'ancien ministère des colonies constitue en effet un fonds clos de 23 000 monographies augmenté d'un ensemble de publications officielles et de journaux d'outre mer, avec des titres rares comme la *Gazette de la Martinique*, dont la numérisation gagnerait à s'articuler avec le plan de numérisation de la Presse de la BnF. La bibliothèque de l'École coloniale, fonds clos de 15 000 volumes comporte de nombreux manuels de langue et de conduite, des traités de droit et des codes d'indigénat mais aussi des ouvrages d'historiographie, tandis que la bibliothèque Moreau de Saint Méry, qui rassemble près de 275 volumes reliés de libelles, factums et journaux locaux avec annotations manuscrites, sur la Martinique de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1819, constitue un ensemble homogène d'une grande rareté, à même de compléter les ouvrages de cet administrateur en ligne sur Gallica. Des concertations sur les sélections pourraient ainsi se décliner suivant des axes documentaires comme « les publications officielles » ou la « presse » mais aussi suivant des axes thématiques autour de corpus de sources complémentaires sur « l'historiographie coloniale », ou sur « l'élaboration du savoir colonial » et de « son enseignement ». Elles auront à s'inscrire dans la priorité accordée à la conservation préventive par la politique de numérisation des ANOM – priorité compatible avec la logique de niche dont relèverait la numérisation du fonds Moreau de saint Méry<sup>206</sup>.

Des axes similaires pourraient se dégager à partir des fonds imprimés de la BAVP qui, au terme d'un important travail de recensement, a publié une série de catalogues raisonnés de ses fonds coloniaux étrangers comme français, répartis par publications officielles en séries, émanant de la métropole et des administrations locales<sup>207</sup>. Cet ensemble très complet de plus de 6 000 volumes pourrait accompagner les numérisations portées par la BnF comme la Documentation française – d'autant plus, qu'au titre de ses publications officielles, la BAVP participe du programme concerté en sciences

<sup>202</sup> DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES CANADA (*et al.*). Nouvelle-France, horizons nouveaux : Histoire d'une terre française en Amérique. [site en ligne]. Mise à jour le 01 février 2008. [consulté le 10 décembre 2009]. URL : <<http://www.archivescanadafrance.org/>>.

<sup>203</sup> KRAKOVITCH, Odile (*et al.*). *Inventaire de la série colonie C8, Martinique*. t.III, Paris : Archives nationales, 1984.

<sup>204</sup> ANOM. Base Ulysse. [Base en ligne]. 2002. Mise à jour le 1/27 octobre 2009. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : <<http://caom.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/ulysses/index>>.

<sup>205</sup> Entretien du 12 juin 2009 avec Jacques Dion, chargé d'études documentaires, ANOM.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> BAVP. *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : colonies britanniques, néerlandaises, portugaises*. Paris, 1992, vol. 1, 284 p.

FOURNIER, Béatrice. *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : les colonies dans les expositions. Colonies françaises.1.* Paris 1992, vol. 2, 309 p.

FOURNIER, Béatrice. *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : Colonies françaises.2.* Paris 2000, vol. 3, 418 p.

juridiques<sup>208</sup>. Une opération de catalogage rétrospectif serait alors à effectuer au préalable, si bien que, dans la lignée des prescriptions du SNB, les acteurs en charge du pilotage d'un programme concerté en histoire coloniale auront à charge, pour sa mise en œuvre, de favoriser le signalement des fonds des partenaires potentiels, avec pour horizon le versement des notices dans les catalogues nationaux. Un accroissement de la durée de ce programme est ainsi à ne pas négliger, le cas se posant pour différents partenaires comme le SCD d'Aix-en-Provence<sup>209</sup>, ou l'Académie des sciences d'outre mer qui conservent des ensembles bibliographiques anciens remarquables. Le second volume du *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP* accorde aussi une attention spécifique à un fonds de 953 volumes et brochures sur les expositions coloniales qui se sont tenues de 1834 à 1958, qu'il s'agisse de la littérature officielle des textes préparatoires, des catalogues ou rapports parus sous le « timbre » de l'Exposition<sup>210</sup>. Sa numérisation serait à envisager en lien avec l'existant des numérisations sur les Expositions universelles et nationales conduites par le CNUM<sup>211</sup>, et en concertation avec une numérisation des collections d'imprimés de la BMVR de Marseille et de la médiathèque du quai Branly.

Cette dernière, héritière d'une partie des collections du musée de l'homme et du musée national des arts africains, conserve aussi un important ensemble bibliographique, couvrant la période 1880-1940, orienté vers l'historiographie coloniale, l'ethnologie et l'anthropologie dont la numérisation, en concertation avec la BnF, la Documentation française et certains fonds spécialisés du musée de l'homme, tel le fonds Maurice Delafosse, serait à compléter par celle d'un corpus cohérent d'une cinquantaine de titres, de guides et d'instructions à caractère ethnologique, linguistique et touristique<sup>212</sup>. Plus spécifiquement, il gagnerait à être mis en regard avec le fond de l'Asie du Sud-Est et du monde insulindien (ASEMI) conservé au SCD de Nice, riche d'ouvrages, de périodiques et de près de 6 000 photographies de l'Indochine coloniale provenant de l'ancien Musée des Colonies<sup>213</sup>. Les concertations pourraient ainsi se décliner conjointement sur des sources iconographiques : la médiathèque du quai Branly conservant un fond de près de 100 000 photographies qui présentent non pas le regard de l'administration coloniale, mais celui, singulier, des colons, tous sujets confondus, de sorte que différentes entrées pour sa numérisation et sa valorisation pourront être définies suivant les axes retenus par un futur réseau en histoire coloniale. Sa mise en relation avec les numérisations conduites par la BnF sur le fonds photographique de la Société de géographie et par les ANOM (sous-série 30 Fi) et l'ECPAD sur celui éclaté de l'Agence économique de la France d'outre-mer favoriserait alors des approches croisées sur les représentations coloniales. Ces concertations seraient favorisées par l'investissement croissant de la médiathèque dans une démarche de coopération numérique *via* le développement d'entrepôts OAI et une attention pour l'offre de tiers-archiviste proposée par la BnF.

Un même *habitus* de coopération numérique devrait jouer avec la BDIC, PAD pour l'histoire contemporaine, qui participe au programme concerté de numérisation des

---

<sup>208</sup> Entretien du 25 août 2009 avec Pierre Casselle, conservateur général de la BAVP.

<sup>209</sup> Entretiens des 28 mai et 04 juin 2009 avec Nelly Kunzmann, conservateur en chef, département des collections et de la coopération, SCD de Provence et Maylis Dulois, responsable CADIST, SCD de Provence

<sup>210</sup> FOURNIER, B., *Catalogue...*, *op. cit.*, vol 2, p. 7

<sup>211</sup> Les recouvrements avec les expositions coloniales sont actuellement restreints. On en trouvera des occurrences dans les titres numérisés : *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris, Rapports du jury international et Exposition universelle de 1900 à Paris. Rapport général administratif et technique*, ainsi que dans des *Bulletins* comme celui de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale ou les *Mémoires* de la Société des ingénieurs civils.

<sup>212</sup> Entretien du 29 septembre 2009 avec Odile Grandet, directrice adjointe et responsable de la médiathèque et Anne Faure responsable de la bibliothèque et adjoint au Directeur adjoint responsable de la médiathèque.

<sup>213</sup> BU NICE SOPHIA ANTIPOLIS. *Le fonds ASEMI*. [en ligne]. [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <<http://bibliotheque.unice.fr/jahia/page4626.html>>.

Journaux de tranchées et devrait disposer d'un entrepôt OAI moissonnable pour 2010<sup>214</sup>. Elle constitue un partenaire à privilégier en ce qu'elle conserve des collections remarquables sur l'histoire coloniale de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle au travers de l'ensemble bibliographique hérité de la bibliothèque du ministère de l'outre-mer et de fonds d'archives privées que devrait valoriser l'axe de recherche « processus de colonisation et de décolonisation » inscrit à son quadriennal 2009-2012. Les questions juridiques seront à examiner avec attention : ce sera le cas, comme pour le fonds de la Ligue des droits de l'homme, du fonds « Guerre d'Algérie : 1955-1962 »<sup>215</sup>, constitué de tracts, brochures, coupures de presse censurée, pétitions, tapuscrits, etc., collectés en Algérie ou encore du fonds « Algérie : recueil documents divers »<sup>216</sup> d'une même composition. Il en résulte que ce sont peut-être les fonds iconographiques du Musée d'histoire contemporaine qu'il conviendrait de cibler dans une première phase, tels la collection des affiches ou le fonds Valois, riche de 546 albums de photographies des opérations militaires de 1915 à 1919 comprenant de nombreuses vues de troupes coloniales, dont la numérisation a été initiée depuis 2003 dans le cadre du PAD.

Cette optique d'un axe « troupes coloniales » gagnerait à être développée en concertation avec la Division des bibliothèques du Service historique de la Défense, créée en octobre 2009, dans la lignée de la coopération numérique amorcée avec la BnF et la BDIC sur les historiques de régiments. Des fonds spécifiques de l'Académie de Marine conservés au département de la Marine de Brest, PAD pour l'océanographie mais aussi de nombreux recueils et rapports issus du ministère de la marine et des colonies du XIX<sup>ème</sup> siècle, complétés de cartes et d'atlas, conservés à la bibliothèque de la Marine de Cherbourg, ainsi qu'une vingtaine de titres de périodiques de la bibliothèque de la Marine de Toulon<sup>217</sup> ont ainsi été repérés comme potentiellement significatifs pour un programme de numérisation concerté en histoire coloniale<sup>218</sup>.

Enfin, une approche par fonds spécialisés, rares ou précieux a permis de cibler quelques gisements à même de répondre aux attentes spécifiques de la recherche. La bibliothèque de la CCIMP, membre du PAD « échanges en méditerranée » conserve ainsi un fonds d'une rare complétude de bulletins des chambres de commerce couvrant les différentes aires de l'Empire français et offrant au travers de leurs rapports économiques, procès verbaux de séance, extraits de délibération, relevés de statistiques, etc., un angle d'analyse original des rapports métropole-colonies<sup>219</sup>. C'est un fonds qu'elle souhaite numériser et diffuser, en réponse à des besoins qui se situent au niveau de la francophonie, mais les coûts d'une telle opération qui implique leur recensement, leur catalogage et leur signalement dans les catalogues nationaux, avant toute mise en ligne, constituent une « barrière à l'entrée » qu'un réseau de numérisation concertée en histoire coloniale aura à abaisser. Si dans cette configuration le PAD peut jouer un rôle de levier dans l'attribution de subventions, la solution d'une intégration des documents des partenaires aux chaînes de numérisation de la BnF dans le cadre de ses marchés extérieurs serait à envisager. Au titre de test en 2009, cette nouvelle offre a en effet permis la numérisation d'une première sélection d'imprimés annotés sur le Cambodge

<sup>214</sup> Entretien du 29 septembre 2009 avec Marie-France Dumoulin, responsable de la numérisation et de la bibliothèque numérique, BDIC.

<sup>215</sup> BDIC. *Inventaires d'archives : Guerre d'Algérie : 1955-1962*. [en ligne]. 27 mai 2008. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : < <http://www.bdic.fr/pdf/Algerie.pdf> >.

<sup>216</sup> BDIC. *Inventaires d'archives : Algérie : recueil documents divers*. [en ligne]. 03 février 2006. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : < [http://www.bdic.fr/pdf/Algerie\\_guerre.pdf](http://www.bdic.fr/pdf/Algerie_guerre.pdf) >.

<sup>217</sup> Avis, après premier sondage auprès des responsables de ces bibliothèques, transmis le 06 novembre 2009 par Laure Lefrançois, chargée de mission, Division des bibliothèques du service historique de la Défense.

<sup>218</sup> Entretien du 18 septembre 2009 avec Laure Lefrançois.

<sup>219</sup> Entretiens du 05 juin 2009 avec Patrick Boulanger, Chef de département Communication et Action culturelle et Sylvie Drago, Responsable des collections.

de la « bibliothèque » Adhémar Leclère, don d'un administrateur colonial, spécialiste du Cambodge et de la langue khmère, conservé à la bibliothèque municipale d'Alençon, relayant ainsi les efforts de la médiathèque pour créer, sur la base de subventions de l'appel à projets Patrimoine écrit de 2009 des outils de diffusion et de valorisation des quelques 17 000 manuscrits du fonds Adhémar Leclère<sup>220</sup>. Un autre corpus spécialisé de près de 300 livres de prix, dépôt du chercheur Jean-Robert Henry est également en cours de constitution à la médiathèque de la MMSH, dont les collections riches de codes d'indigénat et de recueils de législation seraient à mettre en regard avec les fonds conservés aux ANOM. La numérisation de ce corpus pourrait s'envisager dans l'optique d'un axe sur « l'enseignement et les littératures parascolaires », en lien avec le programme de numérisation des fonds du CEDRHE et avec l'INRP, PAD pour les sciences de l'éducation, qui a conduit un recensement systématique des manuels scolaires de 1789 à nos jours dans la base Emmanuelle<sup>221</sup>.

Tous les contacts souhaités n'ayant pu être pris, une prospection serait à poursuivre en direction de certaines BM, comme celle de Lyon, de bibliothèques de musées, comme celle en transfert du futur Musée des Civilisations Europe Méditerranée ou celle du musée africain de Lyon, héritier du musée colonial de la ville de Lyon, de fonds d'imprimés que pourraient conserver des archives départementales, les Missions étrangères à Paris ou encore la bibliothèque d'histoire de la mission et de la missiologie du Défap, service protestant de missiologie.

### **1.3 Un programme à inscrire dans le temps et l'espace**

Ce premier panorama des gisements documentaires potentiellement numérisables a permis de mettre en lumière quelques caractéristiques saillantes d'un programme concerté en histoire coloniale. Tout d'abord, si ce panorama apparaît assez succinct, c'est que rares sont les fonds coloniaux conservés en bibliothèques qui ont fait l'objet d'une attention et d'un traitement spécifique de sorte qu'inventaire, recensement et signalement sont encore à mettre en œuvre pour de nombreux partenaires potentiels, qui dans le cadre de cette étude prospective, se sont prêtés à une première évaluation de leurs collections. D'emblée, le programme est appelé à s'inscrire dans des délais significativement longs, pluriannuels, qui pourraient, en amont des opérations de numérisation, s'avérer supérieurs à ceux des programmes concertés en sciences juridiques ou en histoire de l'art. Ils se confortent aussi de l'implication diverse de ces partenaires dans les récentes évolutions du numérique, de sorte que la coopération aura à porter sur tout le spectre de la chaîne numérique, au risque de voir certains partenaires potentiels en difficulté face aux investissements nécessaires pour conduire des opérations de recensement, de signalement, de numérisation, de valorisation et de conservation pérenne.

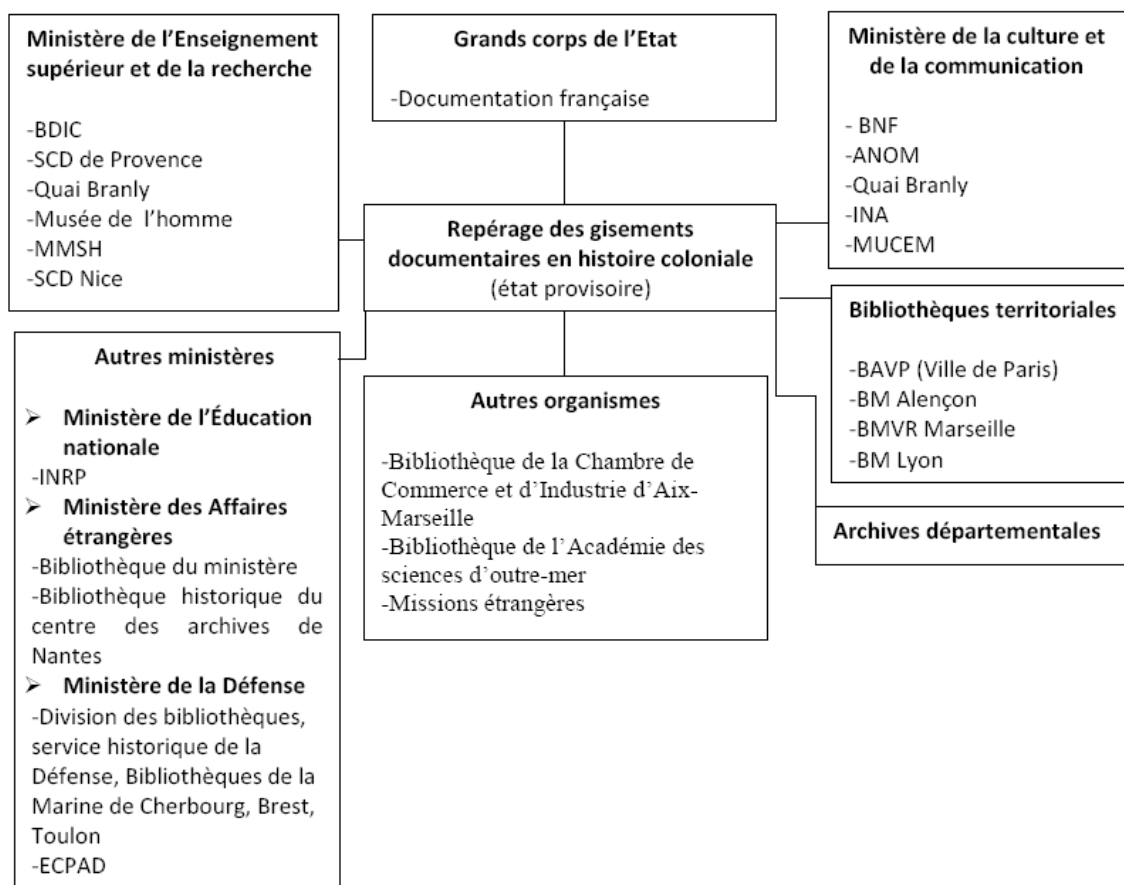
Enfin, cet état des gisements documentaires fait ressortir un éparpillement des fonds potentiellement numérisables entre une pluralité d'institutions de statuts divers, relevant de tutelles différentes, que permet de visualiser le schéma suivant, établi d'après le modèle de visualisation de la répartition des gisements documentaires potentiellement numérisables défini pour le programme concerté en sciences juridiques :

---

<sup>220</sup> Entretien du 16 septembre 2009 avec Maïté Vanmarque, directrice de la médiathèque d'Alençon.

<sup>221</sup> INRP et SCHOPPIN, Alain. Banque de données Emmanuelle. [Base en ligne]. 2002. Mise à jour le 05 janvier 2009. [consulté le 16 décembre 2009]. URL : < [http://www.inrp.fr/she/choppin\\_emma\\_banque.htm](http://www.inrp.fr/she/choppin_emma_banque.htm) >.





Si cet éparpillement n'est pas spécifique à un programme concerté en histoire coloniale, son contexte mémoriel tend à en accentuer l'effet, de sorte qu'il implique de fait que les concertations soient portées par une volonté politique forte, tant au niveau des institutions qu'au niveau des administrations de tutelle. Il sera ainsi stratégique qu'un réseau de numérisation concertée en histoire coloniale prête une attention particulière au choix des institutions en charge de sa coordination et que son pilotage puisse s'adosser sur un cadre administratif formalisé, ainsi que sur des dispositifs de subventionnement coordonnés, sinon dédiés. Le dispositif des PAD devrait par ailleurs avoir un rôle de levier plus significatif que pour le précédent programme concerté en sciences juridiques, l'état provisoire des fonds mettant en avant un maillage partenarial déjà étroit qui prédispose à la coopération numérique.

## 2. UNE MODELISATION SPECIFIQUE DU RESEAU EN HISTOIRE COLONIALE

C'est que les spécificités mémorielles de l'histoire coloniale se projettent en effet significativement sur les facteurs de modélisation de l'initiative en un réseau de numérisation et de valorisation concertées et influent sur la configuration de son pilotage, sur la définition d'axes à partir desquels articuler le réseau et sur les modalités de concertation sur les accès et la valorisation. Pour chaque point, des pistes seront ouvertes à titre prospectif, qui questionnent l'incidence, sinon la pertinence de ces facteurs.

## 2.1 Quel co-pilotage ?

Le programme concerté en sciences juridiques a en effet établi un précédent fondé sur une modélisation en réseau avec en tête, un co-pilotage, réparti entre la BnF et la BIU Cujas, PAD en sciences juridiques, de sorte à favoriser les concertations entre des acteurs de la numérisation relevant de tutelles différentes. Il a été repris pour le programme concerté en histoire de l'art avec un co-pilotage assuré par la BnF et l'INHA. Or, à l'issue des différents entretiens conduits auprès des partenaires potentiels d'un réseau en histoire coloniale, la composition de ce co-pilotage, parfois sa pertinence, a été systématiquement soulevée : quelles institutions ou quelles administrations centrales seraient légitimes pour l'animer d'une volonté forte et d'un dynamisme à même de fédérer des partenariats autour d'un champ mémoriel controversé et ambivalent ? Il ne s'agit pas tant d'apporter ici une réponse que d'en explorer les pistes principales au travers de la détermination de critères.

Faut-il considérer comme déterminant un critère de volumétrie, qui positionnerait une institution comme pôle d'excellence documentaire en histoire coloniale ? La BnF, tout comme la bibliothèque des ANOM, pourrait alors prétendre à une légitimité patrimoniale. Un co-pilotage BnF-ANOM gommerait néanmoins l'enjeu de la transversalité interministérielle, les deux institutions relevant du MCC, quoique de directions générales distinctes. Un autre critère pourrait se définir autour des acquis de l'expérience de coopération numérique entre les deux co-pilotes. On penserait alors à un co-pilotage BnF-BDIC. Cette dernière, relevant du MESR, contribue en effet activement au programme de numérisation concertée sur le corpus ciblé des Journaux de tranchées. Un autre critère a été mis en avant à partir du co-pilotage BnF-BIU Cujas : le statut de PAD qui favorise l'inscription de la coopération dans la durée a joué un rôle de levier et de facilitateur dans la mise en œuvre de l'initiative concertée en sciences juridiques. En ce cas, on pourra considérer un co-pilotage avec les institutions relevant depuis 1995 du PAD « échanges dans le monde méditerranéen », notamment les ANOM, le SCD de Provence, la médiathèque de la MMSH, ou la BMVR de Marseille, ou un co-pilotage avec la BDIC, PAD pour « l'histoire contemporaine » depuis 2003. Enfin un critère pourrait consister à prendre en compte la nécessaire ouverture à la francophonie de ce programme concerté en histoire coloniale et dès lors impliquer dans le co-pilotage des bibliothèques investies d'une visibilité ou de missions à l'international. Si la BnF, les ANOM comme la BDIC en ressortent de fait, le positionnement de la médiathèque du quai Branly, qui de surcroît relève de la double tutelle du MESR et du MCC, serait également à considérer.

Il s'agit là de pistes qu'une approche prospective se devait d'ouvrir : elles sont loin de cerner l'ensemble des paramètres politiques, stratégiques et décisionnels qui auront à entrer dans le choix de la pertinence d'un co-pilotage et de sa composition pour un futur programme en histoire coloniale<sup>222</sup>. Ce peu d'évidence d'un co-pilotage, en constitue une spécificité majeure.

Dans cette perspective, la composition d'un Conseil scientifique et technique ainsi que celle d'un Comité directeur, à l'instar du précédent établi par le programme en sciences juridiques, seront nécessairement influencées par le choix du co-pilotage. Les enjeux stratégiques de leur composition, et notamment de l'association d'acteurs de la recherche à même de transmettre une vision d'ensemble, en seront ainsi confortés.

---

<sup>222</sup> Une telle démarche se devrait ainsi de considérer également la portée d'un co-pilotage BDIC-ANOM.

## 2.2 Propositions d'articulation du réseau

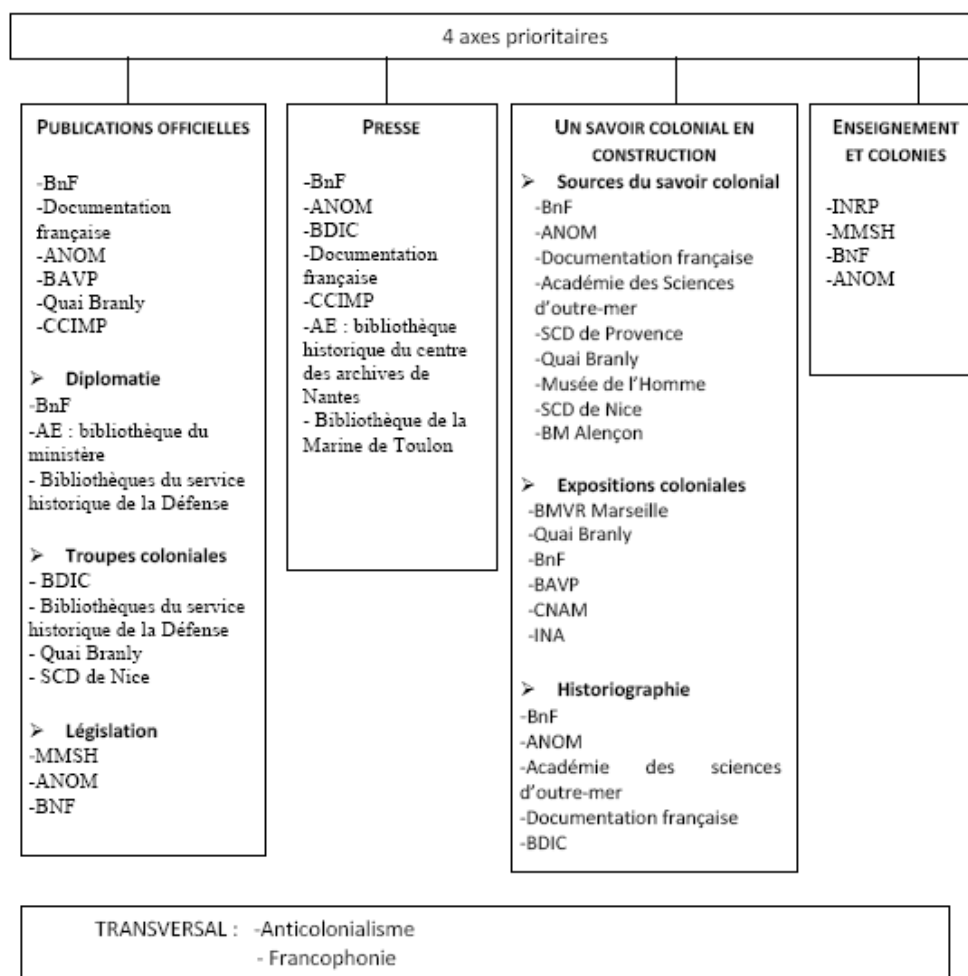
C'est à ce Conseil scientifique et technique et à ce Comité directeur qu'il reviendra de déterminer les axes autour desquels articuler le réseau. Leur définition a suscité de nombreux questionnements de la part des partenaires potentiels : au vu des enjeux mémoriels de l'histoire coloniale comme de la portée escomptée du programme, il s'agira d'établir clairement que ce sont là des outils internes de coordination et de pilotage du réseau qui ne sont pas destinés à avoir, en tant que tels, un impact sur les accès ou la valorisation des ensembles numérisés. Des propositions, relevant d'une logique souvent exclusive de fonds, favorisant une partition du programme par aires géographiques, au risque de reconduire l'héritage éclaté de la recherche en aires culturelles ou une partition chronologique, au risque de césures négligeant la réévaluation en cours des continuités de la situation coloniale, seront alors à mettre en regard avec l'expression des attentes de la recherche et avec l'état synthétique des fonds potentiellement numérisables. Leur analyse croisée tend en effet à préconiser une approche plurielle et composite pour l'articulation du réseau, plus similaire à celle qui s'esquisse pour le programme concerté en littérature pour la jeunesse qu'à celles exclusivement thématique des sciences juridiques ou exclusivement typologique de l'histoire de l'art. Elle aurait ainsi à inclure :

- une triple approche, gage de transversalité et d'une pluralité des points de vue, par typologie documentaire (perçue comme la plus consensuelle), par thématique (en lien avec des ensembles plus composites) et par éditeur (en réponse à la demande forte d'ouvrages sous-droit),
- une démarche de cumul d'une logique de numérisation de micro-corpus pour les ensembles rares, précieux ou spécialisé et d'une logique de numérisation à « grande échelle » pour des corpus d'une volumétrie significative,
- une logique de complémentarité déclinée soit, à partir de l'existant de Gallica pour les ensembles de grande volumétrie, telles que les publications officielles ou la presse soit, à partir des cœurs de collections des établissements partenaires, de sorte à préserver une cohérence des niches et des corpus spécialisés,
- et un phasage parallèle, sinon de concert, d'un programme sur les sources imprimées et d'un programme sur les sources iconographiques, cartographiques, audiovisuelles – la définition d'axes communs, plutôt que d'une typologie documentaire, favorisant leur recouvrement.

Avec plus de recul, la synthèse de ces critères devrait permettre la formalisation de différents axes à même de cerner le champ et d'éviter le recoupement des initiatives. À titre d'illustration et de proposition, une approche possible se devait d'être ici restituée, qui résume l'ensemble des critères et attentes exprimés. Elle est suivie d'une répartition provisoire des gisements numérisables par axes, d'après le modèle établi par le programme en sciences juridiques. Quatre axes principaux, scindés en sous-programmes, ont été définis :

- « Les publications officielles » avec pour sous-programmes « la diplomatie », « les troupes coloniale » et « la législation à l'époque coloniale »,
- « La presse »,
- « Un savoir colonial en construction » avec pour sous-programmes « les sources du savoir colonial », « l'historiographie », « les expositions coloniales »,
- « Enseignement et colonies »,

Il conviendrait de leur ajouter un axe transverse sur « l'Anticolonialisme », sans omettre leur recontextualisation à l'échelon de la francophonie étudiée *infra*.



Cette proposition a pour objet d'illustrer la relative complexité de l'articulation d'un réseau en histoire coloniale qui nécessitera l'adhésion des partenaires potentiels au vu des nombreux critères entrant en ligne de compte. Des concertations spécifiquement dédiées à cette architecture du réseau auront ainsi certainement lieu de se tenir loin en amont du lancement de nouvelles opérations de numérisation. Or si des divergences sont déjà notables sur la coordination interne du réseau, la question des accès aux ressources numérisées et de leur fédération au travers de Gallica, comme d'un portail national, suscitent des prises de position plus tranchées de la part des partenaires potentiels du réseau. Les spécificités de l'histoire coloniale induisent en effet de les envisager également en des termes distincts des autres programmes concertés.

### 2.3 Une concertation sur les accès et la valorisation ?

Si la dissémination des accès au niveau du site des bibliothèques partenaires, du site de Gallica, mais aussi d'Europeana dans une perspective de visibilité accrue auprès d'un public élargi semble un objectif partagé par les partenaires potentiels du réseau, un accès direct et fédéré à l'ensemble des ressources numérisées en histoire coloniale impliquerait que leur acception de « l'histoire coloniale » fut harmonisée. La solution

qui préconise le regroupement de l'ensemble des documents dans Gallica par moissonnage des entrepôts des bibliothèques partenaires, à l'instar du projet Gallica Presse, implique en effet que soit établi un référentiel commun pour le marquage des notices de sorte à obtenir un set OAI cohérent. Cette détermination des entrées possibles par lesquelles s'effectueraient la recherche et la navigation de l'internaute au sein de corpus nécessairement restreints, afin d'éviter trop de bruit, nécessitera alors la définition de critères d'indexation et d'arborescence qui pourraient s'avérer sujets à la controverse scientifique. C'est un point dont l'examen pourrait revenir au Conseil scientifique et technique.

La seconde option, celle de la mise en œuvre d'un portail disciplinaire national, qui est loin d'être acquise pour le programme de numérisation concerté en sciences juridiques, du fait des logiques de transversalité documentaire dont elle est porteuse, se greève de surcroît pour l'histoire coloniale d'un principe de précaution des différents partenaires potentiels vis-à-vis d'une diffusion à forte visibilité de ces ressources numérisées. Où l'on retrouve des réticences sur une fédération du réseau autour de la notion même « d'histoire coloniale », qui ne saurait trouver à l'échelon national, et *a fortiori* à l'échelon de la francophonie, une même résonance qu'« histoire de la colonisation » ou mieux qu'« histoire des colonisations ». C'est là une option qu'il conviendrait d'étudier à titre prospectif mais dont l'actualité semble précipitée.

On relèvera ici que la question des concertations sur la valorisation des corpus a été perçue comme « trop prospective » par les différents partenaires pour être évoquée avec pertinence. Si une valorisation technique des données numérisées suivant les pistes évoquées par le programme de sciences juridiques comme par les demandes des chercheurs en histoire coloniale (numérisation avec océrisation, numérisation des journaux en 300 ou 400 dpi, etc.) semble consensuelle, c'est d'avantage la valorisation scientifique et éditoriale, celle d'une médiation critique de l'histoire, qui pose de nouveau, en fin de chaîne de la coopération numérique, la problématique des lectures de l'histoire coloniale et de l'accompagnement du programme par les acteurs de la recherche. Et ce avec d'autant plus d'acuité que, tout comme pour la question des accès, toute position institutionnelle sur l'histoire coloniale est à même de trouver un écho fort au niveau de la francophonie.

### **3. OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL :**

C'est là en effet une spécificité forte d'un futur réseau en histoire coloniale que d'avoir à se donner pour enjeu de se penser en articulation avec les attentes des anciens pays colonisés, au travers de la francophonie et du réseau francophone des bibliothèques nationales numériques, et de faire sienne une dynamique de prospection proactive en direction des différents programmes susceptibles de se monter à l'international.

#### **3.1 Presse et francophonie**

Un réseau en histoire coloniale serait en effet d'autant plus à même d'impulser des concertations avec les bibliothèques nationales des anciennes colonies, protectorats ou territoires sous mandats qu'un réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN) a été récemment créé, en février 2006, à l'initiative des bibliothèques nationales de Belgique, du Canada, de France, du Luxembourg, du Québec et de Suisse, officiellement soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Sa politique d'élargissement en direction des pays du Sud, avec l'organisation d'opérations de

numérisation et de missions de formation, ainsi que la mise en œuvre en octobre 2008 d'un portail régulièrement alimenté par les versements des bibliothèques partenaires, constituent en effet autant de leviers pour étendre les partenariats au-delà du strict cadre national<sup>223</sup>.

Un axe « histoire coloniale » pourrait ainsi se déployer au travers du programme concerté de numérisation sur la presse francophone, monté entre la BnF, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM), la Bibliothèque nationale de Tunisie (BnT) ou encore avec la Bibliothèque nationale d'Algérie sous la forme d'avenants. Une liste de titres de presse est en effet proposée chaque année, deux étant retenus puis numérisés, à partir du papier ou d'un microfilm, suivant l'état de conservation du document, afin d'être mis en ligne sur Gallica et rendus accessibles sur Europeana et le portail du RFBNN<sup>224</sup>. Pour le programme 2009, ont ainsi été proposés à la BNRM, *La France au Maroc* pour l'année 1933, *La Liberté marocaine et la voix de la France*, 1933-1934, ou *L'Ere française*, 1926, etc. Ces coopérations ne se structurent pourtant pas autour d'une politique documentaire clairement formalisée mais se fondent pour l'heure d'avantage sur des « prestations » ciblées<sup>225</sup> : s'il convient d'y voir « une phase de test avant une montée en charge »<sup>226</sup>, la définition de thématiques qui pourraient porter notamment sur l'histoire coloniale et se décliner autour de la presse des colons, de la presse des indigènes ou de la presse anticoloniale, contribuerait alors à la convergence du programme concerté en histoire coloniale et de ce programme francophone.

### 3.2 Convergence des actions autour du programme VALEASE

Si le RFBNN constitue un cadre à privilégier, le réseau aura également à déployer une démarche pro-active de repérage des actions de numérisation et de valorisation portées à l'international par différents acteurs français de la numérisation, de sorte à mieux articuler ces initiatives et éviter des recouvrements dommageables. Le cas du programme VALEASE est ainsi symptomatique des synergies qui peuvent se monter à l'interministériel autour des projets de coopération numérique et du rôle de relais sur le plan national et vers l'international qu'aurait à jouer un réseau en histoire coloniale.

Le programme Valorisation de l'Écrit en Asie du Sud-Est (VALEASE) consiste en effet en un projet fédérateur autour de la chaîne du livre, né en 2004 et porté par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes. Il vise à répondre aux besoins croissants du Vietnam, du Laos et du Cambodge, relevant de la Zone de solidarité prioritaire, dans le domaine du livre<sup>227</sup>. Ce projet global d'un million et demi d'euros, mobilisant de nombreux partenaires locaux, inclut un important volet numérisation, à vocation régionale, portant sur de très nombreuses sources coloniales avec :

- pour le Laos, la numérisation de collections de la bibliothèque nationale du Laos, de la bibliothèque du centre pédagogique national et la bibliothèque de l'École Française d'Extrême-Orient, riches de plusieurs centaines d'ouvrages de l'époque coloniale,
- pour le Vietnam, la numérisation des collections des fonds anciens et de la période coloniale de la bibliothèque nationale du Vietnam, de la Bibliothèque des sciences

<sup>223</sup> RESEAU FRANCOPHONE DES BIBLIOTHEQUES NATIONALES NUMERIQUES. [portail en ligne]. Octobre 2008. Mise à jour le 17 décembre 2009. [consulté le 17 décembre 2009]. URL : < <http://www.rfbnn.org/html/Pages/index.htm> >.

<sup>224</sup> Entretien du 28 septembre 2009 avec Philippe Mezzasalma, chef du service Presse, BnF.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> FRANCE. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES. *Coopération dans le domaine du livre : valorisation de l'écrit en Asie du Sud-Est*. [en ligne]. 2002. Mise à jour en 2008. [consulté le 04 octobre 2009]. URL : < [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article\\_imprim.php3?id\\_article=28654](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article_imprim.php3?id_article=28654) >.

générales d'Ho Chi Minh Ville, du Musée d'histoire du Vietnam et de la bibliothèque de l'Institut d'Échanges culturels avec la France,

- pour le Cambodge enfin, la numérisation d'un fonds important de la Bibliothèque nationale du Cambodge (BNC) de documents anciens écrits en langue française depuis l'établissement du protectorat en 1863 jusqu'en 1953, date de l'obtention de l'indépendance. Ce fonds d'environ 20 000 titres a fait l'objet d'un traitement prioritaire pour conservation préventive en 2005-2007, si bien qu'en juillet 2009, ce sont 409 titres qui ont déjà été numérisés soit 239 sur les 514 du fonds Cambodge et 50 sur les 761 du fonds Indochine<sup>228</sup>.

Un réseau concerté en histoire coloniale aura ainsi à coordonner son action avec les objectifs scientifiques et opérationnels de ce programme, d'autant que la pertinence des choix documentaires effectués lui a conféré une réelle visibilité auprès de la communauté des chercheurs sur l'Indochine coloniale<sup>229</sup>. Ont en effet été numérisés des publications officielles, avec des recueils sur le régime fiscal au Cambodge, des instructions et des conventions, des annuaires statistiques, des éditions du code pénal et du code civil dont les *Codes Cambodgiens* d'Adhémar Leclère<sup>230</sup>, mais aussi des outils bio-bibliographiques comme la *Bibliographie critique des œuvres parues sur l'Indochine française*<sup>231</sup> et enfin, tout un corpus bibliographique élaboré lors des premiers contacts coloniaux qui, du fait de l'absence d'archives khmères, constituent une source primaire pour les chercheurs<sup>232</sup>, avec des titres comme *L'État actuel du Tunkin, de la Cochinchine, et des royaumes de Cambodge, Laos et Lac-tho* de Pierre de la Bissachère paru de 1812<sup>233</sup>, *En Indochine : 1894-1895 et 1896-1897* de Pierre-François de Barthélemy<sup>234</sup> ou encore *l'Histoire du Laos français* de Paul le Boulanger de 1931<sup>235</sup>.

Cet impératif d'une coordination se conforte des prolongements du programme VALEASE en cours de programmation entre la BNC, la bibliothèque du musée national de Phnom Pen, la Bibliothèque du Centre d'études Khmères et la Délégation des relations internationales de la BnF, en lien avec le RFBNN et l'OIF. Il s'agit en effet de définir, dans le cadre d'une mission prévue pour décembre 2009, les conditions d'une numérisation concertée de sources imprimées en français de la période du protectorat et de sources khmères, suivant des critères formalisés de sélections et des pratiques normalisées de numérisation, en vue d'une intégration des données numérisées au portail du RFBNN<sup>236</sup>. Elle se décline ainsi sur le modèle de l'expérience conduite en mai 2009, dans le cadre du RFBNN, par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Bibliothèque Haïtienne des Pères du Saint-Esprit, qui a abouti à la numérisation de près de 3 000 ouvrages relatifs à l'histoire de l'esclavage et de six périodiques de la période

<sup>228</sup> Échanges de courriels en août et septembre 2009 avec Jean-Jacques Donard, gestionnaire délégué FSP VALEASE auprès de la Bibliothèque nationale du Cambodge et des Services de coopération et d'action culturelle près les Ambassades de France au Cambodge, au Laos et au Vietnam, et avec Sothea Sin, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale du Cambodge.

<sup>229</sup> Entretien du 31 juillet 2009 avec Gilles de Gantes, chercheur associé à l'IRSEA.

<sup>230</sup> LECLERE, Adhémar, *Les Codes Cambodgiens*, Paris, Ernest Leroux, 1898, 2 t.

<sup>231</sup> AUVADE, Robert. *Bibliographie critique des œuvres parues sur l'Indochine française*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1965, 160 p.

<sup>232</sup> Biblioteca Khmerica : livres anciens sur le Cambodge réédités par la Bibliothèque nationale [en ligne]. In *Cambodge Nouveau*. Décembre 2007, p. 15. [consulté le 03 octobre 2009].

URL : < <http://www.khmerdev.com/Cambodgenouveau1207.pdf> >.

<sup>233</sup> BISSACHERÉ, Pierre, de la. *L'État actuel du Tunkin, de la Cochinchine, et des royaumes de Cambodge, Laos et Lac-tho : traduits d'après les relations originales de ce voyageur*. Paris : Galignani, 1812, 2 vol., in 8°.

<sup>234</sup> BARTHELEMY, Pierre-François de. *En Indochine 1894-1895 : Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam méridional*, Paris, 1899, 248 p. et *En Indochine 1896-1897 : Tonkin, Haut Laos, Annam septentrional*. Paris, 1901, 375 p.

<sup>235</sup> LE BOULANGER, Paul. *Histoire du Laos français*. Paris : Plon, 1931, 381 p.

<sup>236</sup> Entretien du 30 septembre 2009 avec Jacques Faule, conservateur en chef à la délégation des relations internationales, BnF.

coloniale<sup>237</sup>. Sont donc déjà en place les conditions d'une concertation suivie et élargie entre différents partenaires français et cambodgiens, si bien qu'une coordination avec un réseau de numérisation concertée en sera facilitée. Cette configuration tend à plaider en faveur de la mise en place d'une instance nationale de numérisation, préconisée par le SNB, qui aurait, entre autre mission, celle de la veille, de l'agrégation et de la diffusion des informations relatives aux initiatives de numérisation, tous acteurs français de la numérisation confondus.

### 3.3 Numérisation et valorisation de manuels de la période coloniale

C'est également ce rôle de veille, au niveau international, qu'un réseau de numérisation concertée en histoire coloniale aura spécifiquement à investir, afin de pouvoir se positionner dans un rôle moteur par rapport à des initiatives en préfiguration. Un exemple pertinent, en ce qu'il répond précisément aux demandes émises par les chercheurs consultés, concerne un projet en devenir sur les manuels en usage à l'époque coloniale impliquant des acteurs des deux rives de la Méditerranée. En nombre limité avant 1830, ces manuels se sont en effet multipliés et diversifiés à partir de la conquête d'Alger et incluent des ouvrages généraux exposant les rudiments du parler algérien comme des ouvrages plus spécifiquement destinés à l'usage des militaires et des administrateurs coloniaux. Ces publications, dont certaines émanent du Ministère de la guerre, se présentent sous la forme livres bon marché, de petits formats brochés, de textes autographes lithographiés voire de photocopiés ronétypés, diffusés auprès d'un lectorat large d'élèves des écoles mais aussi de catégories professionnelles spécifiques comme les cadres militaires, les fonctionnaires de l'administration coloniale ou encore le personnel de justice<sup>238</sup>. Ils constituent ainsi une source originale pour relire les politiques coloniales de sorte que leur étude mais aussi leur conservation et leur valorisation incitent de nombreux acteurs des bibliothèques et de la recherche à se concerter au niveau international. Une journée d'étude sur les « Manuels d'arabes d'hier et aujourd'hui : France-Maghreb, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », co-organisée par la BnF, le Centre d'histoire sociale de l'Islam méditerranéen, le Fonds de solidarité prioritaire « Savoirs techniques et administrations dans le Maghreb moderne et contemporain : héritages et circulation », et l'Institut d'études sur l'Islam et les sociétés du monde musulman s'est ainsi tenue le 29 septembre 2009 à la BnF. Différents axes de recherche y ont été présentés sur les discours coloniaux dont ces manuels d'apprentissage de l'arabe sont porteurs, sur leur réception comme sur les ruptures et les continuités induites dans le genre par les décolonisations.

Une table ronde a prolongé ces investigations afin d'envisager des coopérations à l'international sur la base d'une complémentarité des corpus conservées par la BnF (environ un millier de volumes), la BnT et la BNRM. La perspective d'une concertation autour d'un projet de numérisation, qui ne sera pas sans poser différents problèmes d'océrisation, a alors été appelée de ses vœux par Denis Bruckman, directeur des collections de la BnF<sup>239</sup>. Ce projet, jusqu'à présent abordé dans une optique internationale, gagnerait à s'articuler dès en amont sur un réseau de numérisation

---

<sup>237</sup> BnF. *Rapport annuel 2008*. [en ligne] Paris, 106 p. [consulté le 06 octobre 2009]. Focus 8, p. 96. URL : < [http://www.bnf.fr/rapport/pdf/rapport\\_2008.pdf](http://www.bnf.fr/rapport/pdf/rapport_2008.pdf) >

<sup>238</sup> BnF. *Les manuels d'arabes d'hier et d'aujourd'hui (France-Maghreb, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)* [en ligne]. Paris, 29 septembre 2009. Mise à jour le 1<sup>er</sup> octobre 2009. [consulté le 10 octobre 2009]. Actes en attente de communication. URL : < [http://www.bnf.fr/PAGES/cultpubl/journee\\_etude\\_1146.htm](http://www.bnf.fr/PAGES/cultpubl/journee_etude_1146.htm) >.

<sup>239</sup> Informations sur le colloque et ses perspectives transmises le 08 et 10 octobre 2009 par Philippe Chevrant-Breton, conservateur au Département littérature et art, service des littératures orientales, secteur arabe, BnF.



#### **Un réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale?**

concertée en histoire coloniale de sorte à bénéficier d'une mutualisation des expertises et d'une mise en relation des acteurs de ce projet avec les acteurs français de la numérisation des manuels scolaires de l'époque coloniale.

Veille, démarche prospective, proactivité à l'international et au sein de la francophonie, seraient ainsi quelques axes clés autour desquels un réseau de numérisation et de valorisation concertées en histoire coloniale aurait à se positionner pour une mise en cohérence de ses actions comme la mise en œuvre d'une mission de service public dont le rayonnement ne peut que dépasser les frontières nationales.



## Conclusion

---

La résurgence d'une histoire coloniale par trop oblitérée dans les débats scientifiques et dans l'espace public, signe d'une réappropriation à l'œuvre du passé colonial français, incite ainsi à appréhender la médiation des sources de cette histoire en bibliothèque au travers d'un programme concerté de numérisation et de valorisation, à même d'accompagner un dévoilement morcelé entre repentance et reconnaissance, entre histoire et mémoire, au plus près des attentes scientifiques et sociétales. Or la mise en regard de ces « retours » de l'histoire coloniale avec les récents programmes de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques, en histoire de l'art et en littérature pour la jeunesse a permis de mettre en lumière l'incidence significative de ses spécificités mémorielles sur nombre de facteurs structurels d'un programme concerté et sur sa modélisation en réseau.

Au-delà d'un bilan, cette conclusion se propose de résumer les problématiques et enjeux cernés dans le cours de cette étude, en les complétant par les préconisations qui ont pu être émises, de façon à proposer une synthèse, sorte de « canevas » prospectif quadrillant l'analyse de ce champ mémoriel, à partir de laquelle il serait possible d'appréhender, en amont et avec une vue d'ensemble, la mise en œuvre d'un programme concerté en histoire coloniale. Ce sont autant de repères et de pistes de réflexion qui sont esquissés ici, nécessairement infléchis par des biais méthodologiques, qu'un Conseil scientifique et technique aura à réinvestir, à sanctionner ou à invalider. Émis pour l'histoire coloniale, il serait intéressant que ce canevas, porteur d'éléments de modélisation, puisse servir de socle, sinon de référent, pour le montage de nouveaux programmes concertés également porteurs d'une dimension mémorielle forte ou d'une extension à l'international : on pensera ainsi à un programme de numérisation et de valorisation concertées en histoire sociale. Il se veut dès lors formulé en des termes plus généraux que les développements exposés dans le corps du texte.

C'est tout d'abord la portée mémorielle même de cette histoire coloniale qui se doit d'être clairement appréhendée, dès en amont, par les partenaires potentiels du programme, dans l'optique de leur positionnement de fait dans un champ controversé : offrir un accès renouvelé à ses sources participerait en effet d'une clarification des interactions entre « histoire coloniale », « mémoire » et « actualité », contribuant à favoriser, sur les remémorations, un apaisement et une distanciation critique des regards. Un principe de précaution tendra alors à prévaloir : il engage à questionner le périmètre épistémologique et scientifique d'un programme portant sur une histoire qui peine à définir ses objets. Il engage également à assumer, sur le plan juridique, une démarche collective et pro-active quant à la diffusion du produit de la numérisation de ces sources d'une part, et d'autre part, quant à l'harmonisation des pratiques en matière de réutilisation de ces données numérisées.

Cette dimension mémorielle incite ainsi à étayer le programme sur l'expertise scientifique des acteurs de la recherche, au niveau des sélections comme de la valorisation, mais elle implique alors d'interroger les termes de leur association, à l'aune

de leur hyperspécialisation, du morcellement actuel de l'écriture de l'histoire coloniale et de l'émiettement des structures de recherche hérité de la reconfiguration en aires culturelles. Analyser ces structures et dresser une cartographie des différentes mouvances historiographiques constituent de fait des préalables pour parvenir à définir les conditions d'une concertation large, dans une visée la plus consensuelle possible, gage nécessaire d'une diversité des points de vue : c'est bien l'acceptation du service public en bibliothèque qui est directement questionnée. L'enjeu de la composition d'un futur Conseil scientifique et technique s'en trouvera de fait accentué, la portée de ses prescriptions auprès d'un Comité directeur ayant une incidence significative sur la mise en œuvre et sur les inflexions d'un programme concerté en histoire coloniale. Dresser un état succinct des structures de la recherche a alors permis de mettre en exergue la pertinence d'une ouverture du programme vers les structures fédératives que sont les UMS, UMR et USR, qui, adossées à des bibliothèques et centres de documentation, seraient à même, à l'instar des collectifs de chercheurs, des associations et des sociétés dédiées à l'histoire coloniale, de se faire le vecteur d'un accompagnement pluriel du programme et le relais de regards croisés.

Systématiser une telle démarche, en y dédiant des outils de communication et un référent, contribuerait à cibler les besoins de ces différents acteurs scientifiques en matière de numérisation, de manière à établir, par recouvrement de leurs attentes, des axes prioritaires pour l'articulation des concertations. À titre de sondage prospectif, qu'il conviendra de compléter en prenant la mesure des attentes sociétales, une première enquête qualitative a pointé la multiplicité de ces besoins, reflet d'une diversification en cours des objets de la recherche en histoire coloniale, mais aussi garantie d'une transversalité des postures évitant le biais des spécialisations et des relectures systématiques. La numérisation de corpus ressortant de thématiques comme « l'historiographie coloniale » ou la « bibliothèque coloniale », entendue au sens du savoir colonial en construction, est ainsi sollicitée, au même titre que celle de typologies documentaires, telles les « publications officielles » ou la « presse », de sorte que différentes logiques devront se cumuler pour concourir à monter un réseau de numérisation concertée en histoire coloniale. L'expression d'attentes sur la diffusion en ligne de sources cartographiques et iconographiques invite aussi à réévaluer les phasages préconisés par le SNB, tandis que l'obstacle que constitue la césure induite par la barrière mobile du respect du droit d'auteur engage à investir dans des négociations ciblées avec les ayants droit comme avec les éditeurs.

Sur ces critères, augmentés des préconisations du SNB, une démarche de recensement des fonds documentaires potentiellement numérisables en histoire coloniale, a alors permis de pointer l'enjeu d'une incitation à un signalement harmonisé de ces fonds. Avis de professionnels de la conservation à l'appui, elle a également contribué à sonder l'incidence des spécificités mémorielles de l'histoire coloniale sur une modélisation de l'initiative en un réseau de numérisation et de valorisation concertées. Ces spécificités, confortées par un éclatement des fonds entre des institutions relevant de tutelles différentes, influent en effet significativement sur l'estimation des délais de mise en œuvre du programme, mais surtout sur le choix des co-pilotes du réseau – choix dont le peu d'évidence constitue une des singularités notables d'une initiative de numérisation concertée en histoire coloniale. Elles incitent également à préconiser une approche plurielle et composite des priorités à établir, afin de cerner au plus près ce champ complexe de l'histoire coloniale : il conviendrait ainsi de concilier une partition entre sources imprimées avec une partition entre sources iconographiques, cartographiques et

audiovisuelles, une partition par typologie documentaire avec une partition par thématique et une partition par éditeur, mais aussi, une logique de numérisation de micro-corpus pour les ensembles rares, précieux ou spécialisés, avec une logique de numérisation à « grande échelle » pour des corpus d'une volumétrie significative, une logique de complémentarité, déclinée à partir de l'existant de Gallica pour les ensembles de grande volumétrie, avec une logique de niche, déclinée à partir des cœurs de collections des établissements partenaires pour les corpus spécialisés. En aval, ces controverses mémorielles se projettent enfin sur l'appréhension d'une fédération des accès, posant avec acuité la problématique de la définition de sets OAI appropriés et celle de la création d'un portail national, tandis que la valorisation éditoriale des corpus numérisés recoupe la problématique de l'accompagnement du programme par les acteurs de la recherche.

Pour autant, ces spécificités mémorielles ouvrent structurellement le programme à une portée plus que nationale : c'est en effet dans la sphère de la francophonie, sinon à l'international, que les partenaires d'une politique concertée de numérisation auront à inscrire leur action, qu'il s'agisse de la coordonner avec de nombreuses initiatives émergentes dans le cadre du RFBNN, relais en devenir de différents projets abordant avec un regard autre l'histoire coloniale française, ou bien de l'impulser et d'en diversifier les approches, au travers d'une veille actualisée, susceptible de l'inscrire dans une dynamique prospective.



# Bibliographie et webographie

---

## COOPERATION NUMERIQUE :

### Articles

ALIX, Yves. La numérisation concertée en sciences juridiques. [en ligne] In *BBF*. 2008, n° 5, p. 93-94. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0093-007>>.

BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Élise, et MARTIN, Frédéric. Tous les chemins mènent au numérique. [en ligne] In *BBF*. 2008, n° 6, p. 34-39. [consulté le 16 octobre 2009]. URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0034-006>>.

GASNAULT, Jean. Numérisation concertée des documents juridiques. In *Documentaliste - sciences de l'information*. Août 2008, vol. 45, n°3, p. 39.

GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION. La numérisation des ouvrages de droit au cœur d'une coopération amorcée par la BnF et la bibliothèque Cujas, In *La Dépêche du GFII*, 17 juillet 2008, n° 1012.

MAUREL Lionel. La numérisation concertée en sciences juridiques : une nouvelle approche de la coopération nationale. [en ligne] In *Trajectoire, la lettre interne de la BNF*. Octobre 2008. [consulté le 05 août 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/num\\_sciencesjur.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/num_sciencesjur.pdf)>.

MEZZASALMA, Philippe. Sauvegarder et numériser la presse des immigrations en France à la BnF, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles.[en ligne] In *74<sup>th</sup> IFLA General Conference and Council*. Québec, 10-14 Août 2008. Mise à jour le 31 juillet 2008. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/097-Mezzasalma-fr.pdf>>.

RICHARD, Hélène. Le département des Cartes et plans de la BnF. [en ligne] In *BBF*. 2007, n°4, p. 44-48. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0044-006>>.

ROUCHON, Olivier. Au CINES, plateforme d'archivage, projets et perspectives. [en ligne] In *Arabesques*. Janvier-février-mars 2009, n° 53, p 4-5. [consulté le 04 août 2009]. URL : <<http://www.abes.fr/abes/DocumentsWebAbes/abes/arabesques/Arabesques53.pdf>>.

SANTANTONIOS, Laurence. La BnF dans le chantier numérique. In *Livres Hebdo*. 16 novembre 2007, n° 710, p. 6-10.

## TGE ADONIS.

- *Numes : ouverture de la plateforme d'inventaire en ligne des corpus numérisés et projets de numérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.* [en ligne]. 14 septembre 2009. [consulté le 04 décembre 2009]. URL : <<http://www.tge-adonis.fr/?NUMES-ouverture-de-la-plateforme-d>>.
- *Bibliothèque numérique en histoire du droit.* [en ligne]. Lundi 02 février 2009. [consulté le 05 décembre 2009]. URL : <<http://www.tge-adonis.fr/?Bibliotheque-numerique-en-histoire>>.

TRUNEL, Lucile. Aperçu du paysage de la numérisation en histoire de l'art : les programmes de la BnF et de l'INHA. [en ligne] In *74<sup>th</sup> IFLA Genral Conference and Council*. Québec, 10-14 août 2008. Mise à jour le 17 juin 2008. [consulté le 05 décembre 2008].

URL : <<http://ifla.queenslibrary.org/IV/ifla74/papers/102-Trunel-fr.pdf>>.

WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique. [en ligne] In *BBF*. 2009, n° 1, p. 28-35. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003>>.

WESTEEL, Isabelle, Numériser les œuvres du domaine public, et après. [en ligne] In *BBF*. 2009, n° 5, p. 82-83. [consulté le 02 novembre 2009].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0082-010>>.

## Actes de journées d'études et de colloques

BALLEY, Noëlle. Perspective d'émergence d'un réseau autour de la numérisation en sciences juridiques. [en ligne] In *La numérisation concertée en sciences juridiques : Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 12 p. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/balley.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/balley.pdf)>.

BNF. *La numérisation concertée en sciences juridiques : Actes de la journée d'information et d'échanges*. [en ligne]. Paris, 28 mai 2008. Mise à jour le 09 juin 2009. [consulté le 10 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/jp\\_num\\_juridique.htm](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/jp_num_juridique.htm)>.

CLAERR, Thierry. *La numérisation dans les bibliothèques : état des lieux et perspectives*. [en ligne]. Nancy, 20 mars 2007, 38 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <<http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/claernnumerisation.pdf>>.

DELCOURT, Thierry. Le projet Roman de la Rose : un projet de coopération BnF-BM-BU autour des manuscrits médiévaux. [en ligne] In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération*. Paris, 26 juin 2009. 11 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_roman\\_rose.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_roman_rose.pdf)>.



GIRARD, Aline.

- La politique de coopération nationale de la BnF : Les orientations du plan triennal 2009-2011. [en ligne] In *Actes des Journées ABES*. Montpellier. 27 mai 2009, 64 p. [consulté le 04 décembre 2009].  
URL : <[http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees\\_reseau/Aline\\_Girard\\_BnF\\_OK\\_Diffusion.pdf](http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees_reseau/Aline_Girard_BnF_OK_Diffusion.pdf)>.
- La coopération numérique : priorité de la BnF. In *Premier congrès des milieux documentaires du Québec. Colloque Au-delà de la bibliothèque sans mur*. 12 novembre 2009, p. 15.
- La numérisation concertée : une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse. In *Journée d'étude : la conservation partagée des fonds jeunesse*. Marseille. 8 octobre 2009, 37 p.
- Modalités administratives, scientifiques et techniques de coopération : quelques pistes. [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques : Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 6 p. [consulté le 10 octobre 2009].  
URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/girard.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/girard.pdf)>

GIRARD, Aline et MARTIN, Frédéric. Enjeux et moyens de la coopération numérique. [en ligne]. 21 octobre 2009. 65 p. [consulté le 04 décembre 2009]. URL : <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/formations/bibnum\\_cooperation.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/formations/bibnum_cooperation.pdf)>.

INTERSSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHEQUES DOCUMENTATION. Numériser les œuvres du domaine public, et après ? Diffusion, réutilisation, exploitation : des objectifs contradictoires ? In *Actes de la journée d'études du 4 juin 2009*. Paris. Mise à jour le 04 décembre 2009. [consulté le 06 décembre 2009].  
URL : < <http://www.iabd.fr/spip.php?article76>>.

KERBRAT, Yann. Liste raisonnée d'ouvrages de droit publiés avant 1945 établie pour la Bibliothèque nationale de France et ses portails « Gallica » et « Europeana ». [en ligne]. In *La numérisation concertée en sciences juridiques: Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008. 120 p [consulté le 10 décembre 2009].  
URL :<[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/Liste\\_kerbrat.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/Liste_kerbrat.pdf)>.

KERBRAT, Yann et PFISTER, Franck. Bibliothèques Cujas, Projet de numérisation d'ouvrages : les fondamentaux du droit. En ligne. In *La numérisation concertée en sciences juridiques d'information et d'échanges : Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 18 p. [en ligne]. Paris, 28 mai 2008.  
URL :<[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/pfister\\_roumy.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/pfister_roumy.pdf)>.

KERBRAT, Yann et ROUMY, Franck. La contribution des chercheurs au niveau de la sélection. [en ligne] In *La numérisation concertée en sciences juridiques: Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 3 p. [consulté le 10 décembre 2009].  
URL :<[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/kerbrat\\_roumy.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/kerbrat_roumy.pdf)>.

LAMBERTERIE, Isabelle. Les ressources numérisées en sciences juridiques et la recherche : attentes des chercheurs, apports des chercheurs. [en ligne] In *La numérisation en sciences juridiques: Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 3 p. [consulté le 10 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/lamberterie\\_res\\_ume.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/lamberterie_res_ume.pdf)>.

MAUREL, Lionel. Promouvoir et rendre accessible une doctrine européenne: la contribution des bibliothèques françaises dans le cadre de l'initiative de numérisation concertée en sciences juridiques. [en ligne] In *Les nouveaux traitements électroniques de l'information juridique*. 11 novembre 2008. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://www.legalaccess.eu/spip.php?article64>>.

MAUREL, Lionel et ILLIANO, Marie-Odile. Les contenus de la numérisation en sciences juridiques à la BnF. [en ligne] In *La numérisation concertée en sciences juridiques : Actes de la journée d'information et d'échanges*. Paris, 28 mai 2008, 27 p.

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num\\_juridique/illiano\\_maurel.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/num_juridique/illiano_maurel.pdf)>.

MEZZASALMA, Philippe. La numérisation de la presse à la BnF. [en ligne] In *Journées d'études La presse écrite au tournant d'Internet*. Nancy, 28-29 mai 2008. 27 p. [Consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/philippemezzasalma.pdf>>.

PLAZANNET, Fabien. Le Conseil du Livre : une concertation nationale sur le numérique. [en ligne] In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération*. Paris, 25 juin 2009, 16 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_concertation.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_concertation.pdf)>

POULAIN, Martine. Les bibliothécaires, le livre et le politique : sur quelques ambiguïtés de la volonté d'apolitisme. In *Actes du colloque Mémoire(s) & bibliothèques*. Anglet. 24-25 juin 1999. Bordeaux : Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation et Coopération des bibliothèques en Aquitaine. 2001, p. 90-100.

SAMSON, Jacqueline. Le schéma numérique des bibliothèques. [en ligne]. In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération*. Paris, 25 juin 2009, 8 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/schema\\_num.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/schema_num.pdf)>.

SANZ, Pascal et TOSELLO-BANCAL, Jean-Émile. *Le programme de numérisation et valorisation concertées en sciences juridiques*. [en ligne]. In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération*. Paris, 25-26 juin 2009, 28 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_concertee\\_jurid.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_concertee_jurid.pdf)>.

TRUNEL, Lucile et WEBER, Anne. La numérisation concertée en art : premières orientations. [en ligne] In *Actes des 12<sup>èmes</sup> Journées des pôles associés et de la coopération*. Paris, 25-26 juin 2009, 28 p. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles\\_pdf/poles2009/num\\_coconcertee\\_art.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2009/num_coconcertee_art.pdf)>.

## Monographies et études

COURTAUX, Luc. Constituer et organiser un fonds d'histoire en bibliothèque. In TESNIERE, Valérie (dir.) *Histoire en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2009, p. 54-55.

DEME, Agnès. *État des lieux et perspectives de numérisation partagée : la politique documentaire de deux bibliothèques numériques, Gallica de la Bibliothèque nationale de France et Library Information Technology de l'Université du Michigan*. Janvier 2004, 116 p. Mémoire d'étude DCB : ENSSIB.

MAUREL, Lionel. *Bibliothèques numériques : le défi du droit d'auteur*. Villeurbanne, septembre 2008, 365 p.

RACT, Patrice. La coopération entre établissements culturels dans le cadre d'un projet de numérisation. [en ligne]. Janvier 2003, 96 p. Mémoire d'étude DCB : ENSSIB. [consulté le 12 décembre 2009].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-683>>.

SANZ, Pascal (dir.). *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, 315 p.

TESNIERE, Valérie (dir.). *Histoire en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, Paris, 2009, 251 p.

## Rapports et documents institutionnels

BARLUET, Sophie. *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre* [en ligne]. Paris, juin 2007, 149 p. [consulté le 10 décembre 2009].

URL : [http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport\\_Livre\\_2010\\_juin2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport_Livre_2010_juin2007.pdf).

BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS, *Rapport d'activité 2008*. Document interne.

BNF. *Liste des éditeurs partenaires de l'expérimentation* [en ligne]. 07 mars 2008. [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2\\_editeurs.htm](http://www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2_editeurs.htm)>.

BNF, *Rapport d'activité 2008 : le développement de la coopération numérique*. [en ligne]. Mise à jour le 02 décembre 2009. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/rapport/html/numerique/2\\_dev\\_coop\\_num.htm](http://www.bnf.fr/rapport/html/numerique/2_dev_coop_num.htm)>.

BNF et DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Convention-cadre : PAD n° 2008-297/423*. Paris, 25 juin 2008, 5 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, *Rapport annuel 2008*. [en ligne] Paris, 106 p. [consulté le 06 octobre 2009].

URL : <[http://www.bnf.fr/rapport/pdf/rapport\\_2008.pdf](http://www.bnf.fr/rapport/pdf/rapport_2008.pdf)>.

BOUVIER-AJAM, Laurent.

- *Étude d'évaluation de l'expérimentation de la mise à disposition d'ouvrages sous droits via la bibliothèque numérique de la BnF Gallica 2*. Paris, mars 2009, 65 p.
- *Synthèse de l'étude d'évaluation de l'expérimentation de la mise à disposition d'ouvrages sous droits via la bibliothèque numérique de la BnF Gallica 2* [en ligne]. Paris: 12 mars 2009, 11 p. Mise à jour le 17 mars 2009. [consulté le 26 mai 2009]. URL: <[http://www.bnf.fr/pages/dermmin/pdf/evaluation\\_gallica2.pdf](http://www.bnf.fr/pages/dermmin/pdf/evaluation_gallica2.pdf)>.

CENTRE NATIONAL DU LIVRE.

-*Charte documentaire des œuvres sous droits* [en ligne]. Mise à jour le 30 avril 2009. [consulté le 11 juin 2009].

URL :<[http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Charte\\_documentaire\\_Gallica\\_2\\_edition\\_contemporaine.pdf](http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Charte_documentaire_Gallica_2_edition_contemporaine.pdf)>.

-*Subventions pour la numérisation et la diffusion numérique de documents sous droits* [en ligne]. [consulté le 11 juin 2009].

URL: <<http://www.centrenationaldulivre.fr/?Aide-pour-la-diffusion-numerique>>.

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES. *Délibération n° 01-057 du 29 novembre 2001 portant recommandation sur la diffusion de données personnelles sur internet par les banques de données de jurisprudence*. [en ligne]. 29 Novembre 2001. [consulté le 05 novembre 2009].

URL :<<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/deliberations/deliberation/delib/17/>>.

FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Programme national de numérisation : Appel à projets 2010*. [en ligne]. Paris. 15 janvier 2009, 15 p. [consulté le 01 novembre 2010].

URL: <<http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/actualit/actualit.htm>>.

GRUPE NUMERISATION : RECENSEMENT ET CONCERTATION. *Rapport final : Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris, 18 septembre 2009, 51 p. Mise à jour le 11 janvier 2010. [consulté le 24 mars 2010]. URL :<[http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB\\_Rapport\\_Numerisation\\_Recensement\\_concertation.pdf](http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Numerisation_Recensement_concertation.pdf)>.

RACINE, Bruno. *Rapport : Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris, décembre 2009, 88 p. Mise à jour le 25 janvier 2010. [consulté le 24 mars 2010]. URL : <[http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB\\_Rapport\\_Racine.pdf](http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Racine.pdf)>.

STASSE, François. *Rapport sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques* [en ligne]. Paris, avril 2005, 16 p. Mise à jour le 07 juillet 2005. [consulté le 16 mai 2009].

URL : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/stasse/stasse.pdf>>.

ZWIRN, Denis. *Étude en vue de l'élaboration d'un modèle économique de participation des éditeurs à la BnUE* [en ligne]. Paris, 10 avril 2007, 80 p. Mise à jour le 26 juin 2006. [consulté le 10 juin 2009].

URL : <<http://www.bnf.fr/pages/catalog/pdf/EUROPEANA-NUMILOG2007.pdf>>.

## Sites et bases de données

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE *Les entrepôts OAI de la BnF* In Bibnum.bnf.fr : Espace professionnel de publication sur le document numérique. [site en ligne]. Mise à jour novembre 2009. [consulté le 04 décembre 2009]  
URL : <<http://bibnum.bnf.fr/oai/index.html>>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE et BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE. *Journaux de tranchées en ligne*. [site en ligne]. Mise à jour le 20 novembre 2009. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <[http://www.bdic.fr/journaux\\_tranchees\\_collections.html](http://www.bdic.fr/journaux_tranchees_collections.html)>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE et BIBLIOTHEQUE SHERIDAN. *Roman de la Rose : digital Library*. [site en ligne]. Mise à jour le 11 novembre 2009. [consulté le 21 décembre 2009].

URL : <<http://romandelarose.org/App.html?locale=fr#home>>.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, TRES GRAND EQUIPEMENT ADONIS, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE et AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. *Numes* [site en ligne]. [consulté le 04 décembre] 2009. URL : <<http://www.numes.fr>>.

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE VERSAILLES. *Le fonds Philidor*. [base en ligne]. Mise à jour le 26 mi 2009. [consulté le 21 décembre 2009].

URL : <<http://www.bibliotheques.versailles.fr/statique/pages/collections-numerisees/presentation.htm>>.

STAATSBIBLIOTHEK ZU BERLIN. *Virtuelle Fachbibliothek Recht*. [site en ligne]. Mise à jour le 05 octobre 2009. [consulté le 16 décembre 2009].

URL : <<http://www.vifa-recht.de/index.php>>.

## HISTOIRE COLONIALE

### Articles

Balandier, George. *La situation coloniale: approche théorique*, In *Cahiers internationaux de sociologie*, 1951, vol. 11, p. 44-79.

BANCEL, Nicolas et BLANCHARD, Pascal. *Les pièges de la mémoire coloniale*. In *Les Cahiers français*, Juillet-août 2001, n° 303, p. 75-82.

BAYART, Jean-François. Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? In *Sociétés politiques comparées : revue européennes d'analyse des sciences politiques*, avril 2009, n° 14, p 1-46.

BAYARD, Jean-François et BERTRAND, Romain. De quel legs colonial parle-t-on ?, [en ligne]. 24 p. [consulté le 19 novembre 2009].

URL : <[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/0901\\_Bayart-Bertrand-fr.rtf.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/0901_Bayart-Bertrand-fr.rtf.pdf)>.

Biblioteca Khmerica : livres anciens sur le Cambodge réédités par la Bibliothèque nationale. In *Cambodge Nouveau*. [en ligne]. Décembre 2007, p. 15. [consulté le 03 octobre 2009]. URL : <<http://www.khmerdev.com/Cambodgenouveau1207.pdf>>.

*Bulletin des Amis du vieux Huê : période 1924-1944*. [Ressource électronique-CD rom]. Võ Di Dân, Nguyễn Hồng Trân, Philippe Papin, Philippe Le Failler (éd.). Hanoi, 1997.

COHEN, Jim. La bibliothèque postcoloniale en pleine expansion, In *Mouvements*, 2007, n° 51, p. 166-170.

COHEN, Jim et BASTO, Maria-Benedita. Quelles possibilités pour les études post-coloniales en France. In *Africulture*, n°72, p. 78-80.

URL : <[http://www.sudplanete.net/uploads/fichiers/fichiers/72\\_00\\_08.pdf](http://www.sudplanete.net/uploads/fichiers/fichiers/72_00_08.pdf)>.

Retour sur la question coloniale, In *Cultures Sud*. Juin 2007, n° 165, 176 p.

DULUCQ, Sophie et ZYTNICKI, Colette.

- Penser le passé colonial français, entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires, In *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°86, avril-juin 2005, p. 59-70.
- Une histoire en marge. L'histoire coloniale en France (années 1880-années 1930). In *Genèses*. Juin 2003, n° 51, p. 114-128.

GANTES, Gilles de.

- De l'histoire coloniale à l'étude des aires culturelles : la disparition d'une spécialité du champ universitaire français. In *Revue française d'histoire d'outre mer*. 2003, t. 90, n° 338-339, p. 7-21.
- Médiocrité et influence : la presse française dans l'Indochine coloniale (1902-1928) in *Pays d'Outre-mer, Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*. Aix-en-Provence, 1993, n° 24, p. 69-82.

Le trou de mémoire colonial, In *Hommes et libertés*, 2005, n° 131, 65 p.

LIAUZU, Claude. Interrogations sur l'histoire française de la colonisation. In *Genèses*. Mars 2002, n° 46, p. 44-59.

Relectures d'histoires coloniales. [en ligne]. In *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique : dossier 99/2006*. Mise à jour le 01 avril 2009. [consulté le 10 décembre 2009].

URL : <<http://chrhc.revues.org/index88.html>>.

RIVET, Daniel. L'histoire coloniale : l'histoire d'un éloignement. In *Vingtième siècle, revue d'histoire coloniale*. Janvier-mars 1992, n°33, p. 127-138.

## Actes de journées d'études et de colloques

BNF. *Les manuels d'arabes d'hier et d'aujourd'hui (France-Maghreb, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle* [en ligne]. Paris, 29 septembre 2009. Mise à jour le 1<sup>er</sup> octobre 2009. [consulté le 10 octobre 2009]. Actes en attente de communication.

URL : <[http://www.bnf.fr/PAGES/cultpubl/journee\\_etude\\_1146.htm](http://www.bnf.fr/PAGES/cultpubl/journee_etude_1146.htm)>.

HAZARD, Benoît. Orientalisme et ethnographie chez Maurice Delafosse. In *L'Homme* [en ligne]. 1998, vol. 38. n° 146, p. 265-268. Compte-rendu de la Table-Ronde Internationale *Orientalisme et ethnographie chez Maurice Delafosse* organisée par Jean-Loup Amselle et Emmanuelle Sibeud, EHESS, Paris, 7-8 novembre 1996.

URL : <[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom\\_0439-4216\\_1998\\_num\\_38\\_146\\_370469](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1998_num_38_146_370469)>.

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE MONTPELLIER (et al.), *Colloque : Échanges humains et culturels en Méditerranée dans les manuels scolaires*. Montpellier. 12-14 novembre 2009. Actes en attente de publication.

MERLE, Isabelle et SIBEUD, Emmanuelle. Histoire en marge ou histoire en marche ? La colonisation entre repentance et patrimonialisation. In Actes du colloque *La politique du passé : constructions, usages et mobilisation de l'histoire dans la France des années 1970 à nos jours*. [en ligne]. Paris, 25 et 26 septembre 2003, 13 p. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : < <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/Merle.pdf>>.

## Monographies et études

AUVADE, Robert. *Bibliographie critique des œuvres parues sur l'Indochine française*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1965, 160 p.

BANCEL, Nicolas. L'histoire difficile : esquisse d'une historiographie du fait colonial et postcolonial In. BLANCHARD, P., BANCEL, N. et LEMAIRE, S. (dir.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : la Découverte, 2005, p. 83-92.

BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal et LEMAIRE, Sandrine.

- La fracture coloniale : une crise française. In BLANCHARD, P., BANCEL, N. et LEMAIRE, S. (dir.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : la Découverte, 2005, p. 9-30.
- *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*. Paris : CNRS édition, 2008, 761 p.

BANCEL, Nicolas et LEMAIRE, Sandrine. La colonisation française : une histoire inaudible, entretien avec Marc Ferro. In. BLANCHARD, P., BANCEL, N. et LEMAIRE, S. (dir.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : la Découverte, 2005, p. 129-135.

BARTHELEMY, Pierre-François de.

- *En Indochine 1894-1895 : Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam méridional*, Paris, 1899, 248 p.
- *En Indochine 1896-1897 : Tonkin, Haut Laos, Annam septentrional*. Paris, 1901, 375 p.

BIONDI, Jean-Pierre. *Les anticolonialistes (1881-1962)*. Paris, 1992, 388 p.

BISSACHERE, Pierre, de la. *L'État actuel du Tunkin, de la Cochinchine, et des royaumes de Cambodge, Laos et Lac-tho : traduits d'après les relations originales de ce voyageur*. Paris : Galignani, 1812, 2 vol. in 8°.

BLANCHARD, Pascal et CHATELIER, Armelle. *Images et colonies : nature, discours et influence de l'iconographie coloniale liée à la propagande coloniale et à la représentation des Africains et de l'Afrique en France, de 1920 aux indépendances*. Paris. 1993, 157 p.

CARRIER, Céline. *Le fonds « Afrique outre-mer » de la bibliothèque de la Documentation française: étude des collections sur l'Afrique subsaharienne et perspectives de mise en valeur*. [en ligne]. 2002, 77 p. Mémoire d'étude DCB : ENSSIB, p. 8. [consulté le 05 décembre 2009].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-786>>.

COQUIO, Catherine. (dir.). *Retours du colonial? Disculpation et réhabilitation de l'histoire coloniale*. Nantes: L'Atalante, 2008, p. 9-43.

FREMAUX, Jacques. Des bureaux arabes à Maurice Delafosse : contribution à une étude de l'historiographie coloniale, In AMSELLE, J.-L. et SIBEUD, E. (éd.), *Maurice Delafosse : entre orientalisme et ethnographie, l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1998, p. 193-209.

HENRY, Jean-Robert. Littérature de jeunesse et décolonisation In BANCEL, N., DENIS, D. et FATES, Y. (dir.). *De L'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial*. Paris : La Découverte, 2003, 17 p.

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE SUD-ASIATIQUE, ECOLE FRANÇAISE D'EXTREME-ORIENT ET INSTITUT D'ETUDES AFRICAINES. *Le contact colonial franco-vietnamien : le premier demi-siècle, 1858-1911*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 1999, 289 p.

LE BOULANGER, Paul. *Histoire du Laos français*. Paris : Plon, 1931, 381 p.

LECLERE, Adhémar, *Les Codes Cambodgiens*. Paris : Ernest Leroux, 1898, 2 t.

LEFEBVRE, Pascale. *Étude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque nationale du Cambodge : état des lieux et perspectives de numérisation*. [en ligne] 2006, 110 p. Mémoire d'étude DCB : ENSSIB. [consulté le 06 octobre 2009].

URL : <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lefebvre.pdf>>.



- LEFEUVRE, Daniel. *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Paris : Flammarion, 2006, 229 p.
- LIAUZU, Claude (dir).  
 - *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris : A. Colin, 2004, 451 p.  
 - *Dictionnaire de la colonisation française*. Paris : Larousse, 2007, 646 p.
- LIAUZU, Claude. *Histoire de l'anticolonialisme en France*. Paris, 2007, 302 p.
- LOISEAUX, Olivier. Le fonds photographique de la Société de géographie In LOISEAUX, O. (dir.). *Trésors photographiques de la Société de géographie*. Paris : BnF, 2006, p. 195.
- LOISEAUX, Olivier et DUCLOS, France. *L'Afrique au cœur : carnets d'explorateurs français au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Paris : Seuil, 2005, 188 p.
- MICHEL, Marc. *Essai sur la colonisation positive. Affrontements et accommodements en Afrique noire (1830-1930)*. Paris : Perrin, 2009, 417 p.
- MOREAU DE SAINT-MERY, Louis-Élie. *Description topographique, physique civile, politique et historique de la partie française de Saint Domingue*. Philadelphie : chez l'auteur, 1797-1798, 2 vol., in 4°.
- SMOUTS Marie-Claude (dir.), *La Situation postcoloniale : les « postcolonial studies » dans le débat français*. Paris : Presses de Sciences Po, 2007, 451 p.
- STORA Benjamin et LECLERE Thierry, *Guerre de mémoire. La France face à son passé colonial*. Paris : L'Aube 2007, 107 p.
- SUREMAIN, Marie-Albane, de. L'histoire coloniale dans le Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF-IFAN, 1916-1960. In DULUCQ, S. et ZYTNIKI, C. (dir.), *Décoloniser l'histoire ? De « l'histoire coloniale » aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*. Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2003, p. 39-57.
- TISSER, Jean-Louis et STSZAK, Jean-François. La passion de l'inventaire. In LOISEAUX, O. *Trésors photographiques de la Société de géographie*. Paris : BnF, 2006, p. 178-191.
- TRIAUD, Jean-Louis. Haut-Sénégal-Niger, un modèle « positiviste » ? De la coutume à l'histoire. Maurice Delafosse et l'invention de l'histoire africaine. In AMSELLE, J.-L. et SIBEUD, E. (éd.), *Maurice Delafosse : entre orientalisme et ethnographie, l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1998, p. 210-232.
- WIMPFEN, baron de. *Voyage à Saint Domingue pendant les années 1788,1789 et 1790*, Paris : Cocheris, an V (1797), 2 vol., in 8.

## Rapports et documents institutionnels

Loi 2005-158 du 23 février 2005, version consolidée au 14 mai 2009 : loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

## Sites et bases de données

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION SUR LES MEDIAS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Signets : liens sélectionnés par les BU.* [base en ligne] [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <<http://www.signets-universites.fr/fr/les-signets/bdd/eta/8718>>.

ACHAC. Groupe de recherche ACHAC : Colonisation, immigration, post-colonialisme. [site en ligne]. [consulté le 16 décembre 2009] URL : <<http://www.achac.com/>>.

AMIS DE LA MEMOIRE PEDAGOGIQUE. [site en ligne]. Mise à jour le 07 décembre 2009. [consulté le 21 décembre 2009].

URL : <<http://memoirepedagogique.free.fr/memoirepedagogiquefree/Accueil.html>>.

ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER.

- Association des Amis des Archives d'Outre-Mer. [page en ligne]. Mise à jour le 18 décembre 2009. [consulté le 21 décembre 2009].

URL : <[http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/7\\_asso/caom\\_asso.html](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/7_asso/caom_asso.html)>.

- Base Ulysse. [base en ligne]. 2002. Mise à jour le 17 octobre 2009. [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <<http://caom.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/ulyse/index>>.

- État civil, Algérie: inventaire détaillé. [base de données en ligne]. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ALGERIE>>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.

- *Voyages en Afrique.* [site en ligne]. Mise à jour le 10 juin 2008. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <<http://gallica.bnf.fr/html/dossiers/VoyagesEnAfrique/>>.

- *La France en Amérique.* [site en ligne]. Mise à jour le 03 janvier 2005. [consulté le 04 décembre 2009].

URL : <<http://gallica.bnf.fr/html/dossiers/FranceAmerique/fr/default.htm>>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE et BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BRESIL. La France au Brésil. A Franca no Brasil. [portail]. Ouvert et mis à jour le 13 novembre 2009. [consulté le 26 décembre 2009].

URL : <<http://bndigital.bn.br/francebr/frances/index.htm>>.

CITE NATIONALE DE L'IMMIGRATION. [site en ligne]. Mise à jour le 21 décembre 2009. [consulté le 21 décembre 2009]. URL : <<http://www.histoire-immigration.fr/>>.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES CANADA (*et al.*). Nouvelle-France, horizons nouveaux : Histoire d'une terre française en Amérique. [site en ligne]. Mise à jour le 01 février 2008. [consulté le 10 décembre 2009]. URL : <<http://www.archivescanadafrance.org/>>.

FRENCH COLONIAL HISTORICAL SOCIETY.

- [site en ligne]. Mise à jour le 29 novembre 2009. [consulté le 16 décembre 2009]. URL : <<http://www.frenchcolonial.org/>>.
- H-French colonial. [liste de discussion en ligne]. [consulté le 17 décembre 2009]. URL : <<http://www.h-net.org/~frenchco/>>.

INRP et SCHOPPIN, Alain. Banque de données Emmanuelle. [base en ligne]. 2002. Mise à jour le 05 janvier 2009. [consulté le 16 décembre 2009]. URL : <[http://www.inrp.fr/she/choppin\\_emma\\_banque.htm](http://www.inrp.fr/she/choppin_emma_banque.htm)>.

MEMORIAL DE LA SHOAH. Rechercher une personne (victime, résistant, Juste). [base en ligne]. [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <[http://www.memorialdelashoah.org/b\\_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=170&type=1](http://www.memorialdelashoah.org/b_content/getContentFromNumLinkAction.do?itemId=170&type=1)>.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE, CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (*et al.*). Manioc : bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, Plateau des Guyanes. [site en ligne]. Mise à jour le 04 décembre 2009. [consulté le 26 décembre 2009].

URL : <<http://www.manioc.org/>>.

RESEAU FRANCOPHONE DES BIBLIOTHEQUES NATIONALES NUMERIQUES. [portail]. Octobre 2008. Mise à jour le 17 décembre 2009. [consulté le 17 décembre 2009]. URL : <<http://www.rfbnn.org/html/Pages/index.htm>>.

SOCIETE FRANÇAISE D'HISTOIRE D'OUTRE-MER. L'histoire et la vocation de la société française d'histoire d'outre-mer. [site en ligne]. [consulté le 17 décembre 2009].

URL : <<http://sfhom.free.fr/Presentation.php?rubrique=3>>.

## **Instruments de travail**

BIBLIOTHEQUE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PARIS. *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : colonies britanniques, néerlandaises portugaises*. Paris, 1992, vol. 1, 284 p.

BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE.

- *Inventaires d'archives : Algérie : recueil documents divers*. [en ligne]. 03 février 2006. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : <[http://www.bdic.fr/pdf/Algerie\\_guerre.pdf](http://www.bdic.fr/pdf/Algerie_guerre.pdf)>.

- *Inventaires d'archives : Guerre d'Algérie : 1955-1962*. [en ligne]. 27 mai 2008. [consulté le 06 décembre 2009]. URL : <<http://www.bdic.fr/pdf/Algerie.pdf>>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. DEPARTEMENT DES IMPRIMES.

- *Catalogue de l'histoire de l'Afrique*. Paris : Bibliothèque nationale, 1969, 308 p.
- *Catalogue de l'histoire de France*. Paris, 1969, vol. 8, p.660-757.

CINGAL, Grégory. *Ligue des droits de l'homme : Inventaire*. [en ligne]. 30 septembre 2002, 128 p. Mise à jour le 21 juillet 2004. [consulté le 06 décembre 2009].

URL : <<http://www.bdic.fr/pdf/LDH.pdf>>.

FOURNIER, Béatrice.

- *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : les colonies dans les expositions. Colonies françaises.1*. Paris 1992, vol. 2, 309 p.
- *Catalogue des fonds coloniaux de la BAVP : Colonies françaises.2*. Paris 2000, vol. 3, 418 p.

GAZQUEZ, Denis et LARCHER-GOSCHA, Agathe. *Publications officielles de l'Indochine coloniale : Inventaire analytique (1859-1954)*. Préf. Pierre Brocheux et Charles Fourniau. Paris, 2004, 259 p.

KRAKOVITCH, Odile (et al.). *Inventaire de la série colonie C8, Martinique. t.III*, Paris : Archives nationales, 1984.

.



## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES UTILISES .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS ET ECHANGES PAR COURRIELS AVEC LES ACTEURS DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES ENTRETIENS ET ECHANGES PAR COURRIELS AVEC LES ACTEURS DU MONDE DES BIBLIOTHEQUES.....</b>	<b>90</b>
<b>ANNEXE 4 : ACCORD CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D’UN PROGRAMME DE NUMERISATION ET DE VALORISATION CONCERTEES EN SCIENCES JURIDIQUES .....</b>	<b>93</b>

## **Annexe 1 : Liste des sigles utilisés**

AAMP	Association des Amis de la Mémoire Pédagogique
ABES	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
ACHAC	Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine
AMAROM	Association des amis des archives d'outre-mer
ANOM	Archives nationales d'outre-mer
ANR	Agence nationale de la recherche
BAOM	Bibliothèque Afrique Outre-Mer
BAVP	Bibliothèque administrative de la ville de Paris
BDIC	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BM	Bibliothèque municipale
BMVR	Bibliothèque à vocation régionale
BNC	Bibliothèque nationale du Cambodge
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNRM	Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
BNT	Bibliothèque nationale de Tunisie
BNUS	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
BU	Bibliothèque universitaire
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CCFr	Catalogue collectif de France
CCIMP	Chambre de commerce et d'industrie d'Aix-Marseille
CEDRHE	Centre d'Étude, de documentation et de Recherche en histoire de l'Éducation
CEMAF	Centre d'études des mondes africains
CERIMES	Centre de ressources et d'information sur les médias pour l'enseignement supérieur
CINES	Centre informatique national de l'enseignement supérieur
CNUM	Conservatoire numérique des Arts et Métiers
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CREDO	Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie
DLL	Direction du Livre et de la Lecture
ECPAD	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
EPHE	École pratique des hautes études
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GFII	Groupement Français de l'Industrie de l'Information
IABD	Interassociation archives bibliothèques et documentation
IFAN	Institut fondamental de l'histoire noire

IFLA	International federation of library associations
INHA	Institut national d'histoire de l'art
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRP	Institut national de la recherche pédagogique
IPHOM	Institut pour l'Histoire d'Outre-mer
IREMAM	Institut de recherche sur le monde arabe et musulman
IRSEA	Institut de recherches sur le Sud-Est Asiatique
IUFM	Institut de formation des maîtres
LRU	Loi relative aux responsabilités et libertés des universités
MCC	Ministère de la Culture et de la communication
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
MICHAEL	Inventaire Multilingue du Patrimoine Culturel Européen
MISTERD	Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
MMSH	Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
MRT	Mission de la recherche et de la technologie
OAI-PMH	Open Archives Initiative-Protocol for Metadata Harvesting
OCR	Reconnaissance optique de caractères
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PAC	Plate-forme d'archivage
PAD	Pôle associé documentaire
RFBNN	Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques
RNBFD	Répertoire National des bibliothèques et des fonds documentaires
SCD	Service commun de la documentation
SHS	Sciences humaines et sociales
SNB	Schéma numérique des bibliothèques
SPAR	Système de préservation et d'archivage réparti
UMR	Unité mixte de recherche
UMS	Unité mixte de service
USR	Unité de service et de recherche
VALEASE	Valorisation de l'Ecrit en Asie du Sud-Est



## ***Annexe 2 : Liste des entretiens et échanges par courriels avec les acteurs de la recherche***

- **Pascal Blanchard**, directeur du groupe de recherche ACHAC, chercheur associé au GDR 2322 du CNRS Anthropologie des représentations du corps, UMR 6578 CNRS-Université de la Méditerranée. Entretien du 19 mai 2009.
- **Gilles de Gantès**, chercheur associé à l'Institut de recherche sur le Sud-Est Asiatique, UMR 6571, Maison de l'Asie Pacifique, Université de Provence. Entretien du 31 juillet 2009.
- **Francis Simonis**, maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Provence, membre de l'équipe d'Aix-en-Provence du CEMAF, président de l'AMAROM et directeur de la revue Ultramarines. Entretien du 31 juillet 2009
- **Jean-Robert Henry**, directeur de recherche à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, UMR 6568, CNRS, Université d'Aix-Marseille, MMSH. Entretien du 31 juillet 2009.
- **Pierre Boutan**, maître de conférences honoraire en sciences du langage, IUFM de Montpellier et directeur de l'association des Amis de la Mémoire Pédagogique. Entretien du 01 août 2009.
- **Emmanuelle Sibeud**, maître de conférences en histoire, université de Paris 8 ( Vincennes-Saint Denis), membre de la Société d'histoire coloniale française. Courriels des 04 et 09 septembre 2009.
- **Elisabeth Foster**, assistant professor, Tufts university, School of Arts and Sciences, USA, membre de la Société d'histoire coloniale française. Courriel du 11 septembre 2009.
- **Colette Zytnicki**, maître de conférences, Université de Toulouse II-Le Mirail. Entretien du 11 septembre 2009.
- **Sophie Dulucq**, maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Toulouse II-Le Mirail. Courriel du 15 septembre 2009.
- **Sylvie Thénault**, chargée de recherche au CNRS, centre d'histoire sociale du XX<sup>ème</sup> siècle, UMR 8058. Entretien du 30 septembre 2009.

## **Annexe 3 : Liste des entretiens et échanges par courriels avec les acteurs du monde des bibliothèques**

### **BNF**

- entretiens avec **Aline Girard**, directrice du département de la Coopération, les 10 avril, 26 août, 12 octobre 2009, 18 novembre et 15 décembre 2009.
- entretiens avec **Julien Gueslin**, coordinateur scientifique Gallica/pôles associés, les 10 avril, 01 août, 26 août 2009.
- entretien avec **Lionel Maurel**, coordinateur scientifique Gallica/ pôles associés, le 10 avril et courriel du 04 novembre 2009.
- entretiens avec **Arnaud Dhermy**, coordinateur scientifique pour Gallica, responsable du programme de numérisation des publications des sociétés savantes, les 10 avril, le 26 août et le 18 novembre 2009.
- entretien avec **Lucile Trunel**, chef du service du secteur Art et Littératures classiques, Département Littérature et Art, le 19 mai 2009.
- entretien avec **Frédéric Manfrin**, chef du service histoire, 120 mai 2009.
- entretien avec **Valérie Louison**, chargée de numérisation au département Philosophie, histoire et sciences de l'homme, le 20 mai 2009.
- entretien avec **Philippe Mezzsalma**, chef du service Presse, département Droit, économie et politique, le 28 septembre 2009.
- entretien avec **Hélène Richard**, directrice du département des Cartes et plans, le 28 septembre 2009.
- entretien avec **Jacques Faule**, conservateur en chef à la délégation des relations internationales, le 30 septembre 2009.
- courriels de **Philippe Chevrant-Breton**, conservateur au Département littérature et art, service des littératures orientales, secteur arabe, les 08 et 10 octobre 2009.
- courriels de **Véronique Mullon**, administratrice du Répertoire national des Bibliothèques et Fonds documentaires, Catalogue collectif de France, au Département de la coopération, les 06 et 12 octobre 2009.

### **MISTERD**

- entretien avec **Frédéric Blin**, chargé de mission et **Marie-Odile Illiano**, chargée du patrimoine, le 18 mai 2009.

### **DLL**

- entretien avec **Thierry Claerr**, chef du bureau des politiques documentaires, le 19 mai 2009.

**Ambassade de France au Cambodge et BN du Cambodge**

- Courriels avec **Jean-Jacques Donard**, gestionnaire délégué du Fonds de solidarité prioritaire de Valorisation de l'écrit en Asie du Sud-Est auprès de la Bibliothèque nationale du Cambodge et des Services de coopération et d'action culturelle près les Ambassades de France au Cambodge, au Laos et au Vietnam, les 30 juillet et 07 août 2009.
- Courriels avec **Sothea Sin**, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale du Cambodge, du 07 et 13 août 2009.

**Bibliothèque de la Documentation Française**

- Entretiens du avec **Françoise Meunier**, responsable du Département des centres documentaires, **Agnès Lavagna**, responsable de la bibliothèque et **Dominique Humeau**, responsable des périodiques, le 19 mai 2009.

**SCD de Provence**

- entretien avec **Nelly Kuntzmann**, conservateur en chef, Département des collections et de la coopération documentaire, le 28 mai 2009.
- Entretien avec **Maylis Dulois**, responsable CADIST, le 04 juin 2009.

**ANOM**

- entretien avec **Jacques Dion**, chargé d'études documentaires, le 12 juin 2009.

**Bibliothèque de la CCIMP**

- Entretiens avec **Patrick Boulanger**, chef de département Communication et Action culturelle et **Sylvie Drago**, responsable des collections, le 05 juin 2009 et courriels du 27 août et 01 septembre 2009.

**Médiathèque de la MMSH**

- Entretiens avec **Olivier Dubois**, co-responsable de la bibliothèque, responsable du Département Monde occidental et des études thématiques et **Hassan Moukhisse**, responsable de la bibliothèque et du Département des études arabes, le 31 juillet 2009.

**BAVP**

- entretien avec **Pierre Casselle**, conservateur général de la BAVP, le 25 août 2009

**Direction des Bibliothèques du service historique de la Défense**

- entretien avec **Laure Lefrançois**, chargée de mission, le 18 septembre 2009, courriels du 30 octobre et 06 novembre 2009 et courriel avec **Sarah Yvon**, bibliothécaire au Service historique de la défense département marine à Brest, le 13 novembre 2009.

**Médiathèque du quai Branly**

- entretien avec **Odile Grandet**, directrice adjointe et responsable de la médiathèque et **Anne Faure**, responsable de la bibliothèque, adjoint au Directeur et adjoint responsable de la médiathèque, le 29 septembre 2009.

**BDIC**

- entretiens avec **Irène Paillard**, directrice adjointe, **Marie-France Dumoulin**, responsable de la numérisation et de la bibliothèque numérique et **Anne-Marie Blanchenay**, responsable du département des archives, le 29 septembre 2009.

**Bibliothèque des  
Affaires  
étrangères**

**Bibliothèque  
historique du  
centre des  
archives de  
Nantes.**

**Médiathèque  
d'Alençon**

**Cité du Livre/  
Bibliothèque  
Méjanes**

- courriels avec **Isabelle Lefort**, conservateur de bibliothèque, direction des Archives-bibliothèque du 29 juillet, 05, 11 et 17 août 2009.
  
- entretien avec **Françoise Maxence**, chargée d'études documentaires, le 25 juillet 2009.
  
- entretien avec **Maité Vanmarque**, directrice de la médiathèque d'Alençon, le 16 septembre 2009.
  
- courriel avec **Isabelle Lang**, directrice-adjointe, mission patrimoine et bibliothèque numérique, les 08 et 11 juillet 2009.

# ***Annexe 4 : Accord cadre pour la mise en œuvre d'un programme de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques***

ENTRE

Le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), direction du Livre et de la Lecture

Sise 182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

Représentée par son Directeur par intérim, M. Nicolas Georges

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Sise 21 rue Descartes, 75005 Paris

Représentée par son Directeur général, M. Patrick Hetzel

La Bibliothèque nationale de France (BnF)

Etablissement public à caractère administratif

Sise Quai François –Mauriac, 75706 Paris cedex 13

Représentée par son Président, M. Bruno Racine

L'Université Paris-1 Panthéon Sorbonne

Sise 12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05

Représentée par son Président, M. Jean-Claude Colliard

Désignés ci-dessous sous le vocable « les parties »

Considérant

- ❖ la mise en œuvre de multiples opérations de numérisation dans le domaine des sciences juridiques, tant à la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de son programme de numérisation de grande ampleur, que dans les Universités, Ecoles, Centres de recherche, Collectivités territoriales, Ministères et Grands corps de l'Etat,
- ❖ la nécessaire concertation autour de ces programmes de numérisation, dans un contexte de mutualisation via Internet des ressources numériques financées par les pouvoirs publics,
- ❖ la mission de coopération documentaire confiée par le Ministère de la culture et de la communication à la Bibliothèque nationale de France par le décret 94-3 du 3 janvier 1994 (articles 2 et 3) portant création de la BnF,

- ❖ la mise en place du Conseil du Livre et du Groupe de travail « Schéma numérique pour les bibliothèques », instances nationales auxquelles participent certaines des parties susnommées,
- ❖ les besoins exprimés par les chercheurs et professionnels du droit de la mise à disposition de ressources patrimoniales et contemporaines, accessibles à distance,
- ❖ la nécessité de conserver le patrimoine documentaire en sciences juridiques,
- ❖ le partenariat scientifique entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, dans le domaine des sciences juridiques,
- ❖ le rôle confié par le MESR à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, CADIST en sciences juridiques, de coordonnatrice du réseau thématique numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ce domaine,
- ❖ la nécessité de renforcer la présence du droit français sur Internet,

Les parties ont décidé de se rapprocher pour la mise en œuvre d'une politique concertée de numérisation et de valorisation en sciences juridiques.

## 1. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre détermine les conditions de la mise en œuvre d'un programme de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques, réunissant les parties selon les modalités définies ci-après.

Cette numérisation concertée en sciences juridiques vise les objectifs stratégiques suivants :

- ❖ La mise en œuvre d'un réseau thématique réunissant potentiellement, outre les parties, toute structure documentaire et de recherche impliquée dans la numérisation et la valorisation en sciences juridiques,
- ❖ La numérisation, dans le cadre d'un appel à projets et selon les conditions décrites ci-dessous, de corpus en sciences juridiques,
- ❖ La conservation du patrimoine documentaire en sciences juridiques,
- ❖ La recherche de positions communes sur des sujets en lien avec cette numérisation concertée, et notamment la question des publications officielles et du traitement des données personnelles,
- ❖ La réflexion sur l'extension des programmes de numérisation en sciences juridiques aux œuvres sous droit, notamment les œuvres épuisées ou orphelines, dans le respect des principes protégeant la propriété intellectuelle,
- ❖ L'information réciproque sur les projets étrangers de numérisation en sciences juridiques et leur articulation avec les projets français,
- ❖ L'information ou la formation professionnelle conjointe sur ce programme,
- ❖ La promotion de cette démarche de numérisation et de valorisation concertées en sciences juridiques auprès des publics intéressés.

## 2. OBJECTIFS OPERATIONNELS DU RESEAU DE NUMERISATION ET DE VALORISATION CONCERTÉES EN SCIENCES JURIDIQUES

Les parties s'accordent sur les objectifs opérationnels, à caractère scientifique et technique, décrits ci après :

## 2.1. Actions à caractère scientifique du réseau :

### *2.1.1 Recensement des entreprises de numérisation*

Les parties conviennent de soutenir le recensement - via les outils collectifs de signalement des fonds numérisés et via le réseau thématique et les instances décrites ci-dessous – des entreprises de numérisation en sciences juridiques, que les programmes soient en cours de réalisation ou en projet.

### *2.1.2. Catalogage et signalement préalable des collections*

Les parties reconnaissent que le catalogage et le signalement des collections dans un catalogue informatisé accessible en ligne au public constituent des préalables absolus à toute entreprise de numérisation soutenue dans le cadre de ce programme de numérisation concertée. Elles s'engagent à favoriser un tel signalement, avec pour horizon le versement des notices dans les catalogues nationaux (CCFr, SUDOC).

### *2.1.3. Numérisation des collections*

Les parties conviennent de soutenir à travers le réseau la numérisation de documents patrimoniaux libres de droits ou dont les droits auront été négociés par les établissements porteurs du projet de numérisation. Ce soutien sera conditionné au respect des objectifs techniques définis ci-après. Cette numérisation sera aidée dans le cadre d'un appel à projets et selon des axes thématiques définis par le Conseil scientifique et technique mentionné au § 4 du présent accord-cadre.

### *2.1.4. Accès aux collections numérisées*

Les parties conviennent de favoriser un accès en ligne libre et gratuit, à caractère non exclusif, aux collections numérisées. Elles soutiennent et encouragent les actions susceptibles d'améliorer leur référencement par les moteurs de recherche. Les parties rechercheront en outre les moyens de promouvoir un accès fédéré aux ressources mises en ligne par les différents partenaires du réseau dans le cadre de l'initiative de numérisation concertée en sciences juridiques.

### *2.1.5. Valorisation concertée des collections numérisées.*

Les parties conviennent de soutenir les actions de valorisation concertée des collections numérisées, par tous les moyens susceptibles de favoriser la découverte, la compréhension et l'exploitation des documents juridiques, en lien avec les besoins des publics intéressés : étudiants, chercheurs, professionnels ou grand public.

### *2.1.6. Information et formation professionnelles*

Les parties conviennent de favoriser la mise en place d'un réseau d'information réciproque concernant toutes questions intéressant la numérisation en sciences

juridiques, ainsi que de participer aux opérations de formation professionnelle pouvant contribuer au développement de cette initiative et de les soutenir.

## 2.2 Actions à caractère technique du réseau

### *2.2.1. Recommandations techniques de numérisation*

Les parties conviennent de définir, en concertation avec le Conseil scientifique et technique, les recommandations techniques communes de numérisation à destination des établissements partenaires. Ces recommandations, qui seront rendues accessibles en ligne par les membres du comité, constitueront une base minimale nécessaire pour le traitement numérique des collections, que les porteurs de projet pourront dans un second temps enrichir à leur guise pour leurs besoins propres.

### *2.2.2. Interopérabilité des données numériques*

Les parties conviennent de rendre interopérables leurs ressources numérisées en sciences juridiques et de définir, en concertation avec le Conseil scientifique et technique, les modalités techniques nécessaires à l'interopérabilité des données produites par les établissements partenaires, dans le cadre de l'appel à projets. Ces modalités techniques seront rendues accessibles en ligne par les membres du comité. Les parties conviennent d'en rendre l'application obligatoire à tout établissement partenaire souhaitant participer à l'appel à projets défini ci-dessous.

### *2.2.3. Conservation des données numériques*

Les parties s'engagent, dans la limite de l'état actuel de l'art, à assurer la conservation pérenne des ressources numérisées en sciences juridiques.

Elles conviennent de définir les modalités techniques nécessaires à la conservation des données numérisées produites par les établissements partenaires, dans le cadre de l'appel à projets. Ces modalités techniques seront rendues accessibles en ligne aux membres du réseau.

Les parties conviennent d'en rendre l'application obligatoire à tout établissement partenaire souhaitant participer à l'appel à projets défini ci-dessous.

Par ailleurs, les parties conviennent d'instruire le principe et les modalités d'un archivage, réparti entre la BnF et le MESR, des données numérisées en sciences juridiques.

## 3. COMITE DIRECTEUR

### 3.1 Composition

Le Comité directeur est composé à parts égales de représentants désignés par chacune des parties suivantes :

- Bibliothèque nationale de France
- Université Paris-1 Panthéon Sorbonne



- Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par la Direction du Livre et de la Lecture et la Mission Recherche et technologie
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), représenté par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI).

Afin de permettre le bon fonctionnement du Comité directeur, un secrétariat est assuré conjointement par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.